PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ET D'ILE DE FRANCE

Société coopérative à capital variable créée le 22 décembre 1901.
Régie par le livre V du Code monétaire et financier au capital social de 114 657 668 €.
Etablissement de crédit agréé en qualité de Banque mutualiste ou coopérative. Société de courtage d'assurances.
Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L-512-6 et L-512-7 du Code des assurances.
Siège social : 26, quai de la Rapée, 75012 Paris.
Siren 775 665 615 R.C.S. Paris.
Registre des intermédiaires en assurance n° 07 008 015
Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre.

Documents comptables annuels.

A. - Rapport de gestion.

A-1 Rapport d'activité.

1. La conjoncture.

Après un premier semestre où les craintes de ralentissement économique disputaient la vedette à la flambée des prix des matières premières et aux craintes inflationnistes, l'automne a révélé l'ampleur des pertes des principales agences de garantie des crédits hypothécaires des USA (Fannie Mae et Freddie Mac), qui ont bénéficié d'un plan de soutien des pouvoirs publics permettant d'éviter la faillite. Mais à la mi-septembre, la faillite de la banque Lehman Brothers n'a pas été évitée.
Cet évènement a entraîné une forte baisse des marchés financiers, les incertitudes portant sur la gravité de la récession dans les pays occidentaux, le niveau du ralentissement dans les pays émergents, auxquelles se sont conjuguées des craintes de déflation.
Face à cette forte accélération d'un ralentissement économique devenu inévitable, les pouvoirs publics ont mis en place des plans d'intervention massifs.

En France, le plan de soutien a en particulier visé une poursuite de l'activité de financement de l'économie par les banques, avec la mise en place de la Société de Financement de l'Economie Française permettant aux banques d'emprunter des ressources à moyen terme, complété d'interventions visant à conforter la solvabilité des principaux réseaux bancaires français.

L'économie de la région Ile de France après un bon début d'année 2008 commence à enregistrer les effets du ralentissement. Cependant, la structure de ses activités avec un poids important des services et un faible recours à l'intérim, permet d'en atténuer la vigueur.

Ce contexte économique s'est accompagné d'une très forte chute des marchés financiers. A titre d'illustration, le CAC40 a terminé l'année à 3 218 points, en baisse de 42,7% sur l'exercice.

Dans le même temps, les taux d'intérêt à court terme après une hausse jusqu'en septembre, ont enregistré une forte baisse, l'euribor 3 mois passant de 4,65% en début d'année à 5,39% le 10 octobre pour atterrir à 2,93% le 31 décembre 2008.

Les taux d'intérêt à long terme, avec des évolutions moins heurtées, ont enregistré une baisse passant pour le SWAP 10 ans d'un taux de 4,60% en début d'année à 3,66% en fin d'année.

L'année 2008 aura été marquée par un renchérissement continu de la liquidité à moyen terme qui affecte les conditions de refinancement des banques.

Le coût d'accès aux liquidités à court terme après une très forte hausse à l'automne, s'est détendu en fin d'année, tout en restant très supérieur au niveau d'avant mi-2007.

2. Une base de clientèle solide et en croissance.

Au cours de l'année 2008, 85 000 nouveaux clients ont rejoint le Crédit Agricole d'Ile-de-France.
A l'issue de cet exercice, la caisse régionale a ainsi élargi sa base de clientèle qui se compose de plus de 1 360 000 clients particuliers et près de 100 000 clients entreprises, professionnels et collectivités.

3. La collecte.

Bien que freinés par la baisse des marchés financiers, les encours de collecte progressent de +2,6% pour atteindre 41,8 milliards d'euros.
A 5,7 milliards d'euros, les dépôts à vue augmentent de +2,1%.
La recherche de produits sécurisés a profité à l'épargne bancaire qui, à 14,4 milliards d'euros, est en croissance de +6%. Ce compartiment a été soutenu par un fort développement (+24,7%) des encours des DAT et CDN souscrits par la clientèle ainsi que par une progression des livrets (+12,2%) stimulée par la préparation à la banalisation du livret A.
La collecte financière sous forme d'OPCVM, enregistre une baisse de -2%. Elle résulte d'une forte hausse de la collecte sur les OPCVM monétaires (+20,6%) et une baisse de -25% des autres OPCVM dont -15% s'expliquent par la baisse des marchés financiers.
Concernant la collecte assurance-vie, si le montant des primes collectées est en baisse de -10,8%, l'encours progresse de +2,9%, l'effet marché qui induit une baisse de -4%, restant relativement limité compte tenu d'une collecte très orientée vers les supports en euros.
Concernant l'évolution des encours des autres titres déposés par nos clients, l'arrivée de nouveaux clients a permis de compenser la baisse des valorisations, ce qui explique l'évolution de +1,1% de ce compartiment.

4. Les crédits.

— Les crédits aux particuliers.
Sur l'année 2008, l'encours des crédits aux particuliers a progressé de +7,2% pour atteindre 13,9 milliards d'euros.
Il se compose à hauteur de 12,8 milliards d'euros de financements de l'habitat.
Cette activité, restée soutenue tout au long du 1er semestre 2008 a connu une très forte décélération au 2ème semestre.
Au total, les réalisations de nouveaux prêts atteignent 2,9 milliards d'euros en baisse de -20,6% en montant par rapport à 2007, le nombre d'opérations financées étant en baisse de -18%.
L'activité de financement de la consommation a connu un développement soutenu : les réalisations de prêts amortissables progressent de 8,5% et les tirages sur les lignes de crédits renouvelables de +7,1%, assurant une progression des encours de +7,5%.

— Les crédits aux professionnels.
La caisse régionale a poursuivi son développement sur ce segment de clientèle. Les réalisations de crédit se sont établies à 329 millions d'euros, en augmentation de +6,1% par rapport à 2007. Les encours progressent sur l'année de +1,3% et atteignent 1,29 milliard d'euros en fin d'année.

— Les crédits aux entreprises.
Les encours de crédits aux entreprises s'élèvent à 8,8 milliards d'euros en fin d'année, soit une progression de +5,9% sur l'année, la caisse régionale ayant maintenu sa politique de distribution dans un marché où la demande ralentit.

— Les crédits aux collectivités publiques et assimilées.
L'encours des crédits aux collectivités publiques à 3,25 milliards d'euros est en baisse de -17,4%, du fait du choix d'un emprunteur de ne pas renouveler un tirage de gros montant. Corrigé des effets de cette opération, l'encours des crédits sur ce segment est en hausse de +3,8%.

Hors cette opération exceptionnelle, l'encours des crédits de la caisse régionale progresse de +6,1%.

5. La vente des services.

Au cours de l'année 2008, la caisse régionale a poursuivi sa stratégie d'équipement de sa clientèle et de développement de nouveaux services.
Ainsi l'équipement en cartes de nos clients a continué à progresser, stimulé par le lancement de la carte débit/crédit Cart'Lib.

L'activité assurance-dommage se développe : à fin 2008, le nombre de contrats en stock dépasse les 100 000 en progression de 21,5% sur un an.
Le stock des contrats d'assurance-prévoyance à 307 000 contrats, s'accroît de +6,6% sur l'année.

La caisse régionale continue d'investir dans la banque à accès multiples : outre la poursuite de la rénovation de son réseau d'agences, la caisse régionale étend les possibilités offertes par la banque à distance avec le développement des souscriptions en ligne et la dématérialisation des courriers.

A-2 Rapport financier.

Seront examinés successivement :

— les éléments financiers du groupe Crédit Agricole d'Ile-de-France, établis selon les nouvelles normes comptables IAS/IFRS ; ils seront comparés aux résultats 2007, établis selon ces mêmes normes,
— les éléments relatifs au Crédit Agricole d'Ile-de-France, établis selon les normes françaises,
— l'évolution des filiales et participations,
— le suivi et le contrôle des risques,
— les perspectives d'avenir,
— le tableau des résultats financiers du Crédit Agricole d'Ile-de-France au cours des cinq derniers exercices.

1. Eléments financiers du groupe Crédit Agricole d'Ile-de-France.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France consolide dans ses comptes deux participations :
— la SAS BERCY PARTICIPATION, dont il détient la totalité du capital, pour une valeur comptable brute de 38,1 millions d'euros,
— et la SA SOCADIF, dont il détient 91,3 % du capital :
- directement à hauteur de 80,13 % pour une valeur comptable brute de 16,2 millions d'euros,
- et via BERCY PARTICIPATION qui a acquis en juillet 2006 11,6 % du capital de SOCADIF pour une valeur comptable brute de 5,7 millions d'euros.

La SAS BERCY PARTICIPATION, société holding, acquiert et gère un patrimoine essentiellement composé de titres, de valeurs mobilières et d'actifs immobiliers. Les participations de cette filiale ont été prises avec un objectif de durée de détention à long terme.
La SA SOCADIF gère des participations dans le cadre d'une activité de capital développement.

1.1 Le bilan.
Le total du bilan arrêté au 31 décembre 2008 s'élève à 32,2 milliards d'euros, contre 30,5 milliards d'euros au 31 décembre 2007, soit une progression de 5,7 %. Les principales évolutions des postes du bilan d'une année sur l'autre sont les suivantes :

A l'actif. — L'accroissement du total de bilan résulte d'une augmentation de 1,0 milliard d'euros des créances sur la clientèle, qui est détaillée dans le rapport d'activité.

La valeur des actifs financiers y compris les instruments financiers de couverture est en baisse globalement de -452 millions d'euros du fait d'une diminution de la valorisation des titres de participation en particulier les titres SAS Rue de la Boétie (-587 millions d'euros, partiellement compensée par la souscription à l'augmentation de capital de cette société à hauteur de 139 millions d'euros).

Les comptes de régularisation et actifs divers enregistrent essentiellement les opérations d'encaissements en cours au dernier jour de l'année.

Au passif. — Les principales variations observées portent sur les postes suivants :
— les dettes envers les établissements de crédit augmentent de + 985 millions d'euros, accroissement lié au refinancement des crédits en recourant à des emprunts auprès de Crédit Agricole SA,
— les dettes représentées par un titre sont en baisse de -638 millions d'euros, reflet de la faible liquidité du marché monétaire,

— l'accroissement des dettes envers la clientèle de +1 180 millions d'euros correspond à la croissance de la collecte sur les DAV mais également les dépôts à terme (Cf. rapport d'activité),
— la diminution de -429 millions d'euros des capitaux propres, résulte d'une dévalorisation des titres de participation induisant une baisse des écarts de réévaluation de -640 millions d'euros, et de l'effet de la distribution du résultat 2007 (-34,2 millions d'euros), compensés à hauteur de 248 millions d'euros par le résultat de l'exercice.

Les comptes de régularisation et passifs divers enregistrent les opérations de même nature qu'à l'actif.

1.2 Le compte de résultat.

Le Produit Net Bancaire. — Il s'établit à 853,7 millions d'euros pour l'exercice 2008, en baisse de -2,1% par rapport à celui de 2007.
L'évolution du PNB sera décrite sur la base de la ventilation économique suivante :

— la marge d'intermédiation correspond au PNB dégagé par les crédits compte tenu des ressources qu'ils mobilisent et des opérations connexes qu'ils induisent en particulier les opérations de couverture des risques de transformation et les provisions à constituer au titre des risques épargne logement,
— les commissions et autres activités.

Ces 2 postes constituent le PNB d'activité.
— la marge sur le portefeuille et les activités pour compte propre correspond à la marge résultant de la gestion des fonds propres, qu'ils soient immobilisés dans des portefeuilles de titres ou qu'ils alimentent le solde de trésorerie.

Ces différents postes ont enregistré les évolutions suivantes :
Le PNB d'activité à 753 millions d'euros est en progression de + 3,5% par rapport à 2007.

— la marge d'intermédiation :

la marge d'intermédiation de l'exercice 2008 s'élève à 369,6 millions d'euros en progression de +6,8% par rapport à 2007. Elle représente 43 % du PNB. Cette progression de 24 millions d'euros de la marge d'intermédiation s'explique par l'accroissement des encours de crédit, qui fait plus que compenser le léger tassement du taux de marge d'intermédiation.

— Les commissions et autres produits d'exploitation :

Les commissions liées principalement à la vente des services et à la collecte d'épargne, s'établissent à 318,3 millions d'euros, en progression de 1,4 million d'euros par rapport à l'exercice 2007.

L'accroissement des volumes de produits équipant les clients permet une augmentation des commissions liées aux services bancaires et à la distribution des moyens de paiement. Le développement de la distribution des produits d'assurances dommage et prévoyance explique aussi à hauteur de +1,9 million d'euros l'augmentation de ces commissions.

A contrario, l'ensemble de l'activité titres a pâti d'un contexte boursier très défavorable. Ainsi, les commissions liées à la gestion des comptes titres et des ordres de bourse est en baisse de -2,7 millions d'euros.

Les commissions liées à la distribution des OPCVM et des produits d'assurance vie sont également en baisse de -7,3 millions d'euros, les commissions perçues sur les souscriptions diminuant de -4,0 millions d'euros alors que les commissions sur les encours sont en baisse de -2,7 millions d'euros du fait d'une orientation de la collecte sur des produits à plus faible commissionnement.

Les commissions perçues de Crédit Agricole S.A. pour la collecte de l'épargne bancaire progressent de +4,3 millions d'euros du fait d'un redressement du taux de commissionnement.

Les autres produits d'exploitation à 65,5 millions d'euros, liés à la distribution des assurances caution et des assurances décès invalidité, progressent de +0,6 million d'euros grâce à une sinistralité restée très basse en 2008.

Cet ensemble des commissions et autres produits nets d'exploitation représente 45 % du PNB en 2008.

— les produits du portefeuille :

Enfin, les produits du portefeuille s'établissent à 100 millions d'euros sur l'exercice 2008, en baisse de -45 millions par rapport à l'année précédente. Cette baisse s'explique par une diminution des produits liés aux emplois des fonds propres de -7 millions d'euros, par un impact des réévaluations par résultat des opérations liées à cette gestion en baisse de -26 millions d'euros malgré l'adoption dès le début de l'exercice d'un profil des placements très défensif, et par une moindre contribution des filiales pour -12 millions d'euros.

Le Résultat Brut d'Exploitation :

Les charges générales d'exploitation ressortent à 424,4 millions d'euros contre 416,8 millions d'euros en 2007, soit une augmentation de +1,8 %.
Les charges de personnel s'élèvent à 247,3 millions d'euros, en augmentation de +1,5 %. Cette progression résulte d'un accroissement des effectifs moyens de +1,2%. A cela s'ajoute des augmentations des rémunérations induites d'une part par l'évolution de la convention collective de mi-2007 et d'autre part par les décisions applicables individuellement.

Les autres frais administratifs progressent de 1,8 % pour s'établir à 150,4 millions d'euros. Cette hausse s'explique par la poursuite du programme d'ouvertures de nouvelles agences (6 nouvelles agences ouvertes en 2008 après 11 en 2007 et 16 en 2006) ainsi que par les travaux liés au programme de rénovation des agences dont une partie des coûts est imputée en charge. A cela s'ajoute une progression des charges liées aux prestations bancaires, en partie du fait de l'accroissement des volumes d'activité.

Les dotations aux amortissements progressent de +5,10% et s'élèvent à 26,6 millions d'euros. Cet accroissement est la conséquence des mises en service fin 2007 des investissements réalisés dans le réseau et au siège.

Le résultat brut d'exploitation s'établit à 429,3 millions d'euros, en baisse de -5,8%.

Le coefficient d'exploitation passe de 47,8 % en 2007 à 49,7% en 2008, niveau qui positionne la caisse régionale parmi les banques françaises les plus efficaces.

Le coût du risque.

Après une année 2007 où le coût net du risque a été nul sous l'effet du dénouement favorable de quelques dossiers d'entreprises, l'exercice 2008 enregistre un coût du risque de 100,5 millions d'euros. Il comprend des dotations nettes aux provisions sur les risques crédit pour 61,1 millions d'euros. La caisse régionale a pris en compte une dégradation potentielle de la situation financière des entreprises clientes déjà fragilisées pour calibrer son stock de provisions sur ces contreparties. Les opérations de défiscalisation induisent un coût du risque de 20,1 millions d'euros compensé par un allégement de la charge fiscale. Les titres du portefeuille ont fait l'objet de dotations en coût du risque à hauteur de 13,9 millions d'euros. Les risques opérationnels ont induit des dotations complémentaires de 5,3 millions d'euros au cours de l'exercice.

Le taux de CDL/encours de crédit se maintient à un faible niveau (1,4% fin 2008 contre 1,2% fin 2007) alors que le taux de couverture des CDL par les provisions est stable à 72,2%.

Le résultat net.

La charge fiscale s'élève à -80,0 millions d'euros, en baisse par rapport à 2007 de -52,8 millions d'euros.

A la baisse du résultat courant avant impôt de -28% s'ajoute les effets des opérations de défiscalisation. En effet, en 2008, la caisse régionale a initié de nouvelles opérations de défiscalisation en participant à des financements d'investissements outre-mer. Globalement l'ensemble de ces opérations en cours se traduisent par une économie d'impôt de 22,1 millions d'euros en 2008, contre 3,3 millions d'euros en 2007.

Le résultat net consolidé 2008 part du groupe s'établit à 247,7 millions d'euros contre 322,6 millions d'euros en 2007, soit une baisse de -23,2%.

Le rendement sur fonds propres part du groupe de l'exercice 2008 (ROE) calculé sur la base des fonds propres de fin d'exercice précédent et hors revalorisation des titres de participation classés en actif net disponible à la vente, s'établit à 8,6%.

Le rendement sur actifs (ROA), calculé sur la base de la moyenne des totaux de bilans de fin d'année 2007 et 2008, s'établit à 0,8%.

2. Eléments relatifs au Crédit Agricole d'Ile-de-France.

2.1 Eléments financiers.

Les données financières relatives à la société mère, bien qu'établies en application des normes françaises, sont proches des données financières consolidées, et leur évolution s'explique pour une large part de manière identique. Aussi, il n'est ici apporté de commentaire que sur certains éléments des comptes individuels qui présentent des spécificités.

2.1.1 Le compte de résultat individuel. — Le produit net bancaire s'élève à 846,8 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 844,6 millions d'euros pour l'exercice 2007, soit une augmentation de 0,3%.

Le PNB d'activité progresse sensiblement comme dans nos comptes consolidés de +3,3%.

Le PNB de la gestion pour compte propre enregistre des dotations nettes aux provisions de -32,6 millions d'euros en 2008 contre -17,6 millions d'euros en 2007. Les méthodes de comptabilisation du résultat latent sur les titres du portefeuille sont la principale source d'écart entre les résultats sociaux et les résultats consolidés à laquelle s'ajoute l'effet lié à la consolidation des filiales.

Le résultat brut d'exploitation affiche une baisse de -1,25% pour s'établir à 423,6 millions d'euros.

Le coût du risque enregistre une dotation nette de -81,3 millions d'euros.

Le résultat net sur actifs immobilisés est négatif de -22,6 millions d'euros et provient essentiellement des opérations de défiscalisation en cours.

La charge fiscale diminue de -59,6% pour s'établir à -53,3 millions d'euros. Cette baisse s'explique par une diminution du résultat courant, une baisse du résultat latent fiscalisé et par les effets des opérations de défiscalisation.

Le résultat net s'élève à 266,4 millions d'euros, en diminution de -10,6% par rapport à 2007.

2.1.2 Changements de méthode comptable et de présentation des comptes. — Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

— Le Crédit Agricole d'Ile-de-France applique à compter du 1er janvier 2008 les règlements CRC 2008-01 et 2008-02 du 3 avril 2008, afférents au traitement des opérations de fiducie et aux informations. L'application de ce nouveau règlement ne concerne pas le Crédit Agricole d'Ile-de-France sur la période.

— Le Crédit Agricole d'Ile-de-France applique à compter du 1er janvier 2008 le règlement CRC 2008-07 du 3 avril 2008, afférent à la comptabilisation des frais d'acquisition de titres et modifiant le règlement CRB 90-01 modifié relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette du Crédit Agricole d'Ile-de-France.

— Le Crédit Agricole d'Ile-de-France applique à compter du 1er janvier 2008 le règlement CRC 2008-15 du 4 décembre 2008, afférent au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés. L'application de ce nouveau règlement ne concerne pas le Crédit Agricole d'Ile-de-France sur la période.

— Le Crédit Agricole d'Ile-de-France applique au plus tôt à compter du 1er juillet 2008, et à la même date que le règlement européen CE 1004-2008, le règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, afférent aux transferts de titres hors de la catégorie "titres de transaction" et hors de la catégorie "titres de placement" et à la comptabilisation des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés et modifiant le règlement CRB 90-01 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres modifié par le règlement CRB 95-04 et les règlements CRC 2000-02, 2002-01, 2005-01 et 2008-07.

En 2008, le Crédit Agricole d'Ile-de-France n'a pas effectué de reclassement de titres en application du règlement CRC 2008-17 et du règlement européen CE 1004-2008.

2.1.3 Affectation du résultat et forme des distributions. — La proposition à l'Assemblée Générale Ordinaire du Crédit Agricole d'Ile-de-France statuant sur les comptes de l'exercice 2008 pour l'affectation du résultat social, soit 266 388 318,60 euros augmenté du report à nouveau de 1 529 131,00 euros est la suivante :

— intérêts versés aux parts sociales : 4,50% par part,
— dividendes distribués aux Certificats Coopératifs d'Investissement et aux Certificats Coopératifs d'Associés : 2,79 euros par titre.

L'affectation du résultat proposée est donc la suivante :

- intérêts à verser aux parts sociales :	3 385 894,32 €
- dividendes à verser aux CCI :	24 907 245,12 €
- dividendes à verser aux CCA :	2 585 116,35 €
- le reste de l'excédent est affecté pour les 3/4 à la réserve légale :	177 779 395,36 €
- et à la réserve facultative pour :	59 259 798,45 €

Au cours des exercices précédents, les intérêts aux parts sociales versés et les dividendes distribués ont été les suivants (montants exprimés en €) :

Exercice de référence	Intérêt net aux parts sociales	Dividende net distribué aux CCI et CCA	Total distribué
2004	3 235 410,13	24 634 732,50	27 870 142,63
2005	2 746 336,50	26 112 816,45	28 859 152,95
2006	3 047 304,89	26 112 816,45	29 160 121,34
2007	3 431 039,58	30 744 146,16	34 175 185,74

2.1.4 Le Certificat Coopératif d'Investissement. — Le Certificat Coopératif d'Investissement du Crédit Agricole d'Ile-de-France est coté depuis 1988 au second marché de la Bourse de Paris (devenu Eurolist hors SRD). Il est classé dans le groupe de cotation Continu B, entre dans la composition de l'indice SBF 250 depuis 1993 et a été admis dans l'indice Next 150 début 2002.

Durant l'année 2008, le cours du Certificat Coopératif d'Investissement du Crédit Agricole d'Ile-de-France est passé de 76,00 euros (cours de clôture du 31 décembre 2007) à 42,93 euros (cours de clôture du 31 décembre 2008), soit une baisse de -43,5%, le titre ayant été entraîné par la dévalorisation systématique des titres des banques.

Cette baisse se traduit par une dégradation des principaux indicateurs de valorisation. Ainsi le P/R qui se situait à 7,3 fin 2007, s'établit à 4,6 fin 2008.

Pour mémoire, le cours du CCI avait progressé de +13,2% en 2006 et baissé de -22,9% en 2007.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France a utilisé, durant cette période, la faculté qui lui avait été donnée par une résolution de l'Assemblée Générale statuant sur le résultat de l'exercice 2007 d'acquérir ses propres titres en vue d'assurer la liquidité de ces titres.
Le nombre de titres achetés dans le cadre du contrat de liquidité est de 39 573 pour un montant de 2 453 milliers d'euros. Le prix moyen à l'achat est de 61,98 euros.
Le nombre de titres vendus est de 37 805 pour un montant de 2 352 milliers d'euros. Le prix moyen à la vente est de 62,20 euros.
La rémunération annuelle du prestataire tiers habilité à réaliser ces opérations est de 45 000 euros hors taxes.
Au 31 décembre 2008, la caisse régionale, dans ce cadre, détenait 11 466 titres, pour une valeur nette comptable de 492 milliers d'euros.

Par ailleurs, la caisse régionale a initié une opération de rachat de ses titres en application d'une autorisation donnée par l'Assemblée Générale statuant sur les résultats 2007 d'acquérir ses propres titres en vue de les détruire. Dans ce cadre, elle a acquis 56 276 CCI pour un montant de 3 714 milliers d'euros au cours de l'année 2008. Le prix moyen à l'achat est de 56,40 euros. Le montant des frais de négociation relatifs à ces opérations d'acquisition s'élève à 9 219,98 euros TTC.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008 d'autoriser le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L225-209 du Code de Commerce, à faire acheter par la caisse régionale ses propres Certificats Coopératifs d'Investissement dans la limite de 5% du nombre de Certificats Coopératifs d'Investissement compris dans le capital social, en vue d'assurer la liquidité de ces titres par un prestataire d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI. De plus, il sera proposé de faire acheter par la caisse régionale ses propres Certificats Coopératifs d'Investissement dans la limite de 10% du nombre de Certificats Coopératifs d'Investissement compris dans le capital social, en vue de les détruire dans le cadre d'un contrat de rachat conforme à la charte déontologique de l'AFEI.

Le prix maximum d'achat des Certificats Coopératifs d'Investissement sera de 100 euros par titre, hors frais.

Le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme de rachat sera de 89 273 200 euros. Cette autorisation remplacera la précédente et sera accordée pour une durée de 18 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 26 septembre 2010.

Les opérations réalisées par les dirigeants au cours de l'année 2008 sur le CCI et déclarées à l'AMF (déclaration au titre des articles 222-14 et 222-15 du règlement général de l'AMF) sont les suivantes :

Nom et prénom du dirigeant concerné	Qualité du dirigeant	Nature de l'opération	Date de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire (€)	Montant de l'opération (€)

PERREAU Michel	Administrateur	achat	01/12/2008	100	45,25	4525
PERREAU Michel, en vertu de sa faculté d'agir sur un compte de tiers	Administrateur	achat	05/12/2008	100	44,01	4401
PERREAU Michel	Administrateur	achat	10/12/2008	100	44,50	4450
PERREAU Michel, en vertu de sa faculté d'agir sur un compte de tiers	Administrateur	achat	16/12/2008	100	44,16	4416

3. Evolution des filiales et des participations.

3.1 BERCY PARTICIPATION.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France détient 100% de la SAS BERCY PARTICIPATION, société holding dont le capital s'élève à 34,8 millions d'euros.

Au 31 décembre 2008, les participations et titres immobilisés de cette filiale atteignent 33,8 millions d'euros en valeur nette. Celles-ci ont été prises avec un objectif de durée de détention principalement à long terme dans des sociétés détenant elles-mêmes diverses participations. Ces dernières sont à dominante immobilière, et concernent des programmes diversifiés.

La SAS BERCY PARTICIPATION a dégagé sur l'exercice un résultat bénéficiaire de 1,0 million d'euros. Il sera proposé lors de son Assemblée Générale de distribuer un dividende global de 0,9 million d'euros.

3.2 SOCADIF.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France détient 80,13% de la SA SOCADIF, société de capital développement dont le capital s'élève à 20,3 millions d'euros.

La SA SOCADIF a effectué 17,6 millions d'euros d'investissements en 2008 contre 15,2 millions d'euros durant l'exercice précédent. Elle a procédé à 16 millions d'euros de cessions (prix de vente) contre 18,8 millions d'euros en 2007.

Le résultat net s'établit à 3,1 millions d'euros contre 12,7 millions d'euros en 2007. Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires de ne pas procéder à une distribution de ce résultat et de l'affecter soit en réserves soit en report à nouveau.

A la clôture de l'exercice, la SA SOCADIF détenait un portefeuille de 41 participations d'une valeur nette comptable de 38,1 millions d'euros.

4. Suivi et contrôle des risques.

4.1 Risque de crédit.

4.1.1 Objectifs et politique.

— Les politiques d'engagement de la caisse régionale sont définies pour chaque marché concerné et validées en Conseil d'Administration et Conseil de Direction.

— Elles sont revues chaque année et adaptées en fonction de nouvelles orientations ou du contexte économique et financier.

— Elles s'inscrivent dans le cadre d'un développement durable et maîtrisé, en veillant à appliquer et respecter le principe de division des risques.

L'organisation de la distribution du crédit relève pour la *banque de détail* d'un réseau d'agences de proximité regroupées dans quatre Directions Régionales à compétence géographique et de canaux spécialisés (prescription habitat, Pôles professionnels et Haut de gamme, Banque à distance) ; et pour la *banque des entreprises* de Centres d'affaires, de Secteurs d'activités pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires minimum de 100 millions d'euros, du Secteur Collectivités Publiques, et du Département des Affaires Immobilières.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France cherche à établir avec ses clients des relations qui s'inscrivent dans la durée, reposant sur un partenariat équilibré et rentable. Les opérations ponctuelles ne sont donc pas privilégiées.

Toute intervention en crédit doit permettre de vendre les autres services offerts par la banque et, notamment d'obtenir des flux, permettant une amélioration de la rentabilité globale de la relation, ainsi qu'une meilleure connaissance du client.

Au titre de la gestion prudentielle de la caisse régionale, le Conseil d'Administration a fixé des limites d'engagements, pour favoriser la division des risques.

Enfin, cette politique crédit s'inscrit dans le cadre du respect des règles de territorialité définies par le Groupe Crédit Agricole SA.

Marché des Particuliers :

La caisse régionale s'est dotée d'une organisation décentralisée de distribution du crédit Habitat, portant ainsi sa force de vente au plus près de la clientèle et du marché.
Les demandes de crédit en agence sont d'abord analysées afin de s'assurer que l'emprunteur dispose de revenus suffisants pour assumer ses remboursements et donc entretenir une relation pérenne avec nos clients.
Elle n'a jamais étendu la durée de ces financements habitat au-delà de 25 ans.

Marché des Professionnels :

Pour sécuriser son développement sur le marché des professionnels, le Conseil de Direction avait fixé un cadre général :
- Diversifier l'activité de financement pour diviser les risques,
- Piloter aux 1/3 commerçants, 1/3 artisans, 1/3 professions libérales,
- Conquérir les entrepreneurs individuels comme les TPE,
- Développer une approche globale des besoins des clients,
- S'interdire les financements professionnels secs et sans perspective de relation globale.

Cette politique d'engagements s'inscrit donc dans un cadre réglementaire et des orientations stratégiques qui s'imposent à tous. Elle donne les règles nécessaires au réseau de vente pour réaliser un développement conforme, rentable et sécurisé.

Marché des Entreprises :

La caisse régionale recherche des contreparties de qualité, présentant une bonne visibilité à 3/5 ans, des affaires bien gérées dont le couple produit/ marché présente de bonnes perspectives, travaillant avec une clientèle divisée et disposant de moyens financiers adaptés aux ambitions affichées.

Une entreprise de qualité est une entreprise à l'actionnariat bien identifié, bien gérée, ayant un savoir-faire reconnu sur un marché pérenne. Elle s'est dotée de tous les outils de gestion : situations intermédiaires, budgets prévisionnels, tableaux de bord analytiques, le cas échéant, comptes consolidés, élaborés avec une fréquence suffisante, elle mesure les écarts entre ses prévisions et ses réalisations et les communique, sur demande, à ses banquiers. Elle a une stratégie claire, connaît bien son marché et s'y fixe des objectifs.

Aucune activité n'est exclue a priori sauf en matière de LBO. Au gré de l'évolution économique, la direction des entreprises indique les secteurs considérés comme difficiles et peut donner des recommandations et indiquer les priorités.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France cherche à accompagner avec la prudence requise les entreprises en création et de moins de trois ans d'existence.

Marché de l'Agriculture :

La politique du Crédit Agricole d'Ile-de-France se décline au travers des enjeux suivants :
- Garder ses parts de marché face à une concurrence active,
- Capter les placements de trésorerie à titre professionnel et particulier,
- Assurer le financement des projets d'investissements à titre professionnel ou particulier.

4.1.2 Gestion du risque de crédit.

Principes généraux de prise de risque.

Sélection des opérations de crédit et de garantie :
Le processus d'octroi de crédit repose sur un système de délégation individuelle par niveaux, pour la Banque de détail et la Banque des entreprises. Ces délégations dépendent d'abord de la situation du client au regard de sa notation, ensuite du niveau hiérarchique du décideur et enfin de la garantie retenue pour le financement.

Particuliers :
L'organisation de l'instruction des prêts habitats est de type industriel. Elle repose sur l'utilisation d'un applicatif Groupe d'analyse et de synthèse du risque ainsi que sur l'utilisation d'une méthode de score.

Répartition de notre production :

— Un tiers de la production habitat est composé de dossiers simples et délégués, qui intègrent les critères de quotité d'endettement, éligibles à un traitement industriel,
— Un tiers de la production est composé de dossiers simples non délégués. Ils sont éligibles à un traitement industriel après contrôle,
— Un tiers de la production est composé de dossiers complexes non éligibles à un traitement industriel.

Notre politique de garantie en matière de prêts habitat nous assure une couverture de nos réalisations de l'ordre de 98%.

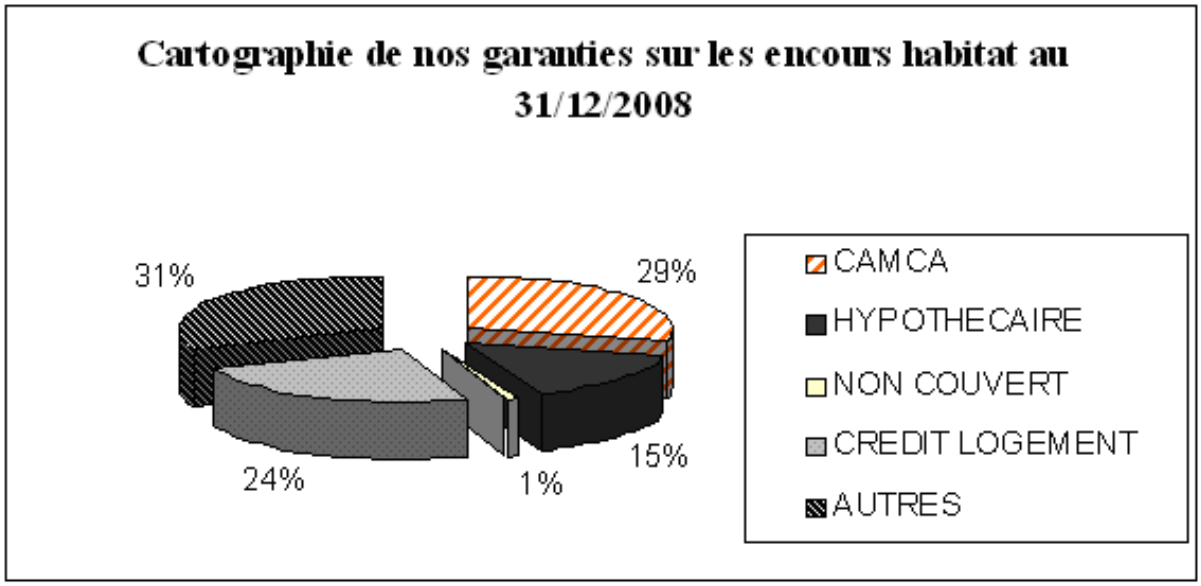

Professionnels :
La caisse régionale a mis en place différents outils qui assistent les exploitants dans leurs travaux d'analyse et de sélection :

— La note synthétique Bâle II classifie les professionnels clients de la caisse régionale. Cette note est établie en s'appuyant sur les données de comportement bancaire et le cas échéant sur les données financières issues d'ANADEFI,
— L'outil de notation ANADEFI permet d'apprécier la situation financière des entreprises, des professionnels et des agriculteurs. Les méthodes d'analyse sont adaptées aux différentes catégories de clients (entreprises, professionnels, agriculteurs). Cette phase d'analyse permet une étude approfondie des contreparties, et de noter financièrement les prospects quand il s'agit d'entreprises ayant au moins une année de fonctionnement,
— Chaque note Bâle II correspond à une estimation du coût du risque. Elle est utilisée dans la détermination des niveaux de délégations, la pré-attribution, le renouvellement automatique des ouvertures de crédit et la fixation des taux clients.

La demande de garanties vise à atténuer les conséquences d'un non-remboursement, et n'est jamais considérée comme un élément clé de la décision.

Dans toutes les hypothèses, les sûretés réelles, garanties personnelles offertes (du type caution solidaire), ou cautions simples auprès d'organismes tels que SIAGI ou OSEO, doivent être évaluées sans optimisme excessif et appréciées à leur juste valeur (patrimoine et revenus).

Entreprises :

Les entrées en relation sont réservées aux entreprises méritant une note favorable : A+ à D-.

Une note inférieure à D- implique soit une attention toute particulière soit une réduction de nos risques en matière de crédit par une baisse des volumes d'engagements et/ou une amélioration de la couverture de nos engagements par des garanties appropriées.

En matière d'implantation géographique, sauf proposition d'une autre caisse régionale ou montage conjoint, les règles de territorialité du Groupe Crédit Agricole s'imposent.

La qualité de la contrepartie est l'élément primordial de décision sous réserve que le montage financier ne présente pas une complexité inappropriée : s'il est toujours souhaitable d'assortir un concours d'une garantie, le Crédit Agricole d'Ile-de-France n'intervient pas dans un financement du seul fait de la garantie proposée.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France choisit des garanties utiles ou efficaces eu égard à l'opération ou à l'objet financé en estimant la valeur de la garantie sur la base d'une approche très conservatrice voire liquidative.
En ce qui concerne les PME/PMI, la garantie OSEO (ex SOFARIS) ou équivalent (type FEI) est à rechercher très largement.
Pour des engagements d'une durée supérieure à 7 ans, une garantie est indispensable, si possible hypothécaire.

Instruction des dossiers :

— Le service engagements du marché des particuliers de la caisse régionale analyse :
Les dossiers habitat et les dossiers consommation « hors délégation » agence qui sont envoyés par le réseau. Les autres dossiers font l'objet de contrôles de forme par sondage.

— Le service engagements du marché des professionnels de la caisse régionale analyse tous les dossiers professionnels hors délégation réseau envoyés par les agences et les pôles professionnels, tant du point de vue de la forme que du fond.

Les dossiers en "pré-attribution et délégation réseau" sont contrôlés a posteriori par sondage par le Back-office.

Tous les dossiers de la banque des entreprises sont examinés à un premier niveau par l'unité qualité crédit portant sur des contrôles de forme et font l'objet d'un enregistrement dans la base de suivi. Un second niveau de contrôles portant sur le fond est réalisé par les analystes risques du département risques entreprises.

La décision finale est prise par le Comité des engagements ou la personne décisionnaire selon le montant ou le niveau d'engagement.

Méthodologies et systèmes de mesure des risques.

a) Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit.

Description du dispositif de notation.

Depuis fin 2007, la Commission Bancaire a autorisé le Groupe Crédit Agricole et la caisse régionale à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la Banque de détail, la caisse régionale a la responsabilité de définir, de mettre en oeuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole SA. Ainsi, la caisse régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque, basés sur des notions de groupe de risques et un processus de notation.

La gestion du défaut fait l'objet d'un suivi particulier au niveau de la Direction des Risques et du Contrôle Permanent et est largement automatisé.

L'usage Bâlois de la notation se concrétise dans l'ensemble des procédures de délégation, de reporting, de surveillance rapprochée des crédits sensibles, d'allocation de fonds propres économiques, de tarification.

Sur le périmètre de la Banque des entreprises, la caisse régionale dispose également de méthodologies de notation Groupe basées sur :

— Des règles d'affectation de la clientèle, à partir de 3 millions d'euros de chiffre d'affaires,
— Un suivi de ces règles, dont la frontière Banque de Détail / Banque des Entreprises,
— Un processus de notation interne, au travers d'outils mis à disposition des chargés de clientèle et de grilles adaptées par marché ; et d'un système indépendant de validation et de contrôle de la notation,
— Une gestion du défaut qui s'intègre dans le processus de surveillance et de maîtrise des risques, de manière décentralisée par les chargés d'affaires et centralisée au niveau du Département des Risques de Direction des Entreprises.

b) La mesure du risque de crédit.

La caisse régionale suit ses risques au travers de son exposition en termes d'encours et d'engagements :

En Millions d'Euros	31/12/2007				31/12/2008				Variat° Y/Y-1	
Réseaux	Engagements*	en %	Encours	en %	Engagements*	en %	Encours	en %	Engts*	Encours
Banque de Détail	16 046,7	47,4%	14 249,9	54,4%	16 550,1	50,5%	15 162,2	56,1%	3,1%	6,4%
Banque des Entreprises	17 824,2	52,6%	11 945,9	45,6%	16 244,4	49,5%	11 884,9	43,9%	-8,9%	-0,5%
Total	33 870,9	100%	26 195,8	100%	32 794,5	100%	27 047,1	100%	-3,2%	3,2%

**Bilan + hors bilan*

On constate à fin Décembre 2008 une répartition équivalente de nos engagements entre la banque de détail et la banque des entreprises.

Dispositif de surveillance.

a) Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées.

La notation des contreparties doit prendre en compte l'appartenance de ces dernières à un groupe de risque afin de mesurer l'influence éventuelle de la note du groupe sur celle de la contrepartie.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France a donc intégré dans son dispositif de mesure cette notion de groupe de risque et l'appartenance d'une contrepartie à un groupe de risque fait l'objet d'un examen systématique, conformément aux règles groupe.

— Les limites d'encours de crédit sur une contrepartie, un groupe de contrepartie ou une filière par rapport aux fonds propres de la caisse régionale, sont fixées par le Conseil d'Administration pour l'ensemble des clientèles gérées par la direction des entreprises. Elles prévoient notamment le recours à la garantie FONCARIS (Société de garantie mutuelle du Groupe Crédit Agricole) au delà de 250 millions d'euros d'engagements pris sur un groupe ou un client (sauf pour la promotion immobilière et les collectivités publiques qui ne sont pas couvertes par Foncaris).

Ces limites ont fait l'objet d'un suivi en Conseil d'Administration les 16 Janvier, 5 Mars, 30 Juillet, 3 Septembre et 3 Décembre 2008 ; leur renouvellement ayant été effectué par le Conseil d'Administration le 06 Mai 2008.

— En termes de suivi sur la Banque de détail, le dispositif actuel respecte les exigences du règlement 97-02, et repose sur différents niveaux de contrôle : des contrôles mensuels du directeur d'agence, supervisés par les directeurs de secteurs et les Directions régionales.

Un niveau supplémentaire de contrôles au travers de comité risques trimestriel et de revue risques semestrielle (critères de sélection Bâle II), piloté par la Direction des Risques et du Contrôle Permanent, vient renforcer le pilotage de ce dispositif.

Cette chaîne de contrôles permet de s'assurer que chaque niveau opérationnel réalise les contrôles nécessaires au travers de reporting formalisé.

Sur la Banque des entreprises, un dispositif symétrique existe, avec la particularité d'un Comité spécifique dédié à la revue trimestrielle des provisions.

— La mesure du risque est réalisée au travers de trois approches :

- encours risqués représentant les situations de retard ou gestion en recouvrement amiable ou contentieux,
- créances douteuses et litigieuses,
- défaut bâlois.

L'évolution de ces indicateurs fait l'objet d'un reporting au travers d'un tableau de bord présenté en Conseil de Direction et au Conseil d'Administration.

Le tableau de bord risque crédit de la caisse régionale a fait l'objet sur l'année 2008 d'une présentation les 5 Mars, 6 Mai 2008 et 3 Décembre auprès du Conseil d'Administration.

— Un suivi des grands risques de contrepartie est réalisé à plusieurs niveaux :

- En termes de poids relatif, les 10 plus grands engagements de la Direction des entreprises du Crédit Agricole d'Ile-de-France sur situation au 31/12/08 représentent 15,5% des engagements totaux des clients de la banque des Entreprises et 8% des engagements totaux de la caisse régionale.
- Par risque filière à partir d'une cartographie de ses engagements DDE (hors collectivités Locales et Risques d'État), le Crédit Agricole d'Ile-de-France est capable de mesurer son exposition diversifiée, les deux plus importantes représentant respectivement 13,8% pour la filière Agroalimentaire, et 11,4% pour les Foncières.
- En matière de garantie FONCARIS, cinq dossiers clients du Crédit Agricole d'Ile-de-France sont éligibles, avec couverture de 50% des engagements s'élevant au total à 727 millions d'euros au 31 Décembre 2008.

b) Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel.

Pour la banque de détail, un Comité des risques trimestriel est tenu dans chaque Direction Régionale avec des représentants de la Direction des risques et du contrôle permanent et du Département du recouvrement de la Direction du crédit afin d'effectuer un bilan des risques de la DR (évolutions significatives sur le trimestre, identification et suivi des actions correctrices, synthèse des contrôles risque mensuels, dossiers sensibles, focus thématiques).

Enfin, une fois par semestre, une revue des grands encours de la DR sélectionnés sur la base de données Bâle II et une revue des dossiers amiables ou contentieux est faite à l'occasion de ce Comité.

En ce qui concerne la banque des entreprises, un contrôle est exercé semestriellement par les analystes crédit dédiés aux centres d'affaires pour les dossiers des centres d'affaires (revue de portefeuille) et par l'analyste crédit des secteurs ou le responsable du département des risques de la direction des entreprises pour les secteurs.

Par ailleurs, les risques latents et avérés font l'objet d'un suivi en Comité des risques et provisions, auquel participent le Directeur du marché des Entreprises, le Directeur Financier, le Directeur des Risques et du Contrôle Permanent, et le Chef de Département Recouvrement et Contentieux.

c) Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance.

Le recouvrement amiable et contentieux couvre l'ensemble des marchés du Crédit Agricole d'Ile-de-France et est placé sous la responsabilité d'un département rattaché à la Direction du Développement du Crédit.

L'organisation actuelle se décline selon trois principes structurants : la centralisation des traitements, le regroupement des équipes chargées du recouvrement amiable et contentieux, la segmentation des processus en fonction de la nature et du montant des créances, en privilégiant un pilotage par les flux.

La banque de détail fait donc l'objet d'un topage systématique des créances impayées au-delà d'un mois d'irrégularité prêt et DAV et de 150 € d'encours.

Pour la banque des Entreprises, ce suivi spécifique des contreparties défaillantes fait partie intégrante du Comité trimestriel Risques et Provisions décrit ci-avant.

d) Impacts de stress scenarii.

La caisse régionale a vérifié au 31/12/08 que les provisions constituées permettraient de faire face à une dégradation de la situation financière des entreprises clientes, qui se traduirait par une dégradation de leur notation.

En 2009, cette action sera poursuivie et renforcée grâce à l'utilisation d'un outil national Groupe Crédit Agricole SA.

Mécanismes de réduction du risque de crédit.

Garanties reçues et sûretés.
Toute garantie est systématiquement valorisée à l'instruction. Cette valorisation repose sur la valeur du bien apporté en garantie ou sur la valeur du projet.

Les règles de revalorisation et d'éligibilité des garanties sont conformes aux normes groupe.

4.1.3 Exposition.

Exposition maximale :

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)	192 116	220 097
Instruments dérivés de couverture	85 826	44 847
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	1 672 902	2 168 435
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	200 367	170 307
Prêts et créances sur la clientèle	27 148 271	26 148 144
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	155 626	148 926
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation)	29 455 108	28 900 756
Engagements de financement donnés	5 115 229	7 016 716
Engagements de garantie financière donnés	796 666	810 849
Provisions - Engagements par signature	-7 274	-5 000
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	5 904 621	7 822 565
Total Exposition nette	35 359 729	36 723 321

Source : Etats financiers.

Concentration.

Ventilation par agent économique des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit :

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Administrations centrales	57 945	0
Etablissements de crédit	198 925	168 728
Institutions non établissements de crédit	3 376 681	3 348 237
Grandes entreprises	9 472 541	9 956 246
Clientèle de détail	14 239 049	12 853 561

Total	27 345 141	26 326 772
Créances rattachées nettes	147 460	134 336
Dépréciations sur base collective	-143 963	-142 657
Valeurs nettes au bilan	27 348 638	26 318 451

Source : Etats financiers.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	2 476	15 924
Institutions non établissements de crédit	572 369	765 038
Grandes entreprises	3 563 747	4 631 706
Clientèle de détail	976 637	1 587 248
Total	5 115 229	6 999 916
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	32 276	16 642
Institutions non établissements de crédit	4 773	2 015
Grandes entreprises	608 956	637 976
Clientèle de détail	41 646	49 783
Total	687 651	706 416

Source : Etats financiers.

Qualité des encours.

Prêts en souffrance ou dépréciés :

Prêts et créances (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
En souffrance, non dépréciés	604 865	884 692
Dépréciés	391 719	316 036
Total	996 584	1 200 728

Analyse des encours par notation interne.

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (Entreprises, Banques et Institutions financières, Administrations et Collectivités publiques).

Ce périmètre s'applique au Crédit Agricole d'Ile-de-France. Au 31 décembre 2008, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent plus de 99% des encours portés par la caisse régionale, hors banque de détail.

Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements accordés par la caisse régionale à ses clients sains hors banque de détail, soit 16,2 Milliards d'euros d'engagements bilan et hors bilan. La répartition par rating et présentée en équivalent notation Standard & Poors.

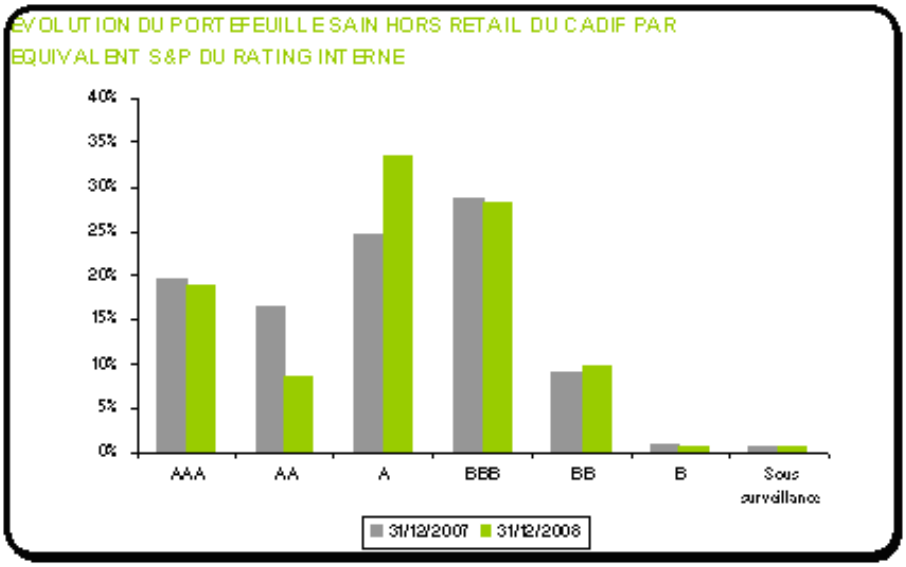

Dépréciation et couverture du risque.

a) Politique de dépréciation et couverture des risques.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré.

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la caisse régionale par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés, actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les intérêts des créances déclassées en créances douteuses sont provisionnés à 100 %.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement.

Par ailleurs, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a également constaté au passif de son bilan des provisions pour risques et charges destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement. Elles ont été principalement calculées à partir des modèles Bâle II et elles visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

b) Encours d'actifs financiers dépréciés :

(en milliers d'euros)	31.12.2008					
	Encours bruts	Dont encours douteux non compromis	Dépréciations / encours douteux non compromis	Dont encours douteux compromis	Dépréciations / encours douteux compromis	Total
Administrations centrales	57 945					57 945
Etablissements de crédit	198 925					198 925
Institutions non établissements de crédit	3 410 505	34 046	33 818	6	6	3 376 681
Grandes entreprises	9 622 626	120 121	82 868	84 500	67 217	9 472 541
Clientèle de détail	14 302 535	56 317	23 657	61 247	39 829	14 239 049
Total *	27 592 536	210 484	140 343	145 753	107 052	27 345 141
Créances rattachées nettes						147 460
Dépréciations sur base collective						-143 963
Valeurs nettes au bilan						27 348 638

** Dont encours clientèle sains restructurés pour 43 328 milliers d'euros*

Source : Etats financiers.

(en milliers d'euros)	31.12.2007					
	Encours bruts	Dont encours douteux non compromis	Dépréciations / encours douteux non compromis	Dont encours douteux compromis	Dépréciations / encours douteux compromis	Total
Administrations centrales						0
Etablissements de crédit	168 728					168 728
Institutions non établissements de crédit	3 377 798	36 168	29 550	11	11	3 348 237
Grandes entreprises	10 073 501	65 045	41 755	85 393	75 500	9 956 246
Clientèle de détail	12 900 720	37 949	13 038	56 595	34 121	12 853 561
Total *	26 520 747	139 162	84 343	141 999	109 632	26 326 772
Créances rattachées nettes						134 336
Dépréciations sur base collective						-142 657
Valeurs nettes au bilan						26 318 451

** Dont encours clientèle sains restructurés pour 56 209 milliers d'euros*

Source : Etats financiers.

Coût du risque.

Cf. supra Partie 1.2 Le compte de résultat, paragraphe Coût du risque

4.2 Risques de marché.

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

4.2.1 Objectifs et politique.

La caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book (opérations du portefeuille HFT) et le Banking book (les opérations du portefeuille AFS ainsi que les opérations de couverture du risque de taux). La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

Gestion du risque.

Dispositif local et central.
Le contrôle des risques de marché du Groupe Crédit Agricole SA est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires :
— Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
— Au niveau de la caisse régionale, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la caisse régionale et lui est directement rattaché.

Les comités de décision et de suivi des risques

— Organes de suivi des risques de niveau groupe :

Le Comité des Risques Groupe (CRG)
Le Comité de suivi des Risques des caisses régionales (CRCR)
Le Comité Normes et Méthodologies

— Organes de suivi des risques de niveau local
- le Comité de Placement suit les risques liés aux opérations de placement pour compte propre. En particulier, il s'assure du respect des limites définis par le Conseil d'Administration,
- le Comité Financier examine l'exposition aux risques de taux et décide des éventuels programmes de couverture à mettre en oeuvre. Il suit également l'exposition aux risques de contreparties interbancaires et s'assure du respect des limites accordées.

Le Comité Financier et le Comité de Placement sont donc les instances de délibération et de décision concernant les opérations de placement et de trésorerie. Leurs décisions sont mises en oeuvre par le Directeur Financier après avoir été portées à la connaissance du Directeur Général.

Pour la réalisation des opérations de placement et de trésorerie, le directeur financier a la faculté de déléguer au responsable de la gestion du portefeuille, au responsable du service chargé de la gestion financière, ainsi qu'aux différents opérateurs de la Table des Marchés.

Le trésorier, en charge de la gestion du portefeuille, effectue les suivis en terme de VaR et alerte en cas de franchissement des limites.

Conscient du fait que l'organisation actuelle ne répond pas aux critères déontologiques de place, une nouvelle organisation devrait voir le jour en 2009, visant à respecter une stricte indépendance entre le front office et un middle office en charge du suivi des risques et des signalements de dépassement.

4.2.2 Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés.

Les indicateurs.

Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché :
L'encadrement des risques de marché de la caisse régionale repose sur la combinaison de trois indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et, ou seuils d'alerte : la Value at Risk, les scénarii de stress, les indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risques).
Cependant, il convient de préciser que le périmètre pris en compte pour déterminer ces indicateurs exclut les investissements dans les FCPR (encours brut au 31/12/2008 : 59 597 milliers d'euros).

La VaR (Value at risk)
La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la caisse régionale retient un intervalle de confiance de 95% et un horizon de temps de 1 an.

Un calcul de la Var sur un intervalle de confiance de 99% et un horizon de 1 mois est effectué en complément.

Actuellement, la méthodologie de calcul retenue est une VaR paramétrique.

Concernant les produits structurés du portefeuille, en l'absence d'un véritable outil de valorisations de structures en fonction du prix des sous-jacents, la méthodologie employée, pour analyser une structure, consiste à déterminer son delta c'est-à-dire son exposition au sous jacent. Le calcul de la VaR est alors réalisé sur le montant de sous jacent que représente le delta.

Afin d'implémenter une telle méthodologie :

— La caisse régionale définit un indice de référence pour chaque produit structuré :
- un indice action pour un dérivé action,
- un indice taux pour un swap taux,
- un indice crédit pour les CDO et CLO.

— Chaque mois le logiciel mesure le delta expost de chaque produit structuré :
- Delta produit = Perf du produit mois précédent / Perf Indice mois précédent

— Le produit structuré est représenté par la performance de son indice de référence multiplié par le delta moyen du produit sur les six derniers mois (ou moins en cas d'historique de prix plus court).
— La matrice de Variance Covariance des indices est toujours mesurée sur une base mensuelle et sur un historique de 10 ans (en surpondérant les 3 dernières années).

Ces résultats sont intégrés au suivi de la VaR de l'allocation stratégique, (VaR paramétrique 95% 1 an), et de la CVaR (CVar paramétrique 99% 1 an) sur le portefeuille global AFS+HFT avec un zoom possible sur le portefeuille AFS ou HFT en cas de besoin.

Limites du calcul de la VaR paramétrique.
Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

— La VAR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs,
— L'horizon fixé à « 1 mois » suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise.

L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99% ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle. Pour atténuer cet inconvénient, le calcul d'une CVaR paramétrique avec un intervalle de confiance de 99% et horizon de temps de 1 mois permettant d'apprécier la perte statistique moyenne dans les 1% de cas les plus défavorables est effectué.

Dans ce qui suit, le pilotage des risques et les calculs de VaR concernent le portefeuille AFS et le portefeuille HFT (à l'exception du portefeuille FCPR et des titres de participation) tels qu'ils sont suivis au sein du Crédit Agricole d'Ile-de-France.

Les indicateurs complémentaires.

La CVar est l'indicateur complémentaire utilisée par la caisse régionale et sert à déterminer la limite en risque accepté en cas de survenance d'un scénario catastrophe (Cf. supra).

De plus, afin de tenir compte des limites de la méthode indicielle, le Crédit Agricole d'Ile-de-France utilise également un outil interne qui permet des mesures de risques intermédiaires avec des calculs de VaR sur le portefeuille (AFS+HFT) réel, c'est-à-dire utilisant les performances réelles des produits en portefeuille et non celles de leurs indices de références avec un horizon de mesure d'un an à trois ans défini par le trésorier.

Les limites.

Le pilotage de l'exposition aux risques s'effectue à deux niveaux :
— Globalement, la composition du portefeuille devra permettre qu'à tout moment, la caisse régionale ne soit pas exposée à un risque de dévalorisation de son portefeuille sur un horizon de 12 mois supérieure à la limite globale de perte, avec une probabilité supérieure à 95%.
— Cette règle globale est renforcée par une règle applicable ligne par ligne conduisant à liquider un placement au cas où sa dévalorisation correspondrait à une évolution particulièrement défavorable, c'est-à-dire envisageable statistiquement dans moins de 2 cas sur 100, sur un horizon de 3 mois.

Suivi global.
Le suivi global de perte, tel que décrit ci-dessous, a fait l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration en avril 2008 qui a validé la méthodologie ainsi que les montants.

a) Limite globale de perte.
La limite globale de perte ne pourra excéder 20% du résultat net du dernier exercice clôturé, augmenté des plus values latentes sur les placements monétaires qui ne sont pas exposées aux risques de marché et sont mobilisables à tout moment. Pour 2008, ce montant s'élève à 298 M€ x 20% +0 M€ = 60 M€.

Ainsi, la VaR (12 mois ; 95%) devra en permanence rester inférieure à 4%, pour permettre de respecter la limite globale de perte avec une probabilité de 95% pour un portefeuille de 1 500 millions d'euros.

b) Seuil d'alerte.
Pour déceler toute évolution défavorable malgré le respect des indicateurs de risques, un seuil d'alerte est mis en place.

Il repose sur la mesure quotidienne de la variation de la valeur du portefeuille à partir d'une situation de référence selon les modalités ci-dessous.

Si la dévalorisation constatée du portefeuille par rapport à la situation de référence atteint la limite globale de perte, soit 60 millions d'euros, le Conseil d'Administration est informé de la situation et des mesures prises pour stopper les dépréciations.

Il convient de préciser que le suivi quotidien n'est par définition accessible que pour les produits disposant des VL quotidiennes. La caisse régionale ne connaît la valeur exacte de la dévalorisation constatée sur l'ensemble du portefeuille qu'à la fin du mois (en M+15 en moyenne).

c) Suivi ligne à ligne.
Quotidiennement, le pilotage de l'exposition aux risques s'effectue à travers la règle applicable ligne par ligne conduisant à liquider un placement au cas où sa dévalorisation correspondrait à une évolution particulièrement défavorable, c'est-à-dire envisageable statistiquement dans moins de deux cas sur 100.

d) Conséquences sur l'allocation du portefeuille.
La limite globale de perte, pour être respectée à tout moment, implique une limitation de l'exposition du portefeuille à certains risques.
Ceci se traduit par une quote-part plafond par type de risque :

Type de risque	Plafond de l'allocation en %
Actions	30%
Obligations/crédit	50%
Performance absolue	75%
Gestion alternative	50%
Monétaire	100%
Produits structurés	15%

Les stress scenarii

On considérera que le scénario catastrophe correspond à une évolution défavorable dont la probabilité de survenance est inférieure à 1%.

La composition du portefeuille doit permettre que statistiquement, les évolutions défavorables de probabilité inférieure à 1%, n'exposent pas le portefeuille à une dévalorisation moyenne égale au double de la limite en perte, soit 120 M€.

Ainsi, l'évaluation statistique de la perte moyenne à l'horizon de 12 mois dans les cas les plus défavorables (de probabilité inférieure à 1%) devra rester en permanence inférieure à 8% sur la base d'un portefeuille de 1 500 millions d'euros.

Soit encore CVaR (12 mois ; 99%)<= 8%.
cf : le terme CVaR signifie VaR Complémentaire.

4.2.3 Exposition : activités de marché (Value at Risk).

Les montants des excédents de ressources propres.
Au 31/12/2008, ces excédents étaient placés à hauteur de 1 373 millions d'euros avec la répartition suivante (hors filiales consolidées) :

31/12/2008		Normes IAS / IFRS				
En millions d'euros		Détenus jusqu'à l'échéance	Actifs disponibles à la vente (*)	A la juste valeur par option	Prêts et créances	Total
Normes françaises	Activité de portefeuille		60			60
	Investissement	156		45		201
	Placement		1 030	76	6	1 106
	Total	156	1 090	121	6	1 373

(*) A ces montants, il faut ajouter les titres de participation (717 M€) imputés dans le portefeuille des titres disponibles à la vente.

Les familles de produits utilisables dans le cadre de la gestion des excédents de ressources propres.

L'objectif recherché en constituant les portefeuilles de titres est une contribution à l'amélioration de la rentabilité de la caisse régionale, en exposant de manière contingentée les résultats de la caisse régionale aux fluctuations des valeurs de ces titres.

Aussi, dans le cadre du respect d'une limite globale de dévalorisation du portefeuille sur un horizon de 12 mois, la gestion du portefeuille vise à optimiser les résultats de cette gestion grâce à une allocation utilisant les supports d'investissement suivants :

— OPCVM investis en actions, sur toutes zones géographiques,
— OPCVM ou des titres détenus en direct, exposant à un risque « crédit » (obligations, crédits bancaires) dont les valeurs varient en fonction des probabilités de défaillance des contreparties et des taux de marché,
— OPCVM investis dans des obligations convertibles en actions,
— OPCVM gérés selon les techniques dites de performance absolue, visant une performance supérieure au taux sans risque grâce à une allocation des investissements fluctuante en fonction des perspectives des différents marchés,
— OPVCM gérés selon les techniques dites de gestion alternative visant une performance décorrélée des différents indices représentatifs des évolutions des marchés financiers, grâce en particulier à des stratégies d'arbitrage,
— OPCVM permettant de prendre une exposition sur les autres classes de risques régulièrement valorisés dans les marchés financiers comme les matières premières ou la volatilité des prix de certains actifs,
— OPCVM monétaires,
— Des produits structurés, sous réserve d'une approbation préalable des opérations par le comité de placement.

Le classement comptable des opérations de la gestion des excédents de ressources propres.

Le classement comptable des titres est fonction des caractéristiques techniques et des intentions de gestion, en particulier en matière de cession.

Titres détenus jusqu'à l'échéance (HTM pour *« held to maturity »*).

Ce portefeuille est composé de titres destinés à être détenus jusqu'à l'échéance finale. Il comprend pour une part des obligations à taux fixe en euros émises par des émetteurs publics ou privés (bancaires et industriels) de bonne qualité dont la notation à la souscription est généralement égale à A ou au minimum à BBB+. Ces obligations représentaient au 31 décembre 2008 un encours global de 64 millions d'euros. Pour une autre part, il est constitué de bons à moyen terme à taux soit fixe, soit structuré. Cette part représente un montant global de 92 millions d'euros.

Ce portefeuille est destiné à procurer à la caisse régionale des revenus récurrents.

Compte tenu des règles comptables liées aux titres détenus jusqu'à l'échéance, ce portefeuille n'est pas revalorisé, les titres étant comptabilisés pour leur valeur d'achat. Par ailleurs, ces titres ne peuvent pas être cédés avant l'échéance.

Titres à la juste valeur par option (HFT pour *[U+x0093]held for trading[U+x0094]*).

Ce portefeuille est constitué des titres acquis en vue de réaliser un profit à court terme. Au 31 décembre 2008, l'encours de ce portefeuille s'élevait à 121 millions d'euros. Ce portefeuille est constitué principalement de produit de type dérivé de crédit comme des tranches de CDO et de produit indexé sur la performance des marchés actions. De plus, ces produits sont souvent accompagnés d'une garantie en capital. Les variations de valeur de marché des titres de ce portefeuille (plus ou moins values latentes) sont imputées en compte de résultat.

Titres non cotés représentatifs de prêts (*loan and receivable*).

Sont inscrits dans ce portefeuille les titres non cotés représentatifs d'une créance. Conformément aux directives de Crédit Agricole SA, la caisse régionale y loge des TSDI émis par PREDICA. L'encours de ce portefeuille était de 6 millions d'euros au 31/12/2008. En cas de dévalorisation des titres de ce portefeuille, des provisions seront constituées dont les dotations s'imputeront sur le compte de résultat.

Titres disponibles à la vente (AFS pour « *available for sale* »).

Ce portefeuille, d'un encours de 1 806 millions d'euros au 31 décembre 2008, regroupe l'ensemble des autres titres. Il comprend en particulier les titres de participation (soit 717 millions d'euros au 31 décembre 2008) et des titres acquis dans le cadre de la gestion des excédents de fonds propres pour un montant global de 1 090 millions d'euros.

Ces derniers s'insèrent dans la mise en oeuvre de la politique de placement. Il s'agit d'obtenir une performance supérieure au rendement d'un placement sans risque, tout en conservant une bonne liquidité des placements. Dans les comptes consolidés, l'application des normes comptables IAS/IFRS conduit à imputer les plus et moins values de ce portefeuille en variation de la situation nette, et donc sans impact sur le compte de résultat.

Les principales orientations de gestion mises en oeuvre au cours de l'exercice.

Concernant le portefeuille AFS
— la poche actions, au sein du portefeuille AFS, a été intégralement réduite au cours du mois de janvier, passant de 15% à 0%,
— la poche gestion alternative, au sein du portefeuille AFS, a fortement diminué au cours du premier semestre, passant de 45% à 8%,
— la poche monétaire régulier, au sein du portefeuille AFS, a fortement augmenté au cours du premier semestre, passant de 19% à 69%,
— la poche obligations convertibles, au sein du portefeuille AFS, a été réduite de 3% à 0% au cours du mois d'octobre,
— la poche obligations gouvernementales, au sein du portefeuille AFS, après avoir été augmenté à environ 6% en juin 2008, a été réduite à 0% au cours du mois d'octobre,
— une poche actions, au sein du portefeuille AFS, a été reconstituée au cours du mois d'octobre, pour représenter au 31 décembre environ 3,60% de la poche AFS.

Concernant les opérations struturées du portefeuille HFT.

Concernant des risques particuliers portés par la caisse régionale,
— l'exposition sur CDO au 31 décembre est de 13 M€,
— l'exposition sur CLO au 31 décembre est de 7 M€ dont une partie bénéficie d'une garantie en capital à échéance,

— des couvertures sur des noms d'émetteurs ou CDO ont été mises en place au second semestre, après la faillite de la banque Lehman Brothers, dans un contexte d'extrême illiquidité du marché du crédit.

Actions d'autocontrôle.

Au 31/12/2008, la caisse régionale détient une partie de ses CCI. Ils ont été acquis pour une part dans le cadre d'un contrat de liquidité. Le nombre de CCI détenus à ce titre s'élève à 11 466 au 31/12/2008. Par ailleurs, la caisse régionale a initié un programme de rachat : dans le cadre de ce programme, la caisse régionale avait acquis 56 276 CCI au 31/12/2008.

Ces 2 contrats de rachat et de liquidité sont mis en oeuvre par un prestataire tiers habilité à réaliser ce type d'opération.

4.3 Risques particuliers induits par la crise financière.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France a mis en place un suivi spécifique de ses encours de type LBO depuis Juin 2007, intégré au tableau risques depuis Octobre 2007.

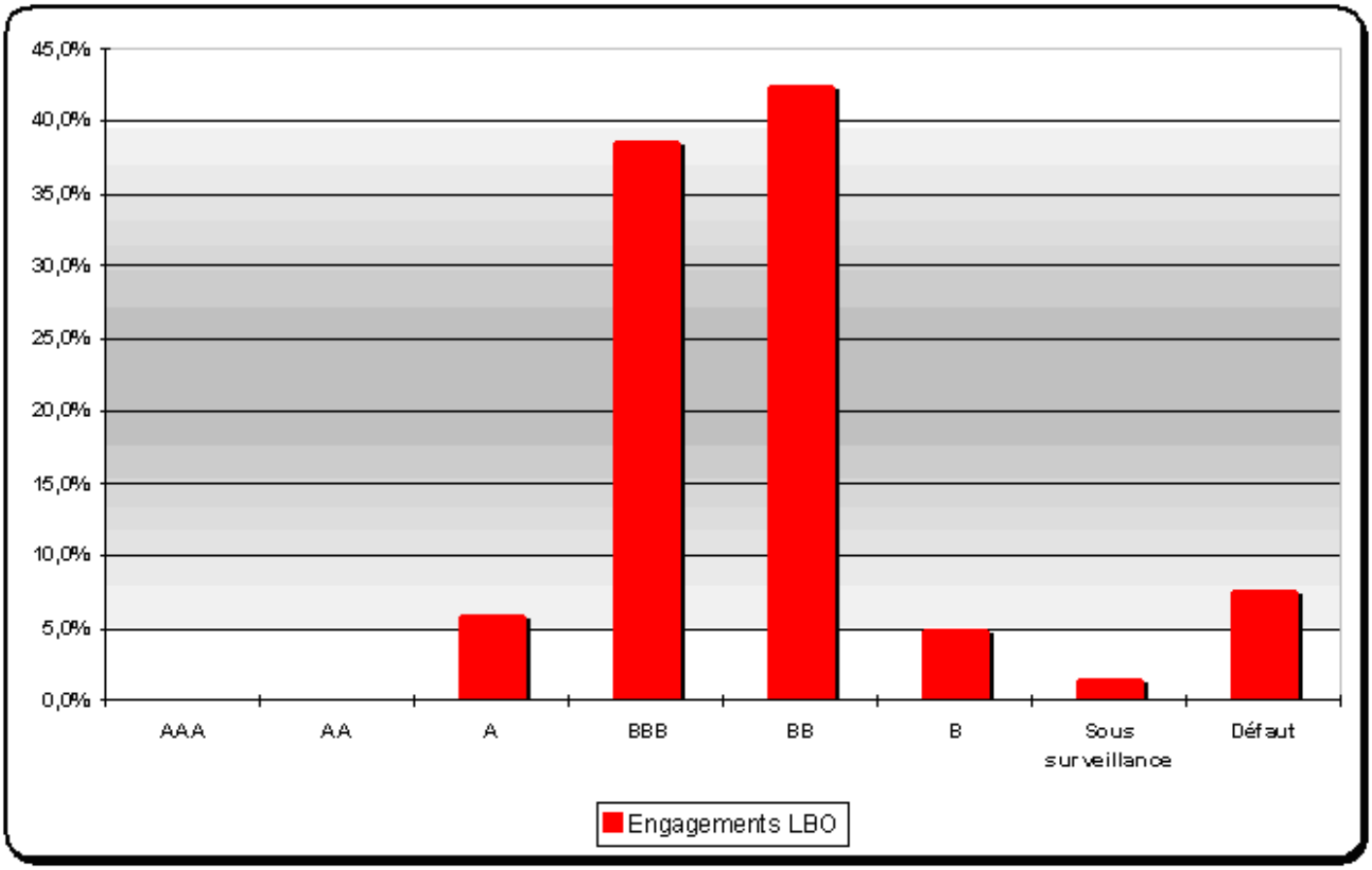

L'exposition LBO au 31-12-08 s'élève à 1,3 Mrd € répartis sur 184 groupes, soit 8 % des engagements totaux de la Direction des entreprises.

Par risque filière, seuls deux secteurs représentent plus de 10% des engagements totaux LBO.

4.4 Risque de taux d'intérêt global.

4.4.1 Objectifs et politique.

Le Risque de Taux est "le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché ("trading book")".

4.4.2 Méthodologie.

L'exposition au risque de taux est mesurée par la mise en évidence de GAPS statiques, par type de taux, entre les ressources et les emplois non adossés :

— Les GAPS à taux fixe sont issus de la comparaison entre fonds propres, dépôts à vue, avances en miroir de la collecte et avances globales pour les ressources ; immobilisations, titres (y.c. titres de participation), prêts sur ressources monétaires, parts non adossées des prêts sur avances traditionnelles et prêts éligibles aux avances globales pour les emplois.
— Les GAPS indexés sur l'inflation sont issus de la comparaison entre 50% des avances miroir sur les livrets pour les ressources et la quote-part des prêts indexés sur l'inflation pour les emplois.

Le calcul de l'exposition globale au risque de taux se fait par agrégation des différents GAPS avec :

GAP global = GAPS à taux fixe + 99 % GAPS « Inflation »
La corrélation « Inflation » / Taux fixe est mesurée à 99 % en mars 2008 par CASA.

Ce calcul est effectué chaque fin de trimestre. A chaque mesure de l'exposition au risque de taux, une projection des encours des différents postes indiqués ci-dessus est réalisée de 1 à 30 ans par pas annuel.

Cette mesure est complétée par la prise en compte du portefeuille de swaps de couverture qui vient modifier l'exposition au risque de taux de la caisse régionale.
Les conventions et méthodes utilisées ont été validées en Comité Financier et sont régulièrement actualisées.

Outil utilisé.

En 2008, la caisse régionale a changé d'outil de calcul de son exposition au risque de taux ; l'outil développé en interne et utilisé par la caisse régionale depuis 1997 a été remplacé par Cristaux 2 (outil de calcul des GAPS développé par Crédit Agricole SA).

Son alimentation est assurée grâce à un déversement automatique des différentes chaînes de gestion ; les alimentations non encore automatisées sont effectuées par le service en charge de la Gestion Financière de la caisse régionale (service composé de 5 personnes, rattaché au Directeur Financier).
La Direction Financière de Crédit Agricole SA est quant à elle chargée de la maintenance de l'outil.

Description du dispositif de limites.

Deux limites globales de pertes ont été définies et validées par le Conseil d'Administration du 2 avril 2008 :

— la première vise à limiter l'impact sur le PNB de la caisse régionale, des évolutions prévisibles des marchés, définies sous forme d'un scénario de marché,
— la deuxième vise à limiter les impacts d'un scénario très défavorable et dont la survenance est peu probable, dénommé « scénario catastrophe ».

Dans les perspectives d'un scénario de marché défavorable, la caisse régionale accepte de perdre de 2 à 4% de son PNB selon l'échéance.

Les limites pour 2008 sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
Limites en %	2 % PNB	2,5 % PNB	3 % PNB	3,5 % PNB	4 % PNB
Limites en montant	16,9 M€	21,1 M€	25,3 M€	29,6 M€	33,8 M€

Dans le cas d'un scénario catastrophe, les risques ne doivent pas exposer la caisse régionale à des risques de pertes supérieurs au double des limites du scénario de marché ; ces pertes ne devront pas dépasser de 4 à 8% du PNB selon les échéances, ce que résume le tableau suivant :

	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
Limites en %	4 % PNB	5 % PNB	6 % PNB	7 % PNB	8 % PNB
Limites en montant	33,8 M€	42,2 M€	50,7 M€	59,1 M€	67,6 M€

Les scénarii analysés retiennent les hypothèses suivantes :

— scénario de marché : ce scénario fait l'hypothèse que les emplois futurs de la caisse régionale, qui se substitueront aux emplois actuels, seront assortis d'un taux de rendement inférieur de 1% aux rendements des emplois actuels.
— scénario catastrophe : ce scénario fait l'hypothèse d'une forte baisse des taux de 2%, soit le double de celle retenue dans le scénario de marché, ayant un effet immédiat. Cette forte baisse s'accompagnerait d'une déformation dans la structure du bilan.

En 2008, l'application des deux scénarii n'a conduit à aucun dépassement de limites.

4.4.3 Gestion du risque.

L'exposition au risque de taux de la caisse régionale est gérée dans le respect des limites définies et validées annuellement par le Conseil d'Administration.

La situation trimestrielle de la caisse régionale au regard de son exposition au risque de taux est présentée et commentée au Comité Financier.

Ce dernier prend, au vu de cette exposition, les décisions nécessaires en matière de gestion financière concernant l'adossement des ressources et des emplois. Plusieurs moyens sont à la disposition de la caisse régionale :

— la variation de la durée d'une part de ses crédits ou plus généralement de ses actifs et d'autre part de ses ressources en particulier en modulant la durée de ses avances globales,
— au besoin et en complément, la réalisation d'opérations de hors bilan, notamment des swaps de macro-couverture.

A chaque mesure de l'exposition au risque de taux, il est vérifié que les limites relatives au scénario de marché et au scénario catastrophe sont bien respectées. En cas de dépassement des limites, la Direction Générale en est immédiatement informée.

4.4.4 Exposition.

Les gaps de taux synthétiques (en M€) ont évolué comme suit :

	A 1 an	A 2 ans	A 3 ans	A 4 ans	A 5 ans
GAPS au 31/12/2007	278 M€	583 M€	976 M€	1 129 M€	1 515 M€
GAPS au 30/09/2008	131 M€	685 M€	910 M€	1 067 M€	1 585 M€

La sensibilité (en montant) du PNB pour une variation des taux de 100 pdb :

	A 1 an	A 2 ans	A 3 ans	A 4 ans	A 5 ans
Variation du PNB au 30/09/2008	1,3 M€	6,9 M€	9,1 M€	10,7 M€	15,9 M€

4.5 Risque de change.
Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.
Les caisses régionales ne peuvent pas prendre de positions de change.
Les opérations de change initiées par la caisse régionale sont systématiquement couvertes de manière à annuler tout risque lié aux fluctuations des cours des devises.

4.6 Risques de liquidité et de financement.
Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

4.6.1 Objectifs et politique.

Les exigences réglementaires en matière de liquidité sont définies par :

— Le règlement CRBF n°88-01 modifié par l'arrêté du 11 septembre 2008 relatif à la liquidité modifiée,
— l'instruction de la Commission bancaire n°88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité modifiée par l'instruction n°93-01 du 29 janvier 1993 et n°2000-11 du 4 décembre 2000,
— l'instruction de la Commission bancaire n°89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Le dispositif de surveillance du risque de liquidité repose sur le calcul de deux ratios réglementaires :

— Le coefficient de liquidité réglementaire à un mois (et ratios d'observation), calculé tous les mois,
— Le coefficient de fonds propres et de ressources permanentes, qui malgré son abrogation, continue de faire l'objet d'un calcul trimestriel.

Dans le cadre des relations financières internes au Groupe Crédit Agricole, un dispositif de surveillance et de gestion du risque de liquidité du groupe vient en complément des obligations réglementaires.

L'encadrement du risque de liquidité au sein du Groupe a été modifié en 2008. Désormais cet encadrement s'opère en distinguant le risque de liquidité à court terme du risque de liquidité à moyen long terme.

— En ce qui concerne l'encadrement du risque de liquidité à court terme :
Les différentes entités du groupe sont dotées d'une limite de refinancement à court terme. Cette limite constitue une enveloppe maximum de refinancement de marché à court terme. Elle est ventilée sur plusieurs plages de maturité : à 1 jour (CCT), à 1 semaine, à 1 mois, à 3 mois, au-delà de 6 mois et jusqu'à 1 an.

— En ce qui concerne l'encadrement du risque de liquidité à moyen terme :
Le nouveau dispositif n'impose pas un montant maximum d'endettement à moyen terme. L'encadrement de ce déficit se fait au travers de la facturation du déficit Epargne / Avances sur la base du coût des émissions à moyen / long terme du Groupe Crédit Agricole.

4.6.2 Gestion du risque.

La situation de la caisse régionale au regard de ces différents indicateurs est présentée trimestriellement au Comité Financier qui, sur la base des analyses menées par la Gestion Financière, décide de la politique de liquidité à mettre en oeuvre.

La politique de gestion de la liquidité de la caisse régionale repose sur l'adossement global des ressources aux actifs à financer en capitaux et en durées. Elle se concrétise, d'une part, par une politique de collecte clientèle et, d'autre part, par une politique de refinancement auprès de Crédit Agricole SA ou en interbancaire, via la mise en place d'un programme d'émission de Titres de Créances Négociables (TCN).

La caisse régionale, au-delà de ses ressources clientèle, a en effet la possibilité de se refinancer à taux de marché auprès de Crédit Agricole SA sous plusieurs formes : Compte Courant de Trésorerie, Emprunts en blanc (de 1 semaine à 10 ans), Avances globales (50% des prêts accordés à moyen / long terme).

Elle peut également émettre des Titres de Créances Négociables (CDN sur les durées ≤ 1 an ; BMTN au delà d'un an).

4.6.3 Méthodologie.

La méthodologie utilisée pour le pilotage du risque de liquidité repose sur l'analyse de plusieurs indicateurs :

— le ratio de liquidité réglementaire à un mois,
— la limite d'endettement à court terme attribuée à la caisse régionale et l'évolution de sa consommation,
— le déficit Epargne/Avances et l'évolution de sa facturation.

En outre, fin 2008, un chantier « Mesure des GAPS de liquidité et des réserves » a démarré dans le groupe. Ce chantier s'articule en deux phases :

— La mesure de Gaps de liquidité à court terme (1 jour à 12 mois) : ces Gaps sont obtenus par confrontation des flux entrants de liquidité (Tombée d'échéances ou cession d'actifs) et des flux sortants de liquidité (Remboursement de dettes),
— La mise en rapport de ces Gaps avec les réserves de liquidité disponibles. Ces réserves de liquidité, constituées d'actifs liquéfiables (titres, créances éligibles BCE, …) sont utilisées pour la fermeture du GAP lorsque celui-ci est négatif.

En liaison avec la Direction Financière de Crédit Agricole SA, le service en charge de la Gestion Financière de la caisse régionale travaille sur un nouvel outil bureautique (« Pélican ») permettant de :

— mesurer les Gaps de liquidité définis ci-dessus et suivre leur évolution,
— suivre le niveau des réserves de liquidité disponibles,
— agréger l'ensemble des données au niveau du Groupe Crédit Agricole.

La mise en place de cet outil aura un impact sur le pilotage de la liquidité et la définition des limites à respecter. Ces changements feront l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration.

4.6.4 Impacts de la crise financière sur la gestion du risque de liquidité.

Avec la survenance de la crise de liquidité, les conditions d'emprunt sur le marché interbancaire se sont très fortement dégradées : les volumes traités sur le marché des certificats de dépôts négociables (CDN) se sont considérablement réduits et les taux négociés se sont très nettement renchéris.

Crédit Agricole SA a demandé à ce que toutes les entités du groupe, notamment les caisses régionales, adoptent une attitude coordonnée sur le marché monétaire en alignant les taux de leurs émissions de CDN sur ceux pratiqués par CASA.

Le groupe, grâce à cette stratégie d'intervention limitée sur les marchés et grâce à un recours soutenu aux canaux de refinancement de la BCE, est parvenu à se refinancer sur des niveaux de taux inférieurs à ceux des autres banques.

Le coût de la liquidité sur les durées longues a également augmenté. Cette augmentation a été répercutée dans les Taux de Cession Interne (TCI). Le coût de la liquidité intégré dans les TCI est ainsi passé de 40 centimes en janvier 2008 à 90 centimes au mois de décembre 2008.

4.6.5 Exposition.

Le Coefficient de liquidité a évolué comme suit :

	31/12/07	**31/03/08**	**30/06/08**	**30/09/08**	**31/12/08**
Coefficient de liquidité	203 %	138 %	150 %	165 %	146 %

La limite d'endettement à court terme de la caisse régionale s'établit à 6 577 M€. Sa consommation a évolué comme suit :

	30/09/08	**31/10/08**	**30/11/08**
Consommation de la limite d'endettement à court terme	4 738 M€	4 765 M€	4 655 M€

4.7 Politique de couverture.

4.7.1 Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge).

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres et de dépôts à taux fixe.

Macro-couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) :

Dans le cadre de la couverture du risque de taux global, la gestion actif-passif est amenée à initier des opérations de couverture de juste valeur (Fair Value Hedge).

Jusqu'à présent, les opérations mises en place concernent essentiellement la couverture de ressources clientèle (dépôts à vue, dépôts à terme, émissions de titres, livrets).

La désignation du montant couvert s'effectue en échéançant les encours restant dus des éléments couverts par plage de maturités. Ces échéancements sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et, lorsqu'elles n'existent pas, des conventions de liquidité de ces produits retenues au niveau du Groupe Crédit Agricole.

Les tests d'efficacité pour la macro-couverture de juste valeur sont effectués, au moins trimestriellement, sur des positions brutes de swaps et d'éléments couverts.

Pour chaque relation de couverture, l'efficacité prospective est mesurée en s'assurant que pour chaque bande d'échéance, l'encours des éléments couverts est supérieur à l'encours des instruments financiers dérivés de couverture désignés.

L'efficacité rétrospective est mesurée en s'assurant que l'évolution mensuelle de l'encours couvert ne met pas en évidence de sur-couverture a posteriori.

Il convient également de s'assurer qu'en cours de période, les nouveaux swaps ne créent pas de situation de sur-couverture sur la base de l'encours initialement couvert.

Micro-couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) :

Les opérations de micro-couverture de juste valeur du Crédit Agricole d'Ile-de-France comprennent les couvertures de prêts réalisés auprès des collectivités locales et des grandes entreprises.

4.7.2 Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge).

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les opérations de couverture de flux de trésorerie du Crédit Agricole d'Ile-de-France comprennent les couvertures liées aux émissions de titres de créances négociables.

4.8 Risques opérationnels.

4.8.1 Objectifs et politique.

Gouvernance :
Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné au sein de la caisse régionale s'inscrit dans le cadre règlementaire du dispositif Bâle II, contribuant au calcul d'exigence de fonds propres.

En interne, le « manager risques opérationnels » pilote et anime le dispositif local, dans le cadre de la Politique de Gestion des Risques Opérationnels qui a été présentée en Comité de Contrôle Interne et Comité de Direction fin 2007.

Il est garant de l'exhaustivité de la collecte des incidents et pertes financières, de la qualité de la cartographie des risques opérationnels, effectue un reporting trimestriel des pertes et provisions, préconise et suit la mise en place des actions de réduction du risque.

Cartographie des risques opérationnels :
La cartographie des risques opérationnels est mise à jour annuellement (approche qualitative). Cet exercice consiste à estimer à dire d'expert le niveau de risque futur (fréquence et perte estimée) de l'ensemble des processus de la caisse régionale.

Collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes :
En complément de la collecte des incidents et pertes, des scénarii majeurs sont étudiés et les sinistralités associées sont estimées à dire d'expert.

Par ailleurs une procédure d'alerte risque opérationnel a été mise en place : tout incident avéré ayant une conséquence estimée ou définitive supérieure ou égale à 150 000 € et/ou un impact client supérieur ou égal à 1 000 clients doit être signalé à la Direction Générale.

Calcul et allocation des fonds propres réglementaires :
La caisse régionale a retenu la méthode de mesure avancée (AMA : *Advanced Measurement Approach*).

Tableau de bord des risques opérationnels :
Un tableau de bord trimestriel de la collecte des incidents et pertes avérées des risques opérationnels est diffusé trimestriellement à la Direction Générale et aux membres du Conseil de Direction, ainsi qu'aux responsables des unités déclarantes et à leur hiérarchie.

4.8.2 Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance.

Organisation :
L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la caisse régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la caisse régionale.

Le Management du Risque Opérationnel intervient ponctuellement auprès des Comités de Contrôle Interne, et participe au Comité mensuel Qualité Production Informatique.

L'organe exécutif est par ailleurs informé a minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérées du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la caisse régionale. Le contrôle périodique et le contrôle conformité sont destinataires de ces informations.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la caisse régionale. Le GIE Synergie est doté de son propre dispositif de gestion et de surveillance.

Travaux menés au cours de l'année :

— En 2008, la formation et sensibilisation à la culture risque opérationnel des correspondants ont été poursuivies,

— Une procédure de rapprochement comptable a été rédigée au cours du 1er trimestre 2008 par le manager risques opérationnels en coordination avec le Département comptabilité afin d'établir un mode opératoire et de lister les comptes comptables à contrôler, pour les dotations et les écritures définitives,

— Au titre de 2008, les experts de la caisse régionale ont étudié 13 scénarii majeurs.

4.8.3 Méthodologie.

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

— D'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels,
— De déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés, pouvant se situer en deçà de la méthode standard,
— De favoriser l'amélioration de la qualité des contrôles permanents dans le cadre du suivi de plans d'actions.

Les dispositifs Groupe mis en place dans la caisse régionale visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs et des critères quantitatifs Bâle II.

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type « *lost distribution approach* » qui est unique au sein du Groupe. L'allocation du capital de la caisse régionale est prise en charge par celle-ci à partir de principes définis au niveau national.

Ce modèle a été régulièrement validé par le Comité des normes et méthodologies du Groupe Crédit Agricole, présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe.

La caisse régionale a validé le 11 avril 2008 une exigence en fonds propres AMA de 69,701 M€ (pour la caisse régionale et les caisses locales) et une exigence en fonds propres (méthode standard) de 2,023 M€ pour les filiales (Socadif et Bercy Participation).

Le nouveau montant d'exigence en fonds propres alloué à la caisse régionale est en cours de calcul par DRC CASA et sera connu au 1er semestre 2009.

4.8.4 Assurance et couverture des risques opérationnels.

L'étude des polices d'assurances en couverture des risques opérationnels sera menée par le manager des risques opérationnels de la caisse régionale au cours de l'année 2009.

4.9 Risques de non-conformité.

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, et des procédures de contrôle interne sont abordées dans le rapport du Président du Conseil d'Administration à l'assemblée générale des actionnaires.

Les autres risques de non-conformité sont pris en compte dans les données sociales et environnementales.

5. Les ratios financiers.

5.1 Ratio de solvabilité consolidé (CRD).

Selon l'arrêté du 20 février 2007 qui a transposé dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE), les établissements de crédit sont tenus de respecter en permanence un ratio de solvabilité supérieur à 8%. Au 31 décembre 2008, le ratio de solvabilité du groupe Crédit Agricole d'Ile-de-France établi en application de la norme dite « Bale II » et après prise en compte des planchers applicables durant la période transitoire est égal à 12,6% contre 12,3% au 31 décembre 2007. Les fonds propres étant exclusivement des fonds propres de première catégorie, le ratio de solvabilité sur les fonds propres dit « *core tiers-one* » est également de 12,6%.

5.2 Contrôle des grands risques.

Selon les termes du règlement CRB n° 93-05, les établissements de crédit sont tenus de respecter deux rapports :

— l'ensemble des risques encourus du fait des opérations réalisées par un même client ne doit pas excéder 25% des fonds propres,
— l'ensemble des risques encourus du fait des opérations réalisées par les clients dont les concours excèdent 10% des fonds propres ne doit pas dépasser 8 fois les fonds propres.

Ces deux rapports sont mesurés trimestriellement. Le groupe Crédit Agricole d'Ile-de-France a respecté ces limites tout au long de l'exercice 2008.

5.3 Coefficient de liquidité.

Selon les termes du règlement n° 88-01 du Comité de Réglementation Bancaire, les établissements de crédit sont tenus de présenter à tout moment un coefficient de liquidité supérieur à 100%. Le Crédit Agricole d'Ile-de-France a respecté cette norme au cours de l'exercice 2008. Au 31 décembre 2008, son coefficient de liquidité s'élève à 146%.

6. Perspectives d'avenir.

Dans un contexte avéré de fort ralentissement économique à l'échelle mondiale, l'année 2009 débute sur des interrogations quant à la gravité et à la durée de la récession ainsi qu'à l'efficacité des plans de relance mis en oeuvre dans de nombreux pays.

La BCE ne craint plus les risques d'inflation et entérine les conséquences du ralentissement économique. Le mouvement de baisse de ses taux directeurs engagé fin 2008 devrait se poursuivre début 2009.

Les plans de relance gouvernementaux vont conduire à d'importants volumes d'émission de dettes publiques, que les investisseurs différencient de plus en plus en fonction de leurs analyses des risques pays.

Le marché bancaire de l'Ile de France, qui bénéficie d'une économie moins exposée au ralentissement économique que les autres régions françaises et où le taux de chômage reste inférieur à la moyenne nationale, continuera d'offrir des opportunités de développement d'une activité bancaire rentable.

Si l'importance de la maîtrise des risques s'avérera déterminante dans les mois à venir, la capacité à apporter les produits et services attendus par une clientèle exigeante mais diversifiée sera une autre clé de la réussite en 2009.

Dans ce contexte, la caisse régionale, forte d'une situation financière solide et encore renforcée à l'issue de l'année 2008 particulièrement discriminante sur la solidité des modèles de développement des banques, poursuivra sa stratégie de développement de banque régionale à même de répondre aux attentes de ses clients.

— Le financement des entreprises comme des particuliers restera un moteur de développement des relations pérennes avec nos clients,
— L'offre de produits de placement bénéficie d'une adaptation rapide au contexte financier et aux besoins de sécurité qui s'expriment,
— Après le lancement réussi en 2008 de la carte débit crédit, l'enrichissement des offres et leur facilité d'accès seront privilégiés, en particulier grâce à l'extension des possibilités offertes par la banque en ligne,
— Notre programme d'ouvertures d'agences qui a déjà permis l'ouverture de 33 agences en 3 ans, sera complété par 2 nouvelles ouvertures en 2009.

Confiante dans la pertinence de ses choix stratégiques et de ses atouts dans un marché sélectif, la caisse régionale va ainsi poursuivre son développement en s'appuyant sur sa connaissance du marché de l'Ile de France et sur ses capacités d'adaptation aux évolutions du contexte.

7. Résultats financiers du Crédit Agricole d'Ile-de-France au cours des cinq derniers exercices :

En euros	2004	2005	2006	2007	2008
1 - Situation financière en fin d'exercice					
- Capital social	114 657 668	114 657 668	114 657 668	114 657 668	114 657 668
- Nombre de titres existants (1)	28 664 417	28 664 417	28 664 417	28 664 417	28 664 417
(1) division du nominal par 4 en 2001					
2 - Résultat global des opérations effectives					
- Chiffre d'affaires hors taxes	1 237 713 080	1 342 550 178	1 517 602 616	1 743 689 560	1 988 738 031
- Résultat avant impôt, amortissement et provisions	328 288 543	378 703 395	435 803 469	420 741 855	467 764 957
- Impôt sur les bénéfices	103 943 181	131 890 226	141 146 602	131 890 325	53 254 747
- Résultat après impôt, amortissement et provisions	250 650 886	264 997 962	262 917 317	298 100 431	266 388 319
- Montants des excédents distribués	27 870 143	28 859 153	29 160 121	34 175 185	30 878 256
3 - Résultat des opérations réduit à 1 titre					
- Résultat après Impôt mais avant amortissement et provisions	7,83	8,61	10,28	10,08	14,46
- Résultat après impôt, amortissement et provisions	8,74	9,24	9,17	10,40	9,26
- Intérêt net versé à chaque part sociale	0,17	0,15	0,16	0,18	0,18
- Dividende net versé à chaque Certificat Coopératif d'Investissement	2,50	2,65	2,65	3,12	2,79
- Dividende net versé à chaque Certificat Coopératif d'Associé	2,50	2,65	2,65	3,12	2,79
4 - Personnel					
- Nombre de salariés au 31 décembre	3 409	3 418	3 619	3 669	3 671
- Montant de la masse salariale	121 859 118	124 533 250	127 151 715	136 029 992	137 330 731
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	77 042 438	85 084 361	84 003 790	88 091 598	89 239 810

B. — Comptes consolidés au 31/12/2008 arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 10 février 2009.

Sommaire.

Cadre général
Présentation juridique de l'entité
Organigramme simplifié du Crédit Agricole
Relations internes au Crédit Agricole

Etats financiers consolidés
Compte de résultat
Bilan actif
Bilan passif
Tableau de variation des capitaux propres
Tableau des flux de trésorerie

Notes annexes aux états financiers
1. Principes et méthodes applicables dans le groupe, jugements et estimations utilisés
1.1. Normes applicables et comparabilité
1.2. Format de présentation des états financiers
1.3. Principes et méthodes comptables
1.4. Les principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31)
2. Périmètre de consolidation
2.1. Participations non consolidées
3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture
3.1. Risque de crédit
3.2. Risques de marché
3.3. Risques de liquidité et de financement
3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change
3.5. Risques opérationnels
3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires
4. Notes relatives au compte de résultat
4.1. Produits et charges d'intérêts

4.2. Commissions nettes
4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat
4.4. Gains ou pertes nets sur Actifs financiers disponibles à la vente
4.5. Produits et charges nets des autres activités
4.6. Charges générales d'exploitation
4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles
4.8. Coût du risque
4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs
4.10. Impôts
5. Informations sectorielles
6. Notes relatives au bilan
6.1. Caisse, Banques centrales
6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat
6.3. Instruments dérivés de couverture
6.4. Actifs financiers disponibles à la vente
6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle
6.6. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers
6.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle
6.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance
6.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées
6.10. Actifs et passifs d'impôts différés
6.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers
6.12. Immeubles de placement
6.13. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)
6.14. Provisions
6.15. Capitaux propres
7. Avantages au personnel et autres rémunérations
7.1. Détail des charges de personnel
7.2. Effectif fin de période
7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies
7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies
7.5. Autres engagements sociaux
7.6. Rémunérations des dirigeants
8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties
9. Juste valeur des instruments financiers
10. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2008
11. Honoraires des commissaires aux comptes au 31 décembre 2008
12. Evénements postérieurs à la clôture
13. Rapport de gestion et rapport du président du Conseil d'Administration

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers.

Cadre général.

Présentation juridique de l'entité.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est une société coopérative à personnel et capital variables, créée le 22 décembre 1901, régie par le livre V du Code Monétaire et Financier et par le livre V du Code Rural, inscrite sur la liste des « Etablissements de crédit agréés en qualité de banques mutualistes ou coopératives ».

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est également une société de courtage d'assurances.

Son siège social est situé au 26, Quai de la Rapée, 75012 Paris.
Son numéro d'immatriculation est 775 665 615 RCS Paris. Le code APE est 651 D.

Le Certificat Coopératif d'Investissement du Crédit Agricole d'Ile-de-France est coté depuis 1988 au second marché de la Bourse de Paris (devenu Eurolist hors SRD). Il est classé dans le groupe de cotation Continu B, entre dans la composition de l'indice SBF 250 depuis 1993 et a été admis dans l'indice Next 150 début 2002.

Organigramme simplifié du Crédit Agricole.

Un groupe bancaire d'essence mutualiste.

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,2 millions de sociétaires qui élisent quelques 32 900 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les caisses locales détiennent la majeure partie du capital des caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS rue La Boétie est détenue par les caisses régionales et détient la majorité du capital de Crédit Agricole SA. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les caisses régionales.

Crédit Agricole SA en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code Monétaire et Financier (Art L511-31 et Art L511-32), à la cohésion du réseau du Groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code Monétaire et Financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole SA dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Au 31 décembre 2008, le Crédit Agricole d'Ile-de-France fait partie, avec 38 autres caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole.

Les caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS rue La Boétie, qui détient elle-même 54,8% du capital de Crédit Agricole SA, cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole SA est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 45,2%.
Par ailleurs, Crédit Agricole SA détient 13 011 521 actions propres au 31 décembre 2008, soit 0,58% de son capital.
Pour sa part Crédit Agricole SA détient 25% du capital du Crédit Agricole d'Ile-de-France suite à l'acquisition de 69,9 % des Certificats Coopératifs d'Investissement et à la souscription de 100 % des Certificats Coopératifs d'Associés émis par la caisse régionale.

Relations internes au Crédit Agricole.

— Mécanismes financiers internes.

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- Comptes ordinaires des caisses régionales. — Les caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole SA, qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en : "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur établissements de crédit ».

- Comptes d'épargne à régime spécial. — Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'Epargne-Logement, Plans d'Epargne Populaire, livret jeune) sont collectées par les caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole SA, où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole SA les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

- Comptes et avances à terme. — Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les caisses régionales au nom de Crédit Agricole SA et centralisées à Crédit Agricole SA et figurent à ce titre à son bilan. Elles permettent à Crédit Agricole SA de réaliser les « avances » (prêts) faites aux caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en oeuvre. Elles ont permis de restituer aux caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les caisses régionales et Crédit Agricole SA et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de replacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole SA et les caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole SA.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux caisses régionales par Crédit Agricole SA.

- Transfert de l'excédent des ressources monétaires des caisses régionales. — Les ressources d'origine « monétaire » des caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables), peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole SA, où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole ".

- Placement des excédents de fonds propres des caisses régionales auprès de Crédit Agricole SA. — Les excédents disponibles de fonds propres des caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole SA sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- Opérations en devises. — Crédit Agricole SA, intermédiaire des caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole SA. — Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole SA, en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

- Couverture des risques de liquidité et de solvabilité. — Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole SA, la CNCA (devenue Crédit Agricole SA) a conclu en 2001 avec les caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole SA d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole SA enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.
En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole SA, les caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

— Informations relatives aux parties liées.

- Participation du Crédit Agricole d'Ile-de-France au financement des besoins en fonds propres prudentiels de base de Crédit Agricole SA. — Le financement a été réalisé sous la forme :

- Du versement d'avances à la SAS Rue La Boétie à hauteur de 147,9 millions d'euros en mars 2008 et de 10,3 millions d'euros en décembre 2008,
- D'une souscription à une augmentation de capital de la SAS Rue La Boétie à hauteur de 138,7 millions d'euros en juillet 2008 (dont 132,5 millions d'euros en numéraires et 6,2 millions d'euros par compensation de créance). A l'issue de cette souscription, la participation du Crédit Agricole d'Ile-de-France dans la SAS Rue La Boétie reste stable à 4,13%.

- Participation du Crédit Agricole d'Ile-de-France aux refinancements accordés par la SFEF (société de financement de l'économie française).

A chaque émission de la SFEF, une avance spécifique est systématiquement mise en place par Crédit Agricole SA au profit du Crédit Agricole d'Ile-de-France au prorata de sa part. A l'intérieur du groupe Crédit Agricole, la quote-part attribuée aux caisses régionales est de 70%. La quote-part du Crédit Agricole d'Ile-de-France est ensuite déterminée selon le poids relatif de ses crédits clientèle dans le total de ces mêmes crédits pour l'ensemble des caisses régionales, tel que mesuré au 31/12/2007 par la Banque de France.

Le montant total des avances spécifiques accordées aux caisses régionales et aux filiales du groupe est le miroir des prêts de la SFEF à Crédit Agricole SA.

En contrepartie de cette avance, le Crédit Agricole d'Ile-de-France apporte en garantie à Crédit Agricole SA des créances habitat. Cette garantie est enregistrée en engagements hors bilan.

Au 31 décembre 2008, le montant des avances consenties au Crédit Agricole d'Ile-de-France atteint à 116 millions d'euros et la garantie donnée à Crédit Agricole SA s'élève à 156 millions d'euros.

Etats financiers consolidés.

Compte de résultat.

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.2008	31.12.2007
Intérêts et produits assimilés	4.1	1 594 883	1 326 892
Intérêts et charges assimilées	4.1	-1 185 026	-947 635
Commissions (produits)	4.2	374 019	373 952
Commissions (charges)	4.2	-58 699	-55 777
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	-23 368	7 118
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	86 400	103 136
Produits des autres activités	4.5	71 106	70 701
Charges des autres activités	4.5	-5 604	-5 828
Produit net bancaire		853 711	872 559
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6	-397 749	-391 440
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-26 630	-25 338
Résultat brut d'exploitation		429 332	455 781
Coût du risque	4.8	-100 454	361
Résultat d'exploitation		328 878	456 142
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	-972	476
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
Résultat avant impôt		327 906	456 618
Impôts sur les bénéfices	4.10	-80 023	-132 835
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
Résultat net		247 883	323 783
Intérêts minoritaires		186	1 172
Résultat net – Part du groupe		247 697	322 611

Bilan actif.

Actif (en milliers d'euros)	Notes	31.12.2008	31.12.2007
Caisse, banques centrales	6.1	136 511	100 869
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	192 116	220 097
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	85 826	44 847
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.6	1 804 593	2 269 872
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.6	495 032	514 740
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.6	27 148 271	26 148 144
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.8	155 626	148 926
Actifs d'impôts courants		48 961	9 781
Actifs d'impôts différés	6.10	60 758	42 876
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	1 825 546	740 349
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participations dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement	6.12	1 977	1 977
Immobilisations corporelles	6.13	204 302	195 650
Immobilisations incorporelles	6.13	46 894	44 404
Ecarts d'acquisition			
Total de l'actif		32 206 413	30 482 532

Bilan passif.

Passif (en milliers d'euros)	Notes	31.12.2008	31.12.2007
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	62 810	23 514
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	67 928	20 226
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.7	16 047 667	15 061 956
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.7	8 193 637	7 013 888
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.9	3 233 208	3 870 801
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3.4	13 535	-19 567
Passifs d'impôts courants			
Passifs d'impôts différés			
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	1 462 099	985 096
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	6.14	94 367	66 269
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.9	34 358	34 099
Total dettes		29 209 609	27 056 282
Capitaux propres	6.15		
Capitaux propres part du groupe		2 989 589	3 418 969
Capital et réserves liées		348 130	351 376
Réserves consolidées		2 480 453	2 192 018
Gains ou pertes latents ou différés		-86 691	552 964
Résultat de l'exercice		247 697	322 611
Intérêts minoritaires		7 215	7 281
Total capitaux propres		2 996 804	3 426 250
Total du passif		32 206 413	30 482 532

Tableau de variation des capitaux propres.

Tableau de variation des capitaux propres (en milliers d'euros)	Capital et réserves liées			Capital et Réserves consolidées part du Groupe	Gains/pertes latents ou différés			Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital	Elimination des titres auto-détenus		Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des dérivés de couverture				
Capitaux propres au 1er janvier 2007	114 658	2 165 559	-272	2 279 945		871 084	325	292 784	3 444 138	5 925	3 450 063
Augmentation de capital									0		0
Variation des titres auto détenus			-593	-593					-593		-593

Distributions versées en 2007								-29 160	-29 160		-29 160
Dividendes reçus des CR et filiales									0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires									0		0
Impact relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires									0		0
Mouvements liés aux stock options									0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	0	0	-593	-593	0	0	0	-29 160	-29 753	0	-29 753
Variation de juste valeur						-281 195	-126		-281 321	184	-281 137
Transfert en compte de résultat						-37 124			-37 124		-37 124
Variation de l'écart de conversion									0		0
Gains ou pertes latents de l'exercice	0	0	0	0	0	-318 319	-126	0	-318 445	184	-318 261
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence									0		0
Résultat au 31.12.2007								322 611	322 611	1 172	323 783
Autres variations		264 042		264 042				-263 624	418	*	418
Capitaux propres au 31 décembre 2007	114 658	2 429 601	-865	2 543 394	0	552 765	199	322 611	3 418 969	7 281	3 426 250
Affectation du résultat 2007		322 611		322 611				-322 611	0		
Capitaux propres au 1er janvier 2008	114 658	2 752 212	-865	2 866 005	0	552 765	199	0	3 418 969	7 281	3 426 250
Augmentation de capital									0		0
Variation des titres auto détenus			-3 246	-3 246					-3 246		-3 246
Distributions versées en 2008		-34 176		-34 176					-34 176		-34 176
Dividendes reçus des CR et filiales									0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires (1)									0		0
Mouvements liés aux stock options									0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	0	-34 176	-3 246	-37 422	0	0	0	0	-37 422	0	-37 422
Variation de juste valeur						-609 104	-395		-609 499	403	-609 096
Transfert en compte de résultat						-30 157			-30 157	-655	-30 812
Variation de l'écart de conversion									0		0
Gains ou pertes latents de l'exercice	0	0	0		0	-639 261	-395	0	-639 656	-252	-639 908
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence									0		0
Résultat au 31.12.2008								247 697	247 697	186	247 883
Autres variations				0		1			1		1
Capitaux propres au 31 décembre 2008	114 658	2 718 036	-4 111	2 828 583	0	-86 495	-196	247 697	2 989 589	7 215	2 996 804

(1) dont impact relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires

* correspond à l'estimation de l'avantage octroyé aux salariés de la caisse régionale dans le cadre de la souscription à l'augmentation de capital de Crédit Agricole SA.

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

La variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente provient principalement d'une diminution de la valorisation des titres de participation en particulier les titres SAS rue La Boétie (-577 millions d'euros). La juste valeur des titres des actifs disponibles à la vente est représentative du "montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale" (IAS 39 AG69). Les cessions de titres SAS rue La Boétie étant encadrées par la convention de liquidité, les modalités qui y sont fixées pour déterminer le prix de cession servent donc de calcul pour la juste valeur. Selon les critères rappelés ci-après, et selon les valorisations effectuées par la FNCA, le Crédit Agricole d'Ile-de-France n'a pas constaté de dépréciation durable sur le titre SAS la Boétie sachant que le critère de baisse de 30% pendant plus de 6 mois n'est pas atteint (condition nécessaire mais non suffisante). En conséquence, la variation de juste valeur continue à être constatée en capitaux propres.

Pour la constitution de dépréciation durable sur les titres AFS, les indicateurs de dépréciation à prendre en compte sont les suivants :

- des difficultés importantes de l'émetteur,
- une forte probabilité de faillite ou restructuration financière de l'émetteur,
- la comptabilisation d'une perte de valeur sur l'actif concerné lors d'un exercice antérieur,
- une diminution significative et durable de la juste valeur pour les instruments de capitaux propres. A ce titre, le critère communément admis et utilisé par le Groupe Crédit Agricole est que cette condition est présumée réalisée lorsque l'instrument de capitaux propres a perdu 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. Toutefois, ce critère est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une provision. Il est à noter qu'aucun titre de capitaux propres détenu par le Crédit Agricole d'Ile-de-France au 31 décembre 2008 et classé en AFS n'a enregistré une baisse de 30% pendant plus de 6 mois.

Tableau des flux de trésorerie.

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits du Crédit Agricole d'Ile-de-France y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.
Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participations stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

Tableau des flux de trésorerie (en milliers d'euros)	2008	2007
Résultat avant impôts	327 906	454 670
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	26 689	25 388
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	95 228	-18 893
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	-2 961	-1 418
Résultat net des activités de financement	2 009	1 750
Autres mouvements	-15 468	18 091
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	105 497	24 918
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	1 277 205	1 052 189
Flux liés aux opérations avec la clientèle	210 161	-1 920 752
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-628 659	-284 071
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-611 034	443 168
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	-97 936	-144 240
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	149 737	-853 706
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	583 140	-374 118
Flux liés aux participations	-149 283	-90 296
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-39 211	-33 567
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-188 494	-123 863
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-34 176	-29 160
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-1 750	-1 449
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-35 926	-30 609
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	358 720	-528 590
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	-1 239 289	-710 699
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	100 869	300 260
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-1 340 158	-1 010 959
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	-880 569	-1 239 289
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	136 111	100 869

Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-1 016 680	-1 340 158
Variation de la trésorerie nette et des équivalents de trésorerie	358 720	-528 590

** composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1*

*** composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains et comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs et comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.7. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)*

Notes annexes aux états financiers.

1. Principes et méthodes applicables dans le groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1. Normes applicables et comparabilité.

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2008.

Le Groupe Crédit Agricole applique ce référentiel, en utilisant les dispositions de la norme IAS 39 dans sa version retenue par l'Union Européenne (version dite « *carve out* »), qui autorise certaines dérogations dans l'application pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2007.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31/12/08 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2008. Celles-ci portent sur :

- l'amendement de la norme IAS 39 issu du règlement CE n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 permettant de reclasser dans d'autres catégories certains instruments financiers initialement détenus à des fins de transaction ou classés en « disponibles à la vente »,

- l'amendement de la norme IFRS 7 relatif aux informations à fournir sur ces reclassements.

En 2008, le Crédit Agricole d'Ile-de-France n'a pas reclassé d'actifs financiers en application de l'amendement de la norme IAS 39 du 15 octobre 2008.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application de normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas retenues par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

- l'interprétation IFRIC 11 issue du règlement du 1er juin 2007 (CE n° 611/2007) et relative au traitement des actions propres et des transactions intra-groupe dans le cadre de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois à compter du 1er janvier 2009,

- la norme IFRS 8 issue du règlement du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007), relative aux secteurs opérationnels et remplaçant la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois à compter du 1er janvier 2009,

- l'amendement de la norme IAS 23 issu du règlement du 10 décembre 2008 (CE n° 1260/2008), relative aux coûts d'emprunt. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1er janvier 2009,

- l'amendement de la norme IFRS 2 issu du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1261/2008), relative au paiement fondé sur des actions. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1er janvier 2009,

- l'interprétation IFRIC 13 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1262/2008), relative au programme de fidélisation des clients. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois à compter du 1er janvier 2009,

- l'interprétation IFRIC 14 issue du règlement CE n° 1263/2008 du 16 décembre 2008 et relative au plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, aux exigences de financement minimal et à leur interaction dans le cadre de la norme IAS 19 portant sur les avantages du personnel,

- l'amendement de la norme IAS 1 issu du règlement du 17 décembre 2008 (CE n° 1274/2008), relative à la présentation des états financiers. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1er janvier 2009.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2008.

1.2. Format de présentation des états financiers.

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Crédit Agricole d'Ile-de-France utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2004-R.03 du 27 octobre 2004.

1.3. Principes et méthodes comptables.

— Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers des activités de marché évalués à la juste valeur,
- les participations non consolidées,
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs,
- les dépréciations durables de titres,
- les dépréciations des créances irrécouvrables,
- les provisions,
- les dépréciations des écarts d'acquisition,
- les actifs d'impôt différé.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

1.3.1. Instruments financiers (IAS 32 et 39). — Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005 et n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur et n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 relatif au reclassement d'actifs financiers.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Titres à l'actif.

— Classification des titres à l'actif.

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :
- Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option,
- Placements détenus jusqu'à l'échéance,
- Prêts et créances,
- Actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option.

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend Ies titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le Crédit Agricole d'Ile-de-France.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de le céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. L'option juste valeur par résultat est généralement utilisée afin d'éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour des EMTN principalement, ces titres comprenant des dérivés incorporés.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (qui sont passés directement en résultat) et coupons courus inclus.
Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.
Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Placements détenus jusqu'à l'échéance.

La catégorie "Placements détenus jusqu'à l'échéance" (éligibles aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le Crédit Agricole d'Ile-de-France a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :
- ceux que le Crédit Agricole d'Ile-de-France a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat,
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

Néanmoins des exceptions à cette règle de déclassement peuvent exister lorsque :

- la vente est proche de l'échéance (moins de 3 mois) ;
- la cession intervient après que l'entreprise ait déjà encaissé la quasi-totalité du principal de l'actif (environ 90% du principal de l'actif) ;
- la vente est justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible ;
- si l'entité n'escompte pas récupérer substantiellement son investissement en raison d'une détérioration de la situation de l'émetteur (auquel cas l'actif est classé dans la catégorie des actifs disponibles à la vente).

La couverture du risque de taux de ces titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ces titres sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif.

En cas de signe objectif de dépréciation, celle-ci est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. En cas d'amélioration ultérieure, la dépréciation excédentaire est reprise.

Titres du portefeuille Prêts et créances.

La catégorie «Prêts et créances» enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus, et par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

En cas de signes objectifs de dépréciation, celle-ci doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

Actifs financiers disponibles à la vente.

La catégorie Actifs disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les principes de comptabilisation des titres classés en "Actifs disponibles à la vente" sont les suivants :

- les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus,
- les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat,
- les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables. En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat. L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif,
- en cas de signe objectif de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins-value latente initialement comptabilisée en capitaux propres est reprise et la dépréciation durable est comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas de variation de juste valeur positive ultérieure, cette dépréciation fait l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de dette et par capitaux propres pour les instruments de capitaux propres.

— Dépréciation des titres.

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Ce critère de baisse significative ou durable de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une dépréciation. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France utilise un critère guide de nature quantitative pour identifier les baisses significatives ou durables : une dépréciation est présumée nécessaire lorsque l'instrument de capitaux propres a perdu 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs.

La Direction peut être amenée à prendre en considération d'autres facteurs (types de placement, situation financière de l'émetteur, perspectives à court terme, …) ; ceux-ci n'ont pas de caractère intangible.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,

- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure du cours des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

— Date d'enregistrement des titres.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France enregistre à la date de règlement-livraison les titres classés dans les catégories « Titres détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Titres au passif (IAS 32).

— Distinction dettes – capitaux propres.

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :
- de remettre des liquidités ou un autre actif financier,
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les parts sociales émises par les caisses régionales et les caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

Par ailleurs, l'IFRIC a communiqué en novembre 2006 l'état de ses interprétations et commentaires sur la norme IAS 32 sur laquelle elle avait été sollicitée. Cela concerne la qualification de certains instruments financiers en instruments de dettes ou de capitaux propres. Néanmoins, il a été rappelé que pour que ses analyses soient opérationnelles, il convenait de poursuivre un processus réglementaire inachevé à ce jour.

— Rachat d'actions propres.

Les actions propres rachetées par le Crédit Agricole d'Ile-de-France ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

Reclassements d'instruments financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories «actifs financiers à la juste valeur par résultat» et «actifs financiers disponibles à la vente» vers la catégorie «prêts et créances», si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité sont respectés,

- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie «actifs financiers à la juste valeur par résultat» vers les catégories «actifs financiers disponibles à la vente» ou «actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance», si les critères d'éligibilité sont respectés.

Le Groupe n'a pas utilisé cette dernière possibilité de reclassement lié à des circonstances rares.

Les reclassements sont comptabilisés à compter du 1er juillet 2008 et jusqu'au 31 octobre 2008 pour les transferts effectués avant le 1er novembre 2008, et à la date du transfert à compter de cette date.
L'actif financier est reclassé à sa juste valeur à la date du reclassement.
Cette juste valeur devient son nouveau coût ou son nouveau coût amorti selon le cas.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France n'a pas opéré, en 2008, de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

Activité de crédits.

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Concernant le Crédit Agricole d'Ile-de-France, la prise en compte de l'étalement dans le temps des coûts et produits de transaction au sein du taux d'intérêt effectif n'a pas été réalisée car elle n'est pas jugée comme ayant un impact significatif sur le résultat.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

— Créances dépréciées.

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :
- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

Créances dépréciées sur base individuelle :

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales), compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours dépréciés, le Crédit Agricole d'Ile-de-France distingue les encours dépréciés compromis des encours dépréciés non compromis :

- les créances dépréciées compromises sont les créances dépréciées dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé,

- les créances dépréciées non compromises sont les créances dépréciées qui ne répondent pas à la définition des créances dépréciées compromises.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés et dépréciés compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.
Elle est égale à l'écart constaté entre :
- la valeur nominale du prêt,
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan du Crédit Agricole d'Ile-de-France, le montant des crédits restructurés avec décote et non douteux n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts.

Créances dépréciées sur base collective :

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe, démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non classés en dépréciés. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, des dépréciations sur encours sensibles (encours sous surveillance), calculées principalement à partir de modèles Bâle II.

Dans le cadre du projet Bâle II, la direction des risques du Crédit Agricole d'Ile-de-France détermine, à partir d'outils et de bases statistiques un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendu, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

— Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20).

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, le Crédit Agricole d'Ile-de-France accorde des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, il perçoit de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

Passifs financiers.

La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- Les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables.

- Les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou

dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

- Les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Produits de la collecte.

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole SA en provenance des caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.
Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.
Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.14.

Instruments dérivés.

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est un compte de résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

— La comptabilité de couverture.

La couverture de juste valeur a pour objet de protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :
- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert,
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert,
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le Groupe Crédit Agricole SA privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (version dite « carve out »).
De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.
La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :
- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture,
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où l'élément couvert impacte le résultat,
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

— Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :
- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers.

Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur, la meilleure indication de celle-ci est constituée par l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation.

— Instruments traités sur un marché actif.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

S'il existe un marché actif, les prix disponibles sur ce marché constituent la méthode d'évaluation de base.

Les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs pour les positions nettes vendeuses et aux cours vendeurs pour les positions nettes acheteuses. Par ailleurs, ces valeurs tiennent compte des risques de contrepartie.
Si, en date de valorisation, le prix coté n'est pas disponible, le Crédit Agricole d'Ile-de-France se référera notamment au prix des transactions les plus récentes.

— Instruments traités sur des marchés non actifs.

En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant une technique de valorisation basée sur des données de marché « observables » ou « non observables ».
Ces méthodologies et ces modèles de valorisation intègrent tous les facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant.
La détermination de ces justes valeurs tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Instruments valorisés à partir de modèles internes utilisant des données de marché observables.

Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont basés notamment sur des modèles standards (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes), et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite des options), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

Pour l'évaluation d'autres instruments financiers, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui sera souvent retenue.

Instruments valorisés à partir de modèles internes utilisant des données de marché non observables.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose, quant à elle, sur des techniques d'évaluation utilisant des paramètres non observables, c'est-à-dire non directement comparables à des données de marché.
Le prix de transaction est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.
La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Lorsqu'il n'y a pas de prix coté sur un marché actif pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, le Crédit Agricole d'Ile-de-France retient, lorsque cela est possible, des techniques reposant sur des indications objectives et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou tout autre méthode de valorisation des titres de capitaux propres.

Absence de technique de valorisation reconnue.

Si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « titres disponibles à la vente ». Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de Juste Valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif et non consolidées, dont l'évaluation à la juste valeur est rendue difficile par le caractère non significatif de leur importance au sein du Groupe ou par la faiblesse du pourcentage de contrôle.

Gains ou pertes nets sur instruments financiers.

— Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers conclus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;

- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;

- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;

- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

— Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;

- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;

- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;

- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;

- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

Compensation des actifs et passifs financiers.

Conformément à la norme IAS 32, le Crédit Agricole d'Ile-de-France compense un actif et un passif financier et présente un solde net, si et seulement si, il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Garanties financières données.

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument d'emprunt.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :
- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

Décomptabilisation des instruments financiers.

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :
- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires, et
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

1.3.2. Provisions (IAS 37,19). — Le Crédit Agricole d'Ile-de-France identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un évènement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les avantages au personnel,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :
- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures,
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période,
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :
- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction.
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.14.

1.3.3. Avantages au personnel (IAS 19). — Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice,
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice),
- les indemnités de fin de contrat de travail,
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies. Ces derniers portent sur :

- les indemnités de départ à la retraite dont bénéficient l'ensemble des salariés,
- le régime de retraite surcomplémentaire dont bénéficient le président, les vices-présidents et les cadres de direction du Crédit Agricole d'Ile-de-France.

Ces engagements sont couverts par trois polices d'assurance souscrites auprès de Prédica et d'ADICAM, à qui le Crédit Agricole d'Ile-de-France verse des cotisations, qui sont comptabilisées en charge durant l'exercice au titre duquel elles sont dues.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).
Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat. De fait, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a choisi de ne pas appliquer l'option ouverte par la norme IAS 19 § 93 qui consiste à comptabiliser les écarts actuariels en dehors du résultat et à les présenter dans un état des variations des capitaux propres spécifique. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19,
- diminuée le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police d'assurance, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Plans de retraite – régimes à cotisations définies.

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le Crédit Agricole d'Ile-de-France n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

1.3.4. Les paiements fondés sur des actions (IFRS 2). — Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise relèvent des dispositions de la norme IFRS 2, étant précisé que le Crédit Agricole d'Ile-de-France applique les termes du communiqué du CNC du 21 décembre 2004 complété par le communiqué du CNC du 7 février 2007. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

Aucune augmentation de capital réservée aux salariés n'a été effectuée par le Groupe en 2008.

Par ailleurs, l'IFRIC 11 ayant clarifié les modalités d'application d'une norme existante et déjà appliquée par le Crédit Agricole d'Ile-de-France (IFRS 2), les conséquences de cette clarification ont été prises en compte à compter du 1er Janvier 2007. La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénouées par instruments de capitaux propres de Crédit Agricole SA, ainsi que celles relatives aux souscriptions d'actions sont désormais comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des « réserves consolidées part du Groupe ».

1.3.5. Impôts courants et différés. — Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible.
Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
- la comptabilisation initiale du goodwill,
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :
a) n'est pas un regroupement d'entreprises, et
b) n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'imposition retenus par le Crédit Agricole d'Ile-de-France sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du règlement du passif, dans la mesure où ces taux ont été adoptés à la date de clôture.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt réellement supportée par l'entité au titre de ces plus-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

Pour mémoire, les plus values sur les titres de participation non cotés à prépondérance immobilière sont fiscalisées au taux de droit commun.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :
- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :
- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
a) soit sur la même entité imposable,
b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

1.3.6. Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38, 40). — Le Crédit Agricole d'Ile-de-France applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Crédit Agricole d'Ile-de-France :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros oeuvre	25 à 50 ans
Second oeuvre	10 à 20 ans
Installations techniques	8 à 10 ans
Agencements	5 à 8 ans
Matériel informatique	3 à 4 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Logiciels informatiques	Linéaire 3 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le Crédit Agricole d'Ile-de-France sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

1.3.7. Opérations en devises (IAS 21). — En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires et non monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du Groupe Crédit Agricole SA. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés pour les actifs monétaires en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres,
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux actifs non monétaires diffèrent selon la nature de ces actifs :

- les actifs au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction,
- les actifs à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat,
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

1.3.8. Commissions sur prestations de services (IAS 18). — Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif,

- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.

b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

1.4. Les principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31).

1.4.1. Périmètre de consolidation.

Détermination du périmètre.

Les états financiers consolidés incluent les comptes du Crédit Agricole d'Ile-de-France et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, le Crédit Agricole d'Ile-de-France dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque le Crédit Agricole d'Ile-de-France détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé, l'impact sur la structure des états financiers, ou sur le total du bilan, présumé significatif s'il excède 1 % du total de bilan du Crédit Agricole d'Ile-de-France consolidé qui détient ses titres.
Toutefois, certaines filiales satisfaisant à ces critères, mais dont la consolidation serait sans incidence significative sur les comptes sont exclues du périmètre.

1.4.2. Notions de contrôle.

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Crédit Agricole d'Ile-de-France détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également, lorsque le Crédit Agricole d'Ile-de-France détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité, mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est présumé avoir une influence notable lorsqu'il détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

La consolidation des entités ad hoc.

La consolidation des entités ad-hoc et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12. En application de ce texte, les OPCVM dédiés sont consolidés. Le Crédit Agricole d'Ile-de-France ne détient pas d'OPCVM sous contrôle exclusif.

1.4.3. Méthodes de consolidation. — Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par le Crédit Agricole d'Ile-de-France sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle du Crédit Agricole d'Ile-de-France,
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle du Crédit Agricole d'Ile-de-France,
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante, la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

1.4.4. Retraitements et éliminations. — Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées, les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

2. Périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2008 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes.

2.1. Participations non consolidées.

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Participations non consolidées dont la juste valeur est supérieure à 8 millions d'euros et dans lesquelles le groupe détient au moins 5% du capital.

(en milliers d'euros)	31.12.2008		31.12.2007	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
SAS Bercy Champ de Mars	15 118	100%	13 781	100%
SCI Bercy Villiot	66 762	100%	65 367	100%
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés	81 880		79 148	

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture.

Les informations narratives relatives au suivi des risques figurent dans le rapport de gestion.

La gestion du risque au sein du Crédit Agricole d'Ile-de-France est assurée par la Direction des risques et du contrôle permanent qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France met en oeuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne.

Pour chaque facteur de risque identifié, il existe un dispositif de limites qui comporte :

- des limites globales, établies en référence aux fonds propres et/ou aux résultats de la caisse régionale qui ont été validées par la direction générale et présentées au Conseil d'Administration,
- des limites opérationnelles cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre des procédures.

La caisse régionale mesure régulièrement l'ensemble de ses risques. Ces mesures sont complétées d'une simulation régulière basée sur des « scénarios catastrophes », appliqués aux expositions réelles et aux limites.

Les méthodologies de mesure sont documentées et soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

3.1. Risque de crédit.

(cf. rapport de gestion, chapitre «4. Suivi et contrôle des risques », partie 4.1 risque de crédit).

Le risque de crédit désigne la possibilité de subir une perte si un emprunteur, un garant ou une contrepartie ne respecte pas son obligation de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute obligation financière.

En tant qu'établissement de crédit soumis à la loi bancaire, le Crédit Agricole d'Ile-de-France assume la responsabilité des opérations qu'il initie. Toutefois au titre de ses missions d'organe central du réseau, Crédit Agricole SA garantit la liquidité et la solvabilité des caisses régionales.

La caisse régionale présente à la garantie de FONCARIS (Fonds de garantie interne du Groupe Crédit Agricole, établissement de crédit, filiale à 100% de Crédit Agricole SA) tous les risques qu'elle prend sur un emprunteur donné dès lors que leur montant global atteint un seuil d'éligibilité contractualisé pour une période de 6 ans.

Après examen du dossier au sein d'un Comité ad hoc, FONCARIS peut décider de garantir la caisse régionale, en règle générale à hauteur de 50%. En cas de défaut effectif, la caisse régionale est indemnisée, dans la limite du taux de couverture, sur la perte résiduelle après épuisement des procédures de recouvrement et mise en jeu de toutes les sûretés.

Exposition maximum au risque de crédit.

L'exposition maximum au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)	192 116	220 097
Instruments dérivés de couverture	85 826	44 847
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	1 672 902	2 168 435
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	200 367	170 307
Prêts et créances sur la clientèle	27 148 271	26 148 144
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	155 626	148 926
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation)	29 455 108	28 900 756
Engagements de financement donnés	5 115 229	7 016 716
Engagements de garantie financière donnés	796 666	810 849
Provisions - Engagements par signature	-7 274	-5 000
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	5 904 621	7 822 565
Total Exposition nette	35 359 729	36 723 321

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au crédit agricole) :

(en milliers d'euros)	31.12.2008					
	Encours bruts	Dont encours douteux non compromis	Dépréciations / encours douteux non compromis	Dont encours douteux compromis	Dépréciations / encours Douteux compromis	Total
Administrations centrales	57 945					57 945
Etablissements de crédit	198 925					198 925
Institutions non établissements de crédit	3 410 505	34 046	33 818	6	6	3 376 681
Grandes entreprises	9 622 626	120 121	82 868	84 500	67 217	9 472 541
Clientèle de détail	14 302 535	56 317	23 657	61 247	39 829	14 239 049
Total *	27 592 536	210 484	140 343	145 753	107 052	27 345 141
Créances rattachées nettes						147 460
Dépréciations sur base collective						-143 963
Valeurs nettes au bilan						27 348 638

** Dont encours clientèle sains restructurés pour 43 328 milliers d'euros*

Le montant des opérations avec le Crédit Agricole s'élève à 294 665 milliers d'euros portant le montant total des prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle à 27 643 303 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	31.12.2007

	Encours bruts	Dont encours douteux non compromis	Dépréciations / encours douteux non compromis	Dont encours douteux compromis	Dépréciations / encours douteux compromis	Total
Administrations centrales						0
Etablissements de crédit	168 728					168 728
Institutions non établissements de crédit	3 377 798	36 168	29 550	11	11	3 348 237
Grandes entreprises	10 073 501	65 045	41 755	85 393	75 500	9 956 246
Clientèle de détail	12 900 720	37 949	13 038	56 595	34 121	12 853 561
Total *	26 520 747	139 162	84 343	141 999	109 632	26 326 772
Créances rattachées nettes						134 336
Dépréciations sur base collective						-142 657
Valeurs nettes au bilan						26 318 451

** Dont encours clientèle sains restructurés pour 56 209 milliers d'euros*

Le montant des opérations avec le Crédit Agricole s'élève à 344 433 milliers d'euros portant le montant total des prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle à 26 662 884 milliers d'euros.

L'essentiel des opérations est réalisé avec des contreparties résidant en France métropolitaine.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	2 476	15 924
Institutions non établissements de crédit	572 369	765 038
Grandes entreprises	3 563 747	4 631 706
Clientèle de détail	976 637	1 587 248
Total	5 115 229	6 999 916
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	32 276	16 642
Institutions non établissements de crédit	4 773	2 015
Grandes entreprises	608 956	637 976
Clientèle de détail	41 646	49 783
Total	687 651	706 416

Dettes envers la clientèle - Ventilation par agent économique :

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Administrations centrales	62 873	35 864
Institutions non établissements de crédit	21 531	45 128
Grandes entreprises	2 310 563	1 982 867
Clientèle de détail	5 776 065	4 939 910
Total	8 171 032	7 003 769
Dettes rattachées	22 605	10 119
Valeur au bilan	8 193 637	7 013 888

L'essentiel des opérations est réalisé avec des contreparties résidant en France métropolitaine.

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés.

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés par agent économique :

(en milliers d'euros)	31.12.2008						31.12.2008
	Arriérés de paiement sur créances non dépréciées					Valeur nette comptable des actifs dépréciés	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
Instruments de capitaux propres						18 597	-11 783
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	0
. Administrations centrales					0		
. Etablissements de crédit					0		
. Institutions non établissements de crédit					0		
. Grandes entreprises					0		
. Clientèle de détail					0		
Prêts et avances	590 474	12 442	1 707	242	604 865	391 719	-426 840
. Administrations centrales					0		
. Etablissements de crédit					0		
. Institutions non établissements de crédit	227 682	270			227 952	34 053	-33 825
. Grandes entreprises	204 846	5 932	1 445	12	212 235	223 351	-244 605
. Clientèle de détail	157 946	6 240	262	230	164 678	134 315	-148 410
Autres actifs financiers					0		
Total	590 474	12 442	1 707	242	604 865	410 316	-438 623
Garanties non affectées							

(en milliers d'euros)	31.12.2007						31.12.2007
	Arriérés de paiement sur créances non dépréciées					Valeur nette comptable des actifs dépréciés	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Valeur Comptable des actifs financiers en souffrance		
Instruments de capitaux propres						9 004	-9 822
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	0
. Administrations centrales					0		
. Etablissements de crédit					0		
. Institutions non établissements de crédit					0		
. Grandes entreprises					0		
. Clientèle de détail					0		
Prêts et avances	876 645	7 630	166	251	884 692	316 036	-371 503
. Administrations centrales	6 451				6 451		
. Etablissements de crédit					0		
. Institutions non établissements de crédit	389 561				389 561	36 347	-29 728
. Grandes entreprises	280 467	275			280 742	168 509	-210 573
. Clientèle de détail	200 166	7 355	166	251	207 938	111 180	-131 202
Autres actifs financiers					0		
Total	876 645	7 630	166	251	884 692	325 040	-381 325
Garanties non affectées							

3.2. Risques de marché.

(cf. rapport de gestion chapitre « 4. Suivi et contrôles des risques », partie 4.2 risques de marché).

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31.12.2008							31.12.2007
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	11 375	63 467	10 468	85 310	44 757
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				11 375	63 467	10 468	85 310	44 757
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	516	0	0	516	90
. Opérations fermes de change								
. Options de change				516			516	90
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	11 891	63 467	10 468	85 826	44 847
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	11 891	63 467	10 468	85 826	44 847

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31.12.2008							31.12.2007
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	2 548	25 791	29 699	58 038	21 778
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				1 280	24 178	28 101	53 559	19 403
. Options de taux								
. Caps-floors-collars				1 268	1 613	1 598	4 479	2 375
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	129	0	129	35
. Dérivés sur actions & indices boursiers					129		129	
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								35
. Autres								
Sous total	0	0	0	2 548	25 920	29 699	58 167	21 813
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	2 548	25 920	29 699	58 167	21 813

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31.12.2008							31.12.2007
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	744	7 370	59 260	67 374	20 054

. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				744	7 370	59 260	67 374	20 054
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	532	22	0	554	172
. Opérations fermes de change								
. Options de change				532	22		554	172
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	1 276	7 392	59 260	67 928	20 226
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	1 276	7 392	59 260	67 928	20 226

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	**31.12.2008**							**31.12.2007**
	Opérations sur Marchés Organisés			**Opérations de gré à gré**			**Total en valeur de marché**	**Total en valeur de marché**
	≤1 an	**> 1 an ≤ 5 ans**	**> 5 ans**	**≤1 an**	**> 1 an ≤ 5 ans**	**> 5 ans**		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	2 457	33 655	26 679	62 791	22 361
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				1 189	32 042	25 068	58 299	19 986
. Options de taux								
. Caps-floors-collars				1 268	1 613	1 611	4 492	2 375
. Autres instruments conditionnels						0		
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	19	0	0	19	1 153
. Dérivés sur actions & indices boursiers								914
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits				19			19	239
. Autres								
Sous total	0	0	0	2 476	33 655	26 679	62 810	23 514
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	2 476	33 655	26 679	62 810	23 514

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements :

(en milliers d'euros)	**31.12.2008**	**31.12.2007**
	Total encours notionnel	**Total encours notionnel**
Instruments de taux d'intérêt :	8 914 595	8 030 779
. Futures		
. FRA		

. Swaps de taux d'intérêts	7 918 575	7 185 073
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	996 020	845 706
. Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or :	94 070	94 390
. Opérations fermes de change		
. Options de change	94 070	94 390
Autres instruments :	42 420	108 513
. Dérivés sur actions & indices boursiers	32 420	10 000
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits	10 000	98 513
. Autres		
Sous total	9 051 085	8 233 682
. Opérations de change à terme	1 099 890	401 720
Total	10 150 975	8 635 402

Risque de taux.

(cf. rapport de gestion chapitre « 4. Suivi et contrôles des risques », partie 4.4 risque de taux).

Le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt.

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission.

Les dettes subordonnées s'élèvent à 34 358 milliers d'euros au 31 décembre 2008 contre 34 099 milliers d'euros au 31 décembre 2007. Elles sont en euros et à taux variable.

Risque de change.

(cf. rapport de gestion chapitre « 4. Suivi et contrôles des risques », partie 4.5 risque de change).

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

Les opérations de change initiées par la caisse régionale sont systématiquement couvertes de manière à annuler tout risque lié aux fluctuations des cours des devises.

La contribution des différentes devises au bilan consolidé s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	**31.12.2008**	
	Actif	**Passif**
EUR	31 708 100	31 708 100
Autres devises de l'UE	34 090	34 090
USD	405 075	405 075
JPY	1 864	1 864
Autres devises	57 284	57 284
Total bilan	32 206 413	32 206 413

Risque de prix.

(cf. rapport de gestion chapitre « 4. Suivi et contrôles des risques », partie 4.2 risques de marché).

Le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque : les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

3.3. Risques de liquidité et de financement.

(cf. rapport de gestion chapitre « 4. Suivi et contrôles des risques », partie 4.6 risques de liquidité et de financement).

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :
- Le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité,
- L'instruction de la Commission bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité,
- L'instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle :

(en milliers d'euros)	**31.12.2008**				
	≤ 3 mois	**> 3 mois à ≤ 1 an**	**> 1 an à ≤ 5 ans**	**> 5 ans**	**Total**
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	347 494	16 341	32 955	95 432	492 222
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	7 433 325	3 481 667	6 312 437	10 166 182	27 393 611
Total	7 780 819	3 498 008	6 345 392	10 261 614	27 885 833
Créances rattachées					184 310
Dépréciations					-426 840
Valeurs nettes au bilan					27 643 303

(en milliers d'euros)	**31.12.2007**				
	≤ 3 mois	**> 3 mois à ≤ 1 an**	**> 1 an à ≤ 5 ans**	**> 5 ans**	**Total**
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	339 603	58 079	19 773	94 930	512 385
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	8 672 170	2 404 130	6 007 455	9 268 264	26 352 019
Total	9 011 773	2 462 209	6 027 228	9 363 194	26 864 404
Créances rattachées					169 983
Dépréciations					-371 503
Valeurs nettes au bilan					26 662 884

Dettes des établissements de crédit et de la clientèle par durée résiduelle :

(en milliers d'euros)	**31.12.2008**				
	≤ 3 mois	**> 3 mois à ≤ 1 an**	**> 1 an à ≤ 5 ans**	**> 5 ans**	**Total**
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	3 667 229	3 561 627	5 263 970	3 457 045	15 949 871
Dettes envers la clientèle	6 855 656	685 604	629 772		8 171 032
Total	10 522 885	4 247 231	5 893 742	3 457 045	24 120 903
Dettes Rattachées					120 401
Valeur au bilan					24 241 304

(en milliers d'euros)	**31.12.2007**				
	≤ 3 mois	**> 3 mois à ≤ 1 an**	**> 1 an à ≤ 5 ans**	**> 5 ans**	**Total**
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	3 100 946	4 212 253	4 724 866	2 929 709	14 967 774
Dettes envers la clientèle	6 587 489	129 623	286 637	20	7 003 769
Total	9 688 435	4 341 876	5 011 503	2 929 729	21 971 543
Dettes Rattachées					104 301
Valeur au bilan					22 075 844

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées :

(en milliers d'euros)	31.12.2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	5 469	27	381		5 877
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	2 955 456	129 838	25 570	104 753	3 215 617
. Émis en France	2 955 456	129 838	25 570	104 753	3 215 617
. Émis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total	2 960 925	129 865	25 951	104 753	3 221 494
Dettes rattachées					11 714
Valeur au bilan					3 233 208
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée		1 829	19 600	10 920	32 349
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
Total	0	1 829	19 600	10 920	32 349
Dettes rattachées					2 009
Valeur au bilan					34 358

(en milliers d'euros)	31.12.2007				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	7 600	192	600		8 392
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	2 995 891	732 108	24 844	100 000	3 852 843
. Émis en France	2 995 891	732 108	24 844	100 000	3 852 843
. Émis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total	3 003 491	732 300	25 444	100 000	3 861 235
Dettes rattachées					9 566
Valeur au bilan					3 870 801
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée		2 928	23 344	6 077	32 349
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs					0
Total	0	2 928	23 344	6 077	32 349
Dettes rattachées					1 750
Valeur au bilan					34 099

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change.

(cf. rapport de gestion chapitre « 4. Suivi et contrôles des risques », partie 4.7 Politique de couverture).

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi
- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur.

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.
Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres et de dépôts à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie.

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les opérations de couverture de flux de trésorerie du Crédit Agricole d'Ile-de-France comprennent les couvertures liées aux émissions de titres de créances négociables.

Couverture d'un investissement net en devise.

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liés à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

Instruments dérivés de couverture :

(en milliers d'euros)	31.12.2008			31.12.2007		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
Couverture de juste valeur	85 798	67 594	5 433 795	44 546	20 168	4 155 151
Taux d'intérêt	85 282	67 040	4 545 268	44 456	19 996	3 659 041
Capitaux propres						
Change	516	554	888 527	90	172	496 110
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture de flux de trésorerie	28	334	264 745	301	58	562 300
Taux d'intérêt	28	334	264 745	301	58	562 300
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger						
Total instruments dérivés de couverture	85 826	67 928	5 698 540	44 847	20 226	4 717 451

3.5. Risques opérationnels.

(cf. rapport de gestion chapitre « 4. Suivi et contrôles des risques », partie 4.8 Risques opérationnels).

Le risque opérationnel est le risque de pertes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures, personnels, systèmes internes ou à des évènements externes et qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

En 2004, le déploiement du dispositif risques opérationnels avec dans un premier temps l'outil « EUROPA » a permis de réaliser une cartographie, pour l'ensemble des caisses régionales et de leurs filiales, permettant par une approche qualitative et quantitative d'apprécier le niveau d'exposition d'une entité à ces risques opérationnels avérés et potentiels dans l'ensemble des métiers et fonctions (opérationnelles et support) qui la concernent et de recenser, de qualifier et de coter ces risques opérationnels.

En 2005, le Groupe Crédit Agricole a poursuivi la mise en oeuvre du dispositif avec le déploiement de l'outil « OLIMPIA » qui permet de collecter les incidents survenus depuis le 1er janvier.

Cette démarche quantitative et continuelle permet de recenser et de collecter les risques opérationnels avérés et d'en mesurer les fréquences et les impacts financiers.

Ce dispositif permet d'évaluer le coût du risque opérationnel qui doit figurer dans le tableau de bord de l'entité, d'en analyser l'évolution et ses composantes afin d'établir des priorités en matière d'actions correctrices, d'alerter le management sur les incidents significatifs de la période nécessitant le cas échéant des mesures palliatives appropriées, ou de fournir les informations nécessaires à l'unité en charge des polices d'assurance et/ou pour adapter la politique de couverture des risques de l'entité.

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires.

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droits français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et «conglomérats financiers », le Crédit Agricole d'Ile-de-France est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du Crédit Agricole d'Ile-de-France est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.
Conformément à ces dispositions, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a défini jusqu'à fin 2009 les niveaux planchers de fonds propres suivants :
* 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31/12/2007 ;
* 90 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2008 ;
* 80 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2009.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :
- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

(En milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Fonds propres de base (tier 1)	2 587 528	2 837 771
Fonds propres complémentaires (tier 2)	0	289 100
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)		
Déductions (1)	N/A	-462 025
Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance (si concerné)		N/A
Total des fonds propres prudentiels	2 587 528	2 664 846
(1) désormais directement imputés sur les montants du tier 1 et du tier 2.		

En application de la réglementation, le Crédit Agricole d'Ile-de-France doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%.
Au 31/12/08, comme au 31/12/07, le Crédit Agricole d'Ile-de-France répond à ces exigences réglementaires.

4. Notes relatives au compte de résultat.

4.1. Produits et charges d'intérêts :

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Sur opérations avec les établissements de crédit	26 168	17 587
Sur opérations internes au Crédit Agricole	15 955	19 619
Sur opérations avec la clientèle	1 218 856	1 038 883
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	322	2 216

Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 506	8 754
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	327 076	239 833
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1) (2)	1 594 883	1 326 892
Sur opérations avec les établissements de crédit	-11 575	-9 902
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-649 295	-503 907
Sur opérations avec la clientèle	-78 464	-31 253
Actifs financiers disponibles à la vente		-17
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Sur dettes représentées par un titre	-123 443	-161 239
Sur dettes subordonnées	-2 009	-1 750
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-320 240	-239 567
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêts	-1 185 026	-947 635

(1) dont 12 652 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement

(2) dont 3 020 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat

4.2. Commissions nettes :

(en milliers d'euros)	31.12.2008			31.12.2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 683	-1 884	799	2 898	-1 582	1 316
Sur opérations internes au Crédit Agricole	43 531	-30 919	12 612	38 491	-14 682	23 809
Sur opérations avec la clientèle	95 424	-32	95 392	90 586	-32	90 554
Sur opérations sur titres		-271	-271		-235	-235
Sur opérations de change	241		241	203		203
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	20 245	-8 246	11 999	17 113	-5 953	11 160
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	174 441	-16 601	157 840	184 306	-32 076	152 230
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	37 454	-746	36 708	40 355	-1 217	39 138
Produits nets des commissions	374 019	-58 699	315 320	373 952	-55 777	318 175

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	-4 258	-2 961
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	-21 499	8 413
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	2 417	1 749
Résultat de la comptabilité de couverture	-28	-83
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-23 368	7 118

Profit net ou perte nette résultant de la comptabilité de couverture.

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2008		
	Profits	Pertes	Net

Couvertures de juste valeur			
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	92 618		92 618
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)		92 618	-92 618
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers			
Variations de juste valeur des éléments couverts	19 268	13 833	5 435
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	13 833	19 268	-5 435
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Cessation de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie			
Total résultat de la comptabilité de couverture	125 719	125 719	0

(en milliers d'euros)	**31.12.2007**		
	Profits	**Pertes**	**Net**
Couvertures de juste valeur			
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts		20 028	-20 028
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	20 028		20 028
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers			
Variations de juste valeur des éléments couverts	4 364	150	4 214
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	150	4 364	-4 214
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			
Cessation de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie			
Total résultat de la comptabilité de couverture	24 542	24 542	0

4.4. Gains ou pertes nets sur Actifs financiers disponibles à la vente :

(en milliers d'euros)	**31.12.2008**	**31.12.2007**
Dividendes reçus	48 685	48 698
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	42 126	55 995
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres à revenu variable)	-4 411	-1 557
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	86 400	103 136

4.5. Produits et charges nets des autres activités :

(en milliers d'euros)	**31.12.2008**	**31.12.2007**
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		

Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-59	-50
Autres produits (charges) nets	65 561	64 923
Produits (charges) des autres activités	65 502	64 873

4.6. Charges générales d'exploitation :

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Charges de personnel	247 309	243 661
Impôts et taxes	14 634	16 073
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	135 806	131 706
Charges d'exploitation	397 749	391 440

Le détail des frais de personnel est fourni en note 7.1.

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles :

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Dotations aux amortissements	26 180	25 338
Dotations aux dépréciations	450	
Total	26 630	25 338

4.8. Coût du risque :

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-155 373	-108 870
Actifs financiers disponibles à la vente		
Prêts et créances	-116 884	-95 925
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-5	
Engagements par signature	-6 065	-4 648
Risques et charges	-32 419	-8 297
Reprises de provisions et de dépréciations	67 636	119 435
Actifs financiers disponibles à la vente		22 421
Prêts et créances	52 588	80 102
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs		61
Engagements par signature	3 783	6 569
Risques et charges	11 265	10 282
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-87 737	10 565
Plus ou moins values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-15 999	-17 814
Récupérations sur prêts et créances amortis	3 334	7 612
Décotes sur crédits restructurés		
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes	-52	-2
Coût du risque	-100 454	361

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs :

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-972	476
. Plus-values de cession	1 413	1 285
. Moins-values de cession	-2 385	-809
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
. Plus-values de cession		
. Moins-values de cession		
Gains ou pertes sur autres actifs	-972	476

4.10. Impôts.

Charges d'impôts :

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Charge d'impôt courant	88 861	132 383
Charge/produit d'impôt différé	-8 838	452
Charge d'impôt de la période	80 023	132 835

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté.

Au 31/12/2008 :

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	327 903	34,433%	112 908
Effet des différences permanentes		-10,029%	-32 885
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			
Effet de l'imposition à taux réduit			
Effet des autres éléments			
Taux et charge effectif d'impôt		24,405%	80 023

Au 31/12/2007 :

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, provisions sur écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	456 620	34,433%	157 228
Effet des différences permanentes		-5,342%	-24 391
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			
Effet de l'imposition à taux réduit			
Effet des autres éléments			-2
Taux et charge effectif d'impôt		29,091%	132 835

La forte diminution de la charge fiscale a, principalement, pour origine :
- la baisse du résultat avant charge fiscale,
- le déficit fiscal des GIE fiscaux,
- la résorption du stock de plus values latentes du portefeuille de placement qui avait fait l'objet d'une fiscalisation lors de sa constitution au cours des exercices précédents.

5. Informations sectorielles.

Le secteur d'activité du Crédit Agricole d'Ile-de-France est celui de la banque de proximité en France.

La clientèle du Crédit Agricole d'Ile-de-France comprend les particuliers, les agriculteurs, les professionnels, les entreprises et les collectivités locales.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance-vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements. Il distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme des produits d'assurance-vie.

6. Notes relatives au bilan.

6.1. Caisse, Banques centrales :

(en milliers d'euros)	31.12.2008		31.12.2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	90 504		73 694	
Banques centrales	45 607		27 175	
Total en principal	136 111	0	100 869	0
Créances / Dettes rattachées	400			
Valeur au bilan	136 511	0	100 869	0

6.2. Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat :

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	58 167	21 813
Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option	133 949	198 284
Juste valeur au bilan	192 116	220 097
Dont Titres prêtés		

Actifs financiers détenus à des fins de transaction :

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
* Titres cotés		
* Titres non cotés		
- Actions et autres titres à revenu variable	0	0
* Titres cotés		
* Titres non cotés		
Instruments dérivés	58 167	21 813
Juste valeur au bilan	58 167	21 813

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option :

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	133 949	198 284
- Effets publics et valeurs assimilées		

- Obligations et autres titres à revenu fixe	133 949	198 284
* Titres cotés	0	0
* Titres non cotés	133 949	198 284
- Actions et autres titres à revenu variable	0	0
* Titres cotés		
* Titres non cotés		
Juste valeur au bilan	133 949	198 284

Passifs financiers à la juste valeur par résultat :

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	62 810	23 514
Passifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option		
Juste valeur au bilan	62 810	23 514

Passifs financiers détenus à des fins de transaction :

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Titres vendus à découvert		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	62 810	23 514
Juste valeur au bilan	62 810	23 514

Instruments dérivés de transaction.

L'information détaillée est fournie à la note 3.2 relative au risque de marchés, notamment sur taux d'intérêts.

6.3. Instruments dérivés de couverture.

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

6.4. Actifs financiers disponibles à la vente :

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	1 031 553	1 096 635
* Titres cotés		
* Titres non cotés	1 031 553	1 096 635
- Actions et autres titres à revenu variable	772 517	1 173 237
* Titres cotés	92 659	1 491
* Titres non cotés	679 858	1 171 746
Total des titres disponibles à la vente	1 804 070	2 269 872
Total des créances disponibles à la vente		
Créances rattachées	523	
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	1 804 593	2 269 872
(1) dont 5 054 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances		

Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente :

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007

	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes	Juste valeur
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 031 553	16 998	20 541	1 096 635
Actions et autres titres à revenu variable	131 691	21 454	6 536	101 437
Titres de participation non consolidés	640 826	89 373	162 683	1 071 800
Créances disponibles à la vente				
Créances rattachées	523			
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	1 804 593	127 825	189 760	2 269 872
Impôts		30 020	8 754	
Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		97 805	181 006	

6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle.

Prêts et créances sur les établissements de crédit :

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	136 509	99 600
dont comptes ordinaires débiteurs sains		
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	62 416	62 416
Titres non cotés sur un marché actif		6 712
Autres prêts et créances		
Total	198 925	168 728
Créances rattachées	1 442	1 579
Dépréciations		
Valeur nette	200 367	170 307
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	30 233	44 653
Comptes et avances à terme	263 064	299 004
Prêts subordonnés		
Titres non cotés sur un marché actif		
Total	293 297	343 657
Créances rattachées	1 368	776
Dépréciations		
Valeur nette	294 665	344 433
Valeur nette au bilan	495 032	514 740

Prêts et créances sur la clientèle :

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	43 687	30 771
Autres concours à la clientèle	26 444 250	25 356 915
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	64 900	64 900
Titres non cotés sur un marché actif	5 493	5 493
Créances nées d'opérations d'assurance directe		

Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	247 869	80 200
Comptes ordinaires débiteurs	587 412	813 740
Total	27 393 611	26 352 019
Créances rattachées	181 500	167 628
Dépréciations	-426 840	-371 503
Valeur nette	27 148 271	26 148 144
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Total	0	0
Créances rattachées		
Dépréciations		
Valeur nette	0	0
Valeur nette au bilan	27 148 271	26 148 144

"dont 156 615 milliers d'euros apportés en garantie à Crédit Agricole SA dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF). Le Crédit Agricole d'Ile-de-France conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances."

6.6. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers :

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2008
Créances sur établissements de crédit							0
Créances clientèle	371 503		124 745	-69 408			426 840
dont dépréciations collectives	142 657		1 306				143 963
Opérations de location financement							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs disponibles à la vente	9 822		4 411	-2 450			11 783
Autres actifs financiers	8		5				13
Total des dépréciations des actifs financiers	381 333	0	129 161	-71 858			438 636

(en milliers d'euros)	31.12.2006	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2007
Créances sur établissements de crédit							0
Créances clientèle	393 454		128 336	-148 986		-1 301	371 503
dont dépréciations collectives	107 623		35 164	-130			142 657
Opérations de location financement							0
Titres détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs disponibles à la vente	33 958		1 557	-25 693			9 822
Autres actifs financiers	69			-61			8
Total des dépréciations des actifs financiers	427 481	0	129 893	-174 740	0	-1 301	381 333

6.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle.

Dettes envers les établissements de crédit :

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	119 906	200 475
dont comptes ordinaires créditeurs		
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		

Titres donnés en pension livrée		
Total	119 906	200 475
Dettes rattachées	1 640	1 361
Valeur au bilan	121 546	201 836
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	1 068 647	1 258 988
Comptes et avances à terme	14 761 318	13 508 311
Total	15 829 965	14 767 299
Dettes rattachées	96 156	92 821
Valeur au bilan	15 926 121	14 860 120
Valeur au bilan des dettes envers les établissements de crédit	16 047 667	15 061 956

Dettes envers la clientèle :

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Comptes ordinaires créditeurs	5 713 302	5 575 044
Comptes d'épargne à régime spécial	163 265	209 813
Autres dettes envers la clientèle	2 294 465	1 218 912
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Total	8 171 032	7 003 769
Dettes rattachées	22 605	10 119
Valeur au bilan	8 193 637	7 013 888

6.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance :

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Effets publics et valeurs assimilées	12 967	7 636
Obligations et autres titres à revenu fixe	140 613	138 944
Total	153 580	146 580
Créances rattachées	2 046	2 346
Dépréciations		
Valeurs nettes au bilan	155 626	148 926

6.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées :

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	5 877	8 392
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	3 215 617	3 852 843
. Émis en France	3 215 617	3 852 843
. Émis à l'étranger		
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Total	3 221 494	3 861 235
Dettes rattachées	11 714	9 566

Valeur au bilan	3 233 208	3 870 801
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	32 349	32 349
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Total	32 349	32 349
Dettes rattachées	2 009	1 750
Valeur au bilan	34 358	34 099

6.10. Actifs et passifs d'impôts différés :

Impôts différés - Actif (en milliers d'euros)	**31.12.2008**	**31.12.2007**
Provisions pour risques et charges non déductibles	64 212	63 081
Charges à payer non déductibles	2 339	5 734
Couvertures de Flux de Trésorerie		
Autres impôts différés actif	76 631	38 324
Total impôt différé actif	143 182	107 139

Impôts différés – Passif (en milliers d'euros)	**31.12.2008**	**31.12.2007**
Actifs disponibles à la vente	31 707	37 885
Couvertures de Flux de Trésorerie	1	104
Autres différences temporaires	48 694	24 147
Autres impôts différés passif	2 022	2 127
Total impôt différé passif	82 424	64 263

Solde au bilan - Actif	60 758	42 876

6.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers.

Comptes de régularisation actif :

(en milliers d'euros)	**31.12.2008**	**31.12.2007**
Autres actifs	1 080 178	520 396
. Comptes de stocks et emplois divers	203	83
. Gestion collective des titres Livret développement durable		
. Débiteurs divers	102 831	188 656
. Comptes de règlements	977 144	331 657
. Capital souscrit non versé		
. Autres actifs d'assurance		
. Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	745 368	219 953
. Comptes d'encaissement et de transfert	515 611	64 209
. Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	401	116
. Produits à recevoir	125 878	109 818
. Charges constatées d'avance	9 140	16 150
. Autres comptes de régularisation	94 338	29 660
Valeur nette au bilan	1 825 546	740 349

Comptes de régularisation passif :

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Autres passifs (1)	1 094 488	512 630
. Comptes de règlements	962 875	324 392
. Créditeurs divers	109 103	165 122
. Versement restant à effectuer sur titres	21 751	22 297
. Autres	759	819
Comptes de régularisation	367 611	472 466
. Comptes d'encaissement et de transfert (2)	76 624	316 116
. Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		1
. Produits constatés d'avance	58 754	47 341
. Charges à payer	149 077	109 008
. Autres comptes de régularisation	83 156	
Valeur au bilan	1 462 099	985 096

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

6.12. Immeubles de placement :

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2008
Valeur brute	2 861		15			44	2 920
Amortissements et dépréciations	-884		-59				-943
Valeur nette au bilan	1 977	0	-44	0	0	44	1 977

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple.

(en milliers d'euros)	31.12.2006	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2007
Valeur brute	2 861						2 861
Amortissements et dépréciations	-835		-50	1			-884
Valeur nette au bilan	2 026	0	-50	1	0	0	1 977

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple.

6.13. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition) :

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2008
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	509 451		46 002	-14 504		-44	540 905
Créances rattachées (1)	0			0			0
Amortissements et dépréciations	-313 801		-26 005	3 203			-336 603
Valeur nette au bilan	195 650	0	19 997	-11 301	0	-44	204 302
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	65 814		4 320	-1 273			68 861
Amortissements et dépréciations	-21 410		-625	68			-21 967
Valeur nette au bilan	44 404	0	3 695	-1 205	0	0	46 894

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple

(en milliers d'euros)	31.12.2006	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2007
Immobilisations corporelles d'exploitation							

Valeur brute	487 174		54 771	-32 494			509 451
Créances rattachées (1)							0
Amortissements et dépréciations	-295 810		-25 267	7 276			-313 801
Valeur nette au bilan	191 364	0	29 504	-25 218	0	0	195 650
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	62 732		3 197	-115			65 814
Amortissements et dépréciations	-21 408		-71	69			-21 410
Valeur nette au bilan	41 324	0	3 126	-46	0	0	44 404

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple

6.14. Provisions :

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2008
Risques sur les produits épargne logement	27 110		1 590		-130			28 570
Risques d'exécution des engagements par signature	5 000		6 065	-7	-3 783			7 275
Risques opérationnels	16 398		13 756	-787	-415			28 952
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	1 393		930		-258			2 065
Litiges divers	1 168		1 019					2 187
Participations	4 928		20 525	-200	-4 668			20 585
Restructurations								0
Autres risques	10 272		2 542	-1 604	-6 477			4 733
Provisions	66 269	0	46 427	-2 598	-15 731	0	0	94 367

(1) dont 1 135 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail

(en milliers d'euros)	31.12.2006	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2007
Risques sur les produits épargne logement	29 120		4 150		-6 160			27 110
Risques d'exécution des engagements par signature	5 810		4 648		-6 569		1 111	5 000
Risques opérationnels	15 483		7 433	-5 162	-1 356			16 398
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	1 425		120		-152			1 393
Litiges divers	524		644					1 168
Participations	5 494		4 937	-544	-5 594		635	4 928
Restructurations								0
Autres risques	16 145		2 008	-1 693	-5 742		-446	10 272
Provisions	74 001	0	23 940	-7 399	-25 573	0	1 300	66 269

(1) dont 1 273 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

Provision épargne-logement.

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne :

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 244 316	2 590 141
Ancienneté de plus de 10 ans	1 367 111	1 275 597
Total plans d'épargne-logement	3 611 427	3 865 738
Total comptes épargne-logement	630 425	609 890
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	4 241 852	4 475 628

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.
Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2008 et hors prime d'état.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement:

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Plans d'épargne-logement :	60 853	56 452
Comptes épargne-logement :	135 105	137 416
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	195 958	193 868

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement :

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	5 970	5 560
Ancienneté de plus de 10 ans	6 550	7 090
Total plans d'épargne-logement	12 520	12 650
Total comptes épargne-logement	16 050	14 460
Total provision au titre des contrats épargne-logement	28 570	27 110

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31.12.2008
Plans d'épargne-logement :	12 650		130		12 520
Comptes épargne-logement :	14 460	1 590			16 050
Total provision au titre des contrats épargne-logement	27 110	1 590	130	0	28 570

6.15. Capitaux propres.

Composition du capital au 31 décembre 2008.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code Monétaire et Financier relatifs au Crédit Agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.
La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du Conseil d'Administration de la caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinquies de la loi du 10 septembre 1947.
A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.
Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.
Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la caisse régionale et des caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01.01.2008	Nombre de titres émis ou acquis	Nombre de titres remboursés ou cédés	Variation nette	Nombre de titres au 31.12.2008
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	8 927 328	133 654	-133 654	0	8 927 328
Dont part du Public	2 678 091	37 805	-95 849	-58 044	2 620 047
Dont part Crédit Agricole S.A.	6 239 539				6 239 539
Dont part Auto-détenue	9 698	95 849	-37 805	58 044	67 742
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	926 565				926 565
Dont part du Public	0				0
Dont part Crédit Agricole S.A.	926 565				926 565
Parts sociales	18 810 524	8	-8	0	18 810 524
Dont 42 Caisses Locales	18 810 131		-8	-8	18 810 123

Dont 13 administrateurs de la CR	104				104
Dont Crédit Agricole S.A.	1				1
Dont Autres	288	8		8	296
Total	28 664 417	133 662	-133 662		28 664 417

La valeur nominale des titres est de 4 euros et le montant total du capital est 114 658 milliers d'euros.

Résultat par action.

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres du Crédit Agricole d'Ile-de-France sont composés de parts sociales, de CCI et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'Assemblée Générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres que sur les caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

Année de rattachement du dividende	Par CCI Montant Net	Par CCA Montant Net	Par Part Sociale Montant Net
2005	2,65	2,65	3,65%
2006	2,65	2,65	4,05%
2007	3,12	3,12	4,56%
Prévu 2008	2,79	2,79	4,50%

Dividendes.

Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Le Crédit Agricole d'Ile-de-France a comptabilisé la somme de 34 175 186 euros au titre de la distribution aux porteurs de capitaux propres au cours de l'exercice 2008.

Affectation du résultat et fixation du dividende 2008.

La proposition à l'Assemblée Générale Ordinaire du Crédit Agricole d'Ile-de-France du 26 mars 2009 statuant sur les comptes de l'exercice 2008 pour l'affectation du résultat social, soit 266 388 318,60 euros augmenté du report à nouveau de 1 529 131,00 euros est la suivante :

* 3 385 894,32 euros, au titre de l'intérêt à payer aux parts sociales, calculé prorata temporis, correspondant à un taux fixé, à 4,50 % du montant nominal des parts. Cet intérêt sera payable à partir du 23 avril 2009 ;

* 24 907 245,12 euros, au titre du dividende à verser aux certificats coopératifs d'investissement, représentant un dividende de 2,79 euros pour chacun des 8 927 328 certificats, d'une valeur nominale de 4 euros. Le dividende sera payable à partir du 23 avril 2009 ;

* 2 585 116,35 euros, au titre du dividende à verser aux certificats coopératifs d'associés, représentant un dividende de 2,79 euros pour chacun des 926 565 certificats, d'une valeur nominale de 4 euros. Le dividende sera payable à partir du 23 avril 2009.

Les sommes distribuées, intérêts aux parts et dividendes, sont éligibles à l'abattement de 40 %, conformément aux dispositions de l'article 158 du Code général des impôts.

* 177 779 395,36 euros, à la réserve légale, représentant les trois quarts du solde des bénéfices après distribution ;

* 59 259 798,45 euros, à la réserve facultative.

7. Avantages au personnel et autres rémunérations.

7.1. Détail des charges de personnel :

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Salaires et traitements	124 330	119 723
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	14 804	14 758
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies) (1)	2 593	2 242
Autres charges sociales	49 296	49 052

Intéressement et participation	33 739	35 845
Impôts et taxes sur rémunération	22 547	22 041
Total charges de personnel	247 309	243 661

(1) dont indemnités liées à la retraite pour 2 470 K€ en 2008 et 2 112 K€ en 2007.

7.2. Effectif fin de période :

Effectifs	31.12.2008	31.12.2007
France	3 671	3 669
Etranger		
Total	3 671	3 669

7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies.

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies.

Les engagements de retraite et d'indemnités de fin de carrière sont gérés par un organisme spécialisé, auquel le Crédit Agricole d'Ile-de-France verse des cotisations, qui sont comptabilisées en charge durant l'exercice au titre duquel elles sont dues. Ces engagements couvrent ceux du Crédit Agricole d'Ile-de-France dont ceux relatifs au personnel détaché par le Crédit Agricole d'Ile-de-France au GIE informatique Synergie. Les cotisations payées par le Crédit Agricole d'Ile-de-France pour le compte du personnel du GIE Synergie sont refacturées à ce dernier.

Les informations reprises dans les tableaux ci-après sont communiquées par les entités du Groupe Crédit Agricole qui gèrent l'ensemble du dispositif.

Variation dette actuarielle (en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Dette actuarielle au 31/12/n-1	41 639	51 486	42 259	38 298	35 356
Ecart de change					
Coût des services rendus sur la période	2 000	1 918	2 094	1 589	1 642
Coût financier	2 031	1 930	1 641	1 784	1 657
Cotisations de l'employé					
Modification / Réduction / liquidation de plan	-13 495				
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)					
Indemnités de cessation d'activité					
Prestations versées (obligatoire)	-2 827	-1 750	-1 519	-1 038	-1 036
(Gains) / pertes actuariels	990	-11 945	7 011	1 626	679
Dette actuarielle au 31/12/n	30 338	41 639	51 486	42 259	38 298

Détail de la charge comptabilisée au résultat (en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Coût des services rendus sur l'exercice	2 000	1 918	2 094	1 589	1 642
Coût financier	2 031	1 930	1 641	1 784	1 657
Rendement attendu des actifs sur la période	-1 695	-2 036	-1 692	-1 559	-1 098
Amortissement du coût des services passés					
Amortissement des gains / (pertes) actuariels	1	418	3 730	3 860	804
Gains / (pertes) sur les réductions et liquidations					
Gains / (pertes) sur la limitation de surplus					
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	2 337	2 230	5 773	5 674	3 005

Variation de juste valeur des actifs du régime et des droits à remboursement (en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	41 770	51 553	42 315	36 982	26 063
Ecart de change					
Rendement attendu des actifs	1 695	2 036	1 692	1 559	1 098
Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	989	-12 363	3 281	-2 234	-125
Cotisations de l'employeur	2 235	2 294	5 784	7 083	11 039
Cotisations de l'employé					
Modification / Réduction / liquidation de plan	-13 495				
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)				-37	-57
Indemnités de cessation d'activité					
Prestations versées	-2 827	-1 750	-1 519	-1 038	-1 036
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	30 367	41 770	51 553	42 315	36 982

Position nette (en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Dette actuarielle nette fin de période	30 338	41 639	51 486	42 259	38 298
Juste valeur des actifs / Droits à remboursement fin de période	30 367	41 770	51 553	42 315	36 982
Position nette (passif) / actif fin de période	29	131	67	56	-1 316

Information sur les actifs des régimes	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Composition des actifs					
-% d'obligations	81,1%	entre 71,2% et 75,1%	72,0%	78,0%	77,0%
-% d'actions	9,1%	entre 17,1% et 19,1%	16,4%	19,0%	13,0%
-% autres actifs	9,8%	entre 7,8% et 9,7%	11,6%	3,0%	10,0%

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
Taux d'actualisation (1)	entre 4,71% et 5,05%	entre 4,73% et 4,86%	4,15%	entre 3,45% et 3,60%	entre 4% et 4,50%
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	entre 4% et 4,05%	entre 4% et 4,05%	4%	entre 4% et 4,30%	entre 4% et 4,18%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	4,15%	4,15%	4,05%	4,20%	entre 4,18% et 4,30%
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	entre 2,0% et 5,66%				

(1) calculé sur la base des taux d'actualisation définis par le Groupe et sur la base des durées résiduelles d'engagements

(2) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

7.5. Autres engagements sociaux.

La provision constituée au titre du paiement des primes relatives à l'obtention des médailles du travail s'élève au 31 décembre 2008 à 1 135 milliers d'euros.

Par ailleurs, les salariés du Crédit Agricole d'Ile-de-France bénéficient d'une participation et d'un intéressement. La provision constituée au titre de ces engagements s'élève à 33 739 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

Le nombre d'heures correspondant aux droits acquis au titre du droit individuel de formation s'élève, au 31 décembre 2008, à 290 236.

7.6. Rémunérations des dirigeants.

Durant l'année 2008, le montant global des rémunérations de toute nature allouées aux membres du Conseil d'Administration s'est élevé à 264 milliers d'euros et le montant global des rémunérations de toute nature allouées aux membres de la direction de la société s'est élevé à 1 476 milliers d'euros.

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties.

Engagements donnés et reçus :

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Engagements donnés		
Engagements de financement	5 115 229	7 016 716
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		16 800
. Engagements en faveur de la clientèle	5 115 229	6 999 916
Ouverture de crédits confirmés	4 230 558	6 027 372
- Ouverture de crédits documentaires	17 418	15 777
- Autres ouvertures de crédits confirmés	4 213 140	6 011 595
Autres engagements en faveur de la clientèle	884 671	972 544
Engagements de garantie	796 666	810 849
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	109 015	104 433
- Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	835	2 440
- Autres garanties	108 180	101 993
. Engagements d'ordre de la clientèle	687 651	706 416
- Cautions immobilières	247 696	239 336
- Garanties financières	40 259	40 364
- Autres garanties d'ordre de la clientèle	399 696	426 716
Engagements reçus		
Engagements de financement	2 761	2 543
. Engagements reçus d'établissements de crédit	2 761	2 543
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	7 681 211	6 852 130
. Engagements reçus d'établissements de crédit	3 820 272	3 493 972
. Engagements reçus de la clientèle	3 860 939	3 358 158
- Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	281 508	270 896
- Autres garanties reçues	3 579 431	3 087 262

9. Juste valeur des instruments financiers.

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.
Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.
Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti :

(en milliers d'euros)	31.12.2008		31.12.2007	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
Actifs				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	495 032	498 013	514 740	529 436
Prêts et créances sur la clientèle	27 148 271	27 727 711	26 148 144	27 215 580
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	155 626	151 552	148 926	145 841

Passifs				
Dettes envers les établissements de crédits	16 047 667	16 376 054	15 061 956	14 945 932
Dettes envers la clientèle	8 193 637	8 193 637	7 013 888	7 013 888
Dettes représentées par un titre	3 233 208	3 237 673	3 870 801	3 873 499
Dettes subordonnées	34 358	34 358	34 099	34 099

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).
En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché,
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché,
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics,
- des passifs exigibles à vue,
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2008 :

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Pays d'implantation	Méthode de consolidation au 31/12/2008	% de contrôle		% d'intérêt	
			31/12/2008	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2007
Bercy participation	France	Intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Socadif	France	Intégration globale	91,29	91,29	91,29	91,29

11. Honoraires des commissaires aux comptes au 31 décembre 2008 :

(en milliers d'euros)	MAZARS	%	FIDUS	%
Audit :				
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	221	100%	127	100%
- Missions accessoires		0%		0%
Sous-total	221	100%	127	100%
Autres prestations :				
- Juridique, fiscal et social		0%		0%
- Technologie de l'information		0%		0%
- Audit interne		0%		0%
- Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit		0%		0%
Sous-total	0	0%	0	0%
Total	221	100%	127	100%

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

12. Evénements postérieurs à la clôture.

Il n'y a pas eu d'événements postérieurs à la clôture.

13. Rapport de gestion et rapport du président du Conseil d'Administration.

Ces deux rapports sont consultables et disponibles sur demande au siège social de la caisse régionale.

C. - Comptes individuels au 31/12/2008 arrêtés par le Conseil d'administration en date du 10 février 2009.

I. — Bilan au 31 décembre 2008.

(En milliers d'euros).

Actif	31/12/2008	31/12/2007
Opérations interbancaires et assimilées	349 969	272 222
Caisse, banques centrales	136 511	100 869
Effets publics et valeurs assimilées (Note 5)	13 091	7 757
Créances sur les établissements de crédit (Note 3)	200 367	163 596
Opérations internes au Crédit Agricole (Note 3)	294 665	344 434
Opérations avec la clientèle (Note 4)	27 016 371	26 270 814
Opérations sur titres :	1 338 745	1 331 105
Obligations et autres titres à revenu fixe (Note 5)	281 110	337 480
Actions et autres titres à revenu variable (Note 5)	1 057 635	993 625
Valeurs immobilisées	1 211 317	897 827
Participations et autres titres détenus à long terme (Notes 6 et 7)	871 407	569 803
Parts dans les entreprises liées (Notes 6 et 7)	88 188	87 158
Immobilisations incorporelles (Note 7)	45 471	43 244
Immobilisations corporelles (Note 7)	206 251	197 622
Capital souscrit non versé		
Actions propres	3 666	737
Comptes de régularisation et actifs divers	1 961 140	809 766
Autres actifs (Note 8)	1 134 324	530 383
Comptes de régularisation (Note 8)	826 816	279 383
Total actif	32 175 873	29 926 905

Passif	31/12/2008	31/12/2007
Opérations interbancaires et assimilées	121 546	201 836
Banques centrales		
Dettes envers les établissements de crédit (Note 10)	121 546	201 836
Opérations internes au Crédit Agricole (Note 10)	15 884 296	14 860 059
Comptes créditeurs de la clientèle (Note 11)	8 194 451	7 015 734
Dettes représentées par un titre (Note 12)	3 233 209	3 870 802
Comptes de régularisation et passifs divers	1 527 513	1 037 414
Autres passifs (Note 13)	1 094 978	512 897
Comptes de régularisation (Note 13)	432 535	524 517
Provisions et dettes subordonnées	294 863	253 279
Provisions (Notes 14, 15 et 16)	260 505	219 180
Dettes subordonnées (Note 18)	34 358	34 099
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) (Note 17)	90 848	90 848
Capitaux propres hors FRBG : (Note 19)	2 829 147	2 596 933
Capital souscrit	114 658	114 658
Primes d'émission	237 583	237 583
Réserves	2 208 989	1 945 063
Ecart de réévaluation	0	0
Provisions réglementées et subventions d'investissement	0	0
Report à nouveau	1 529	1 529
Résultat de l'exercice	266 388	298 100
Total passif	32 175 873	29 926 905

Hors bilan	31/12/2008	31/12/2007
Engagements donnés	5 913 494	7 833 432
Engagements de financements	5 115 229	7 016 714
Engagements de garantie	795 249	809 994
Engagements sur titres	3 016	6 724
Engagements reçus	7 686 935	6 860 980
Engagements de financement	2 761	2 543
Engagements de garantie	7 681 158	6 851 713
Engagements sur titres	3 016	6 724

Notes concernant le Hors-bilan :
- opérations de change au comptant et à terme : Note 22
- opérations sur instruments financiers à terme : Note 23

II. — Compte de résultat au 31 décembre 2008.

(En milliers d'euros)

	31/12/2008	31/12/2007
Intérêts et produits assimilés (Notes 25 et 26)	1 412 717	1 223 905
Intérêts et charges assimilées (Note 25)	-990 787	-826 673
Revenus des titres à revenu variable (Note 26)	56 489	48 230
Commissions (produits) (Note 27)	354 062	361 467
Commissions (charges) (Note 27)	-52 044	-51 543
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (Note 28)	-3 954	-1 151
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés (Note 29)	2 696	28 040
Autres produits d'exploitation bancaire (Note 30)	70 737	65 907
Autres charges d'exploitation bancaire	-3 117	-3 591
Produit net bancaire	846 799	844 591
Charges générales d'exploitation (Note 31)	-396 542	-390 285
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-26 687	-25 386
Résultat brut d'exploitation	423 570	428 920
Coût du risque (Note 32)	-81 294	6 834
Résultat d'exploitation	342 276	435 754
Résultat net sur actifs immobilisés (Note 33)	-22 633	-5 974
Résultat courant avant impôt	319 643	429 780
Résultat exceptionnel (Note 34)	0	0
Impôt sur les bénéfices (Note 35)	-53 255	-131 890
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées	0	210
Résultat net	266 388	298 100

III. — Annexe aux comptes sociaux.

Note 1. Cadre juridique et financier et faits caractéristiques de l'exercice.

1.1. Cadre juridique et financier.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France (Crédit Agricole d'Ile-de-France) est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées au Crédit Agricole d'Ile-de-France, quarante-deux caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. Leurs comptes ne sont pas consolidés avec ceux de la caisse régionale.

De par la loi bancaire, le Crédit Agricole d'Ile-de-France est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Il est soumis à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2008, le Crédit Agricole d'Ile-de-France fait partie, avec 38 autres caisses régionales, du groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole SA. Les caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS rue La Boétie, qui détient elle-même 54,78% du capital de Crédit Agricole SA, cotée à la Bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole SA est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 44,64%.
Par ailleurs, Crédit Agricole SA détient 13 011 521 actions propres au 31 décembre 2008, soit 0,58% de son capital, contre 12 552 962 actions propres au 31 décembre 2007.

Pour sa part Crédit Agricole SA détient 25% du capital du Crédit Agricole d'Ile-de-France suite à l'acquisition de 69,9 % des Certificats Coopératifs d'Investissement et à la souscription de 100 % des Certificats Coopératifs d'Associés émis par la caisse régionale.

Crédit Agricole SA coordonne l'action des caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, elle a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque caisse régionale, des normes de gestion. Elle garantit leur liquidité et leur solvabilité. Symétriquement, les caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole SA à hauteur de leurs fonds propres.

1.2. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole.

L'appartenance du Crédit Agricole d'Ile-de-France au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

1.2.1 Comptes ordinaires des caisses régionales. — Les caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole SA, qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

1.2.2 Comptes et avances à terme. — Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne-logement, comptes sur livrets, plans d'épargne populaire, etc.) sont collectées par les caisses régionales au nom de Crédit Agricole SA. Elles sont transférées à Crédit Agricole SA et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux caisses régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre réformes financières internes ont été successivement mises en oeuvre. Elles ont permis de restituer aux caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33,33% et enfin 50% depuis le 31 décembre 2001, des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte, sont partagées entre les caisses régionales et Crédit Agricole SA, et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de replacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des crédits entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole SA et les caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole SA.

Deux autres types d'avances sont à distinguer :

- les avances pour prêts bonifiés qui refinancent les prêts à taux réduits fixés par l'Etat : ce dernier verse à Crédit Agricole SA une bonification (reversée aux caisses régionales pour les avances souscrites depuis le 1er janvier 2004) pour combler la différence entre le coût de la ressource et le taux des prêts accordés;

- les avances pour autres prêts qui refinancent à hauteur de 50% (depuis le 31 décembre 2001) les prêts non bonifiés : ces avances de Crédit Agricole SA sont accordées aux caisses régionales sur justification de leurs engagements.

1.2.3 Transfert de l'excédent des ressources monétaires des caisses régionales. — Les ressources d'origine monétaire des caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non réglementés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole SA où ils sont enregistrés dans des comptes ordinaires ou des comptes à terme parmi les "Opérations internes au Crédit Agricole".

1.2.4 Placement des excédents de fonds propres des caisses régionales auprès de Crédit Agricole SA. — Les excédents peuvent être investis chez Crédit Agricole SA sous forme de placements de 3 à 10 ans dont toutes les caractéristiques sont identiques à celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

1.2.5 Opérations en devises. — Crédit Agricole SA, intermédiaire des caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

1.2.6 Comptes d'épargne à régime spécial. — Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur livrets, livrets d'épargne manuelle, d'épargne-entreprise, d'épargne populaire, livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole SA, où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole SA les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

1.2.7 Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole SA. — Ceux-ci sont placés principalement par les caisses régionales et figurent au passif du bilan de Crédit Agricole SA, en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

1.2.8 Couverture des risques de liquidité et de solvabilité. — Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole SA, la CNCA (devenue Crédit Agricole SA) a conclu en 2001 avec les caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un fonds pour risques de liquidité et de solvabilité destiné à permettre à Crédit Agricole SA d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole SA enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole SA, les caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

1.3. Evènements significatifs relatifs a l'exercice 2008.

1.3.1 Mouvements significatifs sur les participations dans les GIE fiscaux (investissement outre mer dans le cadre de la loi Girardin) :

Dans le fonctionnement de ce type de GIE, la quote-part de déficit revenant chaque année à la caisse régionale est déduite fiscalement.
Le gain d'impôt généré par le montage est reversé sur le compte courant des GIE sous forme d'avances de différé fiscal.
S'agissant de GIE déséquilibrés, les avances sont ensuite abandonnées par le Crédit Agricole d'Ile-de-France.

En 2008, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a pris deux nouvelles participations :

- dans le GIE Diromcom 2008 (investissement aux DOM-TOM dans les télécommunications à haut débit).
Ce GIE est identique dans son objet et son fonctionnement, à Diromcom 2006 et à Diromcom 2007, GIE dans lesquels la caisse régionale avait pris une participation en 2006 et en 2007.
La quote-part de résultat déficitaire prise en compte en 2008 pour ce nouveau GIE a généré une économie d'impôt de 5,2 millions d'euros, qui sera reversée en 2009 et abandonnée en 2013.
Ce futur abandon a fait l'objet au 31 décembre 2008 d'une provision pour risques et charges non déductible.

- dans le GIE Koniambo (investissement aux DOM-TOM dans un complexe de production d'énergie électrique).

La quote-part de résultat déficitaire prise en compte en 2008 pour ce nouveau GIE, a généré une économie de 17,2 millions d'euros, qui sera reversée en 2009 et abandonnée en 2016.
Ce futur abandon a fait l'objet au 31 décembre 2008 d'une provision pour risques et charges non déductible à hauteur de 15,3 millions d'euros.

Par ailleurs, le GIE Diromcom 2007, en portefeuille depuis 2007, a fait l'objet du versement d'une avance de 4,7 millions d'euros, qui fera l'objet d'un abandon en 2013.
Ce futur abandon est provisionné sous forme de dépréciation d'actif.

1.3.2 Participation du Crédit Agricole d'Ile-de-France au financement des besoins en fonds propres prudentiels de base de Crédit Agricole SA.

Le financement a été réalisé sous la forme :

- Du versement d'avances à la SAS Rue La Boétie à hauteur de 147,9 millions d'euros en mars 2008 et de 10,3 millions d'euros en décembre 2008,
- D'une souscription à une augmentation de capital de la SAS Rue La Boétie à hauteur de 138,7 millions d'euros en juillet 2008 (dont 132,5 millions d'euros en numéraires et 6,2 millions d'euros par compensation de créance). A l'issue de cette souscription, la participation du Crédit Agricole d'Ile-de-France dans la SAS Rue La Boétie reste stable à 4,13%.

1.3.3 Participation du Crédit Agricole d'Ile-de-France aux refinancements accordés par la SFEF (société de financement de l'économie française).

A chaque émission de la SFEF, une avance spécifique est systématiquement mise en place par Crédit Agricole SA au profit du Crédit Agricole d'Ile-de-France au prorata de sa part. A l'intérieur du groupe Crédit Agricole, la quote-part attribuée aux caisses régionales est de 70%. La quote-part du Crédit Agricole d'Ile-de-France est ensuite déterminée selon le poids relatif de ses crédits clientèle dans le total de ces mêmes crédits pour l'ensemble des caisses régionales, tel que mesuré au 31/12/2007 par la Banque de France.

Le montant total des avances spécifiques accordées aux caisses régionales et aux filiales du groupe est le miroir des prêts de la SFEF à Crédit Agricole SA.

En contrepartie de cette avance, le Crédit Agricole d'Ile-de-France apporte en garantie à Crédit Agricole SA des créances habitat. Cette garantie est enregistrée en engagements hors bilan.

Au 31 décembre 2008, le montant des avances consenties au Crédit Agricole d'Ile-de-France atteint à 116 millions d'euros et la garantie donnée à Crédit agricole SA s'élève à 156 millions d'euros.

Note 2. Principes et méthodes comptables.

Les états financiers du Crédit Agricole d'Ile-de-France sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole SA, agissant en tant qu'Organe Central et chargée d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

La présentation des états financiers du Crédit Agricole d'Ile-de-France est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié par les règlements CRC 2004-16, 2005-04 et 2007-05 et 2008-02.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

- Le Crédit Agricole d'Ile-de-France applique à compter du 1er janvier 2008 les règlements CRC 2008-01 et 2008-02 du 3 avril 2008, afférents au traitement des opérations de fiducie et aux informations. L'application de ce nouveau règlement ne concerne pas le Crédit Agricole d'Ile-de-France sur la période.

- Le Crédit Agricole d'Ile-de-France applique à compter du 1er janvier 2008 le règlement CRC 2008-07 du 3 avril 2008, afférent à la comptabilisation des frais d'acquisition de titres et modifiant le règlement CRB 90-01 modifié relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette du Crédit Agricole d'Ile-de-France.

- Le Crédit Agricole d'Ile-de-France applique à compter du 1er janvier 2008 le règlement CRC 2008-15 du 4 décembre 2008, afférent au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés. L'application de ce nouveau règlement ne concerne pas le Crédit Agricole d'Ile-de-France sur la période.

- Le Crédit Agricole d'Ile-de-France applique au plus tôt à compter du 1er juillet 2008, et à la même date que le règlement européen CE 1004-2008, le règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, afférent aux transferts de titres hors de la catégorie "titres de transaction" et hors de la catégorie "titres de placement" et à la comptabilisation des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés et modifiant le règlement CRB 90-01 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres modifié par le règlement CRB 95-04 et les règlements CRC 2000-02, 2002-01, 2005-01 et 2008-07.

En 2008, le Crédit Agricole d'Ile-de-France n'a pas effectué de reclassement de titres en application du règlement CRC 2008-17 et du règlement européen CE 1004-2008.

2.1 Créances et engagements par signature.

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 du 12 décembre 2002, modifié par les règlements CRC 2005-03 et 2007-06, relatifs au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :
- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

La mise en place du règlement CRC n°2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit Crédit Agricole SA à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

2.1.1 Créances restructurées. — Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :
- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par le Crédit Agricole d'Ile-de-France depuis 1997 est évalué à 68 769 milliers d'euros dont 7 075 milliers d'euros avec une décote.
Sur ces 7 075 milliers d'euros de créances, 7 048 milliers d'euros sont non douteux.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan du Crédit Agricole d'Ile-de-France, le montant des crédits restructurés avec décote et non douteux n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts.

2.1.2 Créances douteuses. — Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),

- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,

- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, le Crédit Agricole d'Ile-de-France distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises.

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises.

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

2.1.3 Dépréciations au titre du risque de crédit avéré. — Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la caisse régionale par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les intérêts des créances déclassées en créances douteuses sont provisionnés à 100 %.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

2.1.4 Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement. — Par ailleurs, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a également constaté au passif de son bilan des provisions pour risques et charges destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement. Elles ont été principalement calculées à partir des modèles Bâle II et elles visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

Le stock de ces provisions s'élève à 143 963 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

2.2 Portefeuille Titres.

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.
Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

2.2.1 Titres de placement. — Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :
Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.
Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :
Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».
Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins value latente. Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si le Crédit Agricole d'Ile-de-France dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2. Créances et engagements par signature – Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Au 31 décembre 2007, il restait 1 394 milliers d'euros de titres de placement douteux dépréciés à hauteur de 976 milliers d'euros. Cette dépréciation a été reprise en 2008 suite au dénouement favorable du dossier.

2.2.2 Titres d'investissement. — Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance. Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels le Crédit Agricole d'Ile-de-France dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Suite à l'analyse du risque réalisée sur le portefeuille titres, une dégradation du risque a été constatée sur un titre d'investissement et une provision passive pour risque de contrepartie a été constatée pour 9 825 milliers d'euros.

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce CRC et par le CRC 2008-17.

2.2.3 Titres de l'activité de portefeuille. — Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus values de cession réalisées.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée. Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

2.2.4 Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme.

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.
Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.
L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore, le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

2.2.5 Prix de marché. — Le prix de marché auquel sont évaluées le cas échéant les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif ou si le titre n'est pas coté, le Crédit Agricole d'Ile-de-France détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, le Crédit Agricole d'Ile-de-France utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

2.2.6 Dates d'enregistrement. — La caisse régionale enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

2.2.7 Reclassement de titres. — Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,

- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France n'a pas opéré, en 2008, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.2.8 Rachat d'actions propres. — Les actions propres rachetées par le Crédit Agricole d'Ile-de-France dans le cadre du contrat de liquidité sont enregistrées à l'actif du bilan dans une rubrique spécifique. Elles sont comptabilisées en titres de transaction. A chaque arrêté comptable, elles sont évaluées au prix de marché de fin de période, le solde global des différences résultant des variations de cours étant porté au compte de résultat.

Par ailleurs, le Crédit Agricole d'Ile-de-France a initié en 2008 une opération de rachat de ses titres en application d'une autorisation donnée par l'Assemblée Générale statuant sur les résultats 2007 d'acquérir ses propres titres en vue de les détruire. Ces titres sont comptabilisés en titres de participation.

2.3 Immobilisations.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France applique le règlement du CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. Il est à noter que le Crédit Agricole d'Ile-de-France distinguait déjà ses immobilisations par composants dans le logiciel des immobilisations.

Par ailleurs, les éléments dont dispose la caisse régionale sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existant au 31 décembre 2008.

Conformément au règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les durées d'amortissement ont été revues en 2004.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Crédit Agricole d'Ile-de-France :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros oeuvre	25 à 50 ans
Second oeuvre	10 à 20 ans
Installations techniques	8 à 10 ans
Agencements	5 à 8 ans
Matériel informatique	3 à 4 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Logiciels informatiques	Linéaire 3 ans

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle.

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :
- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre.

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :
- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de service financier, versées aux caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 Provisions.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.

- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Provision pour risques sur GIE d'investissement.

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, le Crédit Agricole d'Ile-de-France constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation du Crédit Agricole d'Ile-de-France à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter le Crédit Agricole d'Ile-de-France au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.).

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par le Crédit Agricole d'Ile-de-France à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.
Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

2.8 Opérations sur les instruments financiers à terme et conditionnels.

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88 02 et 90-15 modifié et de l'instruction 94-04 de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole SA sont inscrits *prorata temporis* dans la rubrique :
«Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture».
Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.
Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou *prorata temporis* selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

2.9 Opérations en devises.

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction, les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

2.10 Engagements hors-bilan.

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour le Crédit Agricole d'Ile-de-France.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.
Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 23 et 24.

2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement.

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 30 juin 2008 qui prend effet à partir de l'exercice ouvert au 1er janvier 2008 et qui est conclu pour une durée de trois ans.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi.

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière-régimes à prestations définies

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France applique la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, le Crédit Agricole d'Ile-de-France provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :
- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Les engagements relevant de la catégorie des régimes à prestations définies portent sur :
- les indemnités de départ à la retraite dont bénéficient l'ensemble des salariés,
- le régime de retraite surcomplémentaire pour les cadres de direction, le président et les vices-présidents du Crédit Agricole d'Ile-de-France.

Ces engagements sont couverts par trois polices d'assurance souscrites auprès d'un organisme spécialisé, à qui le Crédit Agricole d'Ile-de-France verse des cotisations, qui sont comptabilisées en charge durant l'exercice au titre duquel elles sont dues.

Ces engagements font l'objet d'une information détaillée en note 16.

Plans de retraite-régime à cotisations définies.

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.
Par conséquent, le Crédit Agricole d'Ile-de-France n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.
Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.13 Charges et produits exceptionnels.

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes du Crédit Agricole d'Ile-de-France.

2.14 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale).

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.
La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Note 3. Créances sur les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle.

Créances (en milliers d'euros)	Durée résiduelle							
	<= 3mois	>3mois <= 1an	>1 an <= 5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/ 2008	Total 31/12/ 2007
Etablissements de crédit								
Comptes et prêts :								
· à vue	79 224				79 224	31	79 255	12 197
· à terme	25 578	1 545	8 996	21 166	57 285	545	57 830	88 329
Valeurs reçues en pension	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres reçus en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts subordonnés	0	0	0	62 416	62 416	866	63 282	63 070
Total	104 802	1 545	8 996	83 582	198 925	1 442	200 367	163 596
Dépréciations							0	
Valeurs nettes au bilan							200 367	163 596
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	30 233				30 233	674	30 907	44 823
Comptes et avances à terme	212 459	14 796	23 959	11 850	263 064	694	263 758	299 611
Total	242 692	14 796	23 959	11 850	293 297	1 368	294 665	344 434
Dépréciations							0	
Valeurs nettes au bilan							294 665	344 434

Commentaires :
Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 63.282 milliers d'euros.
Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 5.574 milliers d'euros classés en opérations sur titres.
Opérations internes au crédit agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse Régionale auprès de Crédit Agricole SA dans le cadre des Relations Financières Internes.

Note 4. Opérations avec la clientèle.

4.1 Opérations avec la clientèle – Analyse par durée résiduelle :

Créances (en milliers d'euros)	Durée résiduelle							
	<= 3mois	>3mois <= 1an	>1 an <= 5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/ 2008	Total 31/12/ 2007
Opérations avec la clientèle								
Créances commerciales	40 392	3 295	0	0	43 687	22	43 709	30 774
Autres concours à la clientèle	6 795 968	3 305 566	6 264 907	10 086 781	26 453 222	177 146	26 630 368	25 620 854
Valeurs reçues en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
Comptes ordinaires débiteurs	587 411				587 411	3 941	591 352	818 482
Dépréciations							-249 058	-199 296
Valeurs nettes au bilan							27 016 371	26 270 814

Commentaires :
Le prêt subordonné consenti à la clientèle s'élève à 64 900 milliers d'euros et correspond au prêt consenti à la SNC Courcelles en 2003 (pour lui permettre de souscrire des titres de créances complexes de capital jumelés émis par Crédit Agricole SA, opération réalisée dans le cadre de l'acquisition du Crédit Lyonnais par Crédit agricole SA).
Parmi les créances sur la clientèle, 5 165 millions d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2008.

L'essentiel des opérations est réalisé avec des contreparties résidant en France métropolitaine.

4.2 Opérations avec la clientèle – Encours douteux et dépréciations par agents économiques :

(en milliers d'euros)	31/12/2008					31/12/2007				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dont dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dont dépréciations des encours douteux compromis
- Particuliers	11 811 551	91 552	48 859	47 909	29 361	11 115 090	72 702	42 871	36 657	24 762
- Agriculteurs	348 416	6 994	5 193	4 919	4 499	321 541	6 550	5 304	5 023	5 011
- Autres professionnels	1 668 475	40 015	25 715	27 378	20 928	1 606 541	35 171	25 973	22 441	20 163
- Sociétés financières	1 236 787	20 076	827	14 856	796	437 839	5 287	719	3 844	714
- Entreprises	8 771 275	187 755	86 732	151 438	81 746	9 531 349	159 894	99 939	131 097	91 800

- Collectivités publiques	3 382 920	11 322	11 205	2 524	2 524	3 429 043	6 685	13	180	13
- Autres agents économiques	46 006	74	48	35	24	28 707	85	53	54	38
Total	27 265 430	357 788	178 579	249 059	139 878	26 470 110	286 374	174 872	199 296	142 501

Note 5. Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille :

(en milliers d'euros)	31/12/2008									
	Valeurs brutes au bilan (1)	Créances rattachées	Provisions	Valeurs nettes au bilan	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Valeur de marché	Valeur de rembour-sement	Prime	Décote
Titres de transaction	492	0	0	492	0	0	0	0	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable				0						
- Actions propres	492			492						
Titres de placement	1 131 441	88	43 435	1 088 094	18 570	43 435	1 106 576	98 085	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	98 085	88	18 066	80 107	1 436	18 066	81 454	98 085		
- Actions et autres titres à revenu variable	34 115	0	4 826	29 289	139	4 826	29 429			
- OPCVM et FCPR	999 241	0	20 543	978 698	16 995	20 543	995 693		0	0
- Actions propres	0		0	0						
Titres d'investissement	211 525	2 569	0	214 094	4 528	21 880	194 173	212 177	17	668
- Effets publics et valeurs assimilées	12 966	125	0	13 091	239	2	13 204	13 060		93
- Obligations et autres titres à revenu fixe	198 559	2 444	0	201 003	4 289	21 878	180 969	199 117	17	575
Titres de l'activité de portefeuille	53 668	0	4 020	49 648	7 640	4 020	57 288	0	0	0
- Actions et autres titres à revenu variable	2 181	0	1 400	781	0	1 400	781			
- OPCVM et FCPR	51 487	0	2 620	48 867	7 640	2 620	56 507			
Total du portefeuille	1 397 126	2 657	47 455	1 352 328	30 738	69 335	1 358 037	310 262	17	668
Rappel 2007	1 357 488	3 643	21 532	1 339 599	113 497	28 355	1 441 893	347 902	26	419

(1) dont 492 milliers d'euros d'actions propres.
Commentaires :
La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 18.570 milliers d'euros au 31/12/2008, contre 102.730 milliers d'euros au 31/12/2007.
La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.
La valeur estimée des plus-values latentes sur les titres de l'activité de portefeuille s'élève à 7.640 milliers d'euros au 31/12/2008 contre 5.539 milliers d'euros au 31/12/2007.
La valeur estimative des titres de l'activité de portefeuille est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention.
La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 4.528 milliers d'euros au 31/12/2008, contre 5.228 milliers d'euros au 31/12/2007.

Il n'y a pas eu de transferts de titres au cours de l'exercice.

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie :

(en milliers d'euros)	Encours nets 31/12/2008	Encours nets 31/12/2007
Administration et banques centrales (y compris Etats)	0	0
Etablissements de crédit	201 591	245 452
Sociétés financières	1 021 967	782 320
Collectivités locales	0	0
Entreprises, assurances et autres clientèles	115 187	303 333
Divers et non ventilés		
Valeurs nettes au bilan	1 338 745	1 331 105

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable :

(en milliers d'euros)	31/12/2008				31/12/2007			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	296 644	12 966	1 087 023	1 396 633	339 873	7 636	1 009 242	1 356 751
dont titres cotés	70 386	12 966	31 510	114 862	68 944	7 636	6 725	83 305

dont titres non cotés (1)	226 258	0	1 055 513	1 281 771	270 929	0	1 002 517	1 273 446
Créances rattachées	2 532	125	0	2 657	3 522	121	0	3 643
Dépréciations	-18 066	0	-29 389	-47 455	-5 915	0	-15 617	-21 532
Valeurs nettes au bilan	281 110	13 091	1 057 634	1 351 835	337 480	7 757	993 625	1 338 862

Commentaires :
(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :
- OPCVM français : 941.156 milliers d'euros dont OPCVM français de capitalisation : 891.573 milliers d'euros,
- OPCVM étrangers de capitalisation : 86.408 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM est la suivante au 31 décembre 2008 :

(en milliers d'euros)	31/12/2008	
	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
- OPCVM monétaires	844 713	861 708
- OPCVM obligataires	27 919	15 775
- OPCVM actions	0	0
- OPCVM autres	178 096	174 717
Total	1 050 728	1 052 200

5.3 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe : Analyse par durée résiduelle :

(en milliers d'euros)	<= 3mois	>3mois <= 1an	>1 an <= 5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/ 2008	Total 31/12/ 2007
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	49 984	141 510	105 150	296 644	2 532	299 176	343 395
Effets publics et valeurs assimilées	0	0	8 042	4 924	12 966	125	13 091	7 757
Valeurs brutes	0	49 984	149 552	110 074	309 610	2 657	312 267	351 152
Dépréciations							-18 066	-5 915
Valeurs nettes au bilan							294 201	345 237

Note 6. Tableau des titres de participation et de filiales :

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres hors capital social	Quote-part de capital détenue	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consenties et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou CA HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de l'entité										
- Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit										
- Participations dans des établissements de crédit										
SAS rue de la Boétie (1)	1 746 362	10 460 561	4,13%	589 665	589 665	165 607		1 229 673 pnb	1 099 618	45 433
- Autres parts dans les entreprises liées										
Sas Bercy Participation (2)	34 800	5 346	100,00%	38 112	38 112	-		1 363 pnb	976	1 905
Scr Socadif (3)	20 264	46 681	80,13%	16 202	16 202	-		3405 pnb	12 728	
Sci Bercy Villiot (2)	13 500	3 719	99,99%	13 720	13 720	3 499		5 709 ca	3 499	
Sas Bercy Champs de Mars (2)	9 436	-600	100,00%	10 888	10 888	400		2 599 ca	196	
Sas Bercy Data (2)	1 600	1 087	100,00%	1 524	1 524	-		2 540 ca	633	518
Sas Bercy Expansion1 (2)	792	-810	100,00%	1 498	1 498	-		0 ca	-356	
- Autres titres de participations										
Sas Sacam International (3)	900 040	1 062	4,13%	37 170	37 170	-		8 063 pnb	7 537	25
Sas Sacam Développement (1)	730 622	80 610	2,91%	21 229	21 229	6 558		45 358 pnb	34 583	427
Sas Sacam Fireca (1)	74 700	-23 642	6,68%	4 988	3 409	-		2 026 pnb	1 952	
Sas Agro Invest (4)	14 500		8,32%	1 341	1 341	-				
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de l'entité										

- Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit										
- Participations dans des établissements de crédit										
- Autres parts dans les entreprises liées				555	355	1 989				
- Autres titres de participations				12 405	11 197	35 233				14
Total parts dans les entreprises liées et participations				749 298	746 310	213 285				48 322

(1) : clôture au 30 juin 2008

(2) : clôture au 31 décembre 2008

(3) : clôture au 31 décembre 2007

(4) : 1ère clôture le 31 décembre 2008

6.1 Valeur estimative des titres de participation :

(en milliers d'euros)	31/12/2008		31/12/2007	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
· Titres non cotés	82 501	205 041	82 501	205 076
· Titres cotés				
· Avances consolidables	5 865	5 865	4 699	4 699
· Créances rattachées	22	22	66	66
· Dépréciations	-200		-108	
Valeur nette	88 188	210 928	87 158	209 841
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
· Titres non cotés	659 965	1 230 047	520 710	958 313
· Titres cotés				
· Avances consolidables	177 102	4 937	13 260	13 260
· Créances rattachées	198	198	153	153
· Dépréciations	-2 772		-2 813	
Sous-total titres de participation	834 493	1 235 182	531 310	971 726
Autres titres détenus à long terme				
· Titres non cotés	6 833	6 819	6 833	6 810
· Titres cotés				
· Avances consolidables	63 799	29 981	61 047	31 497
· Créances rattachées	116	116	188	188
· Dépréciations	-33 834		-29 575	
Sous-total autres titres détenus à long terme	36 914	36 916	38 493	38 494
Valeur nette	871 407	1 272 098	569 803	1 010 220
Total des titres de participation	959 595	1 483 026	656 961	1 220 061
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	749 299		610 044	
Titres cotés				
Total	749 299		610 044	

Note 7. Variation de l'actif immobilisé :

Immobilisations financières (en milliers d'euros) Rubriques	01/01/2008	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2008
Parts dans les entreprises liées :					
Valeurs brutes	82 501				82 501

Avances consolidables	4 699	3 898	-2 732		5 865
Créances rattachées	66	2 476	-2 520		22
Dépréciations	-108	-92			-200
Valeur nette au bilan part entreprises liées	87 158	6 282	-5 252	0	88 188
Titres de participation :	531 310	321 045	-17 862	0	834 493
Valeurs brutes	520 710	140 014	-759		659 965
Avances consolidables	13 260	173 624	-9 782		177 102
Créances rattachées	153	7 506	-7 461		198
Dépréciations	-2 813	-99	140		-2 772
Autres titres détenus à long terme :	38 493	258	-1 837	0	36 914
Valeurs brutes	6 833	0	0		6 833
Avances consolidables	61 047	4 674	-1 922		63 799
Créances rattachées	188	259	-331		116
Dépréciations	-29 575	-4 675	416		-33 834
Valeur nette au bilan titres participation et ATDLT	569 803	321 303	-19 699	0	871 407
Total immobilisations financières	656 961	327 585	-24 951	0	959 595

Immobilisations corporelles et incorporelles (en milliers d'euros) Rubriques	**01/01/2008**	**Augmentations (Acquisitions)**	**Diminutions (cessions, échéance)**	**Autres mouvements**	**31/12/2008**
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	512 278	45 992	-14 505		543 765
Amortissements et dépréciations	-314 656	-26 062	3 204		-337 514
Valeur nette au bilan	197 622	19 930	-11 301	0	206 251
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	64 652	4 055	-1 271		67 436
Amortissements et dépréciations	-21 408	-625	68		-21 965
Valeur nette au bilan	43 244	3 430	-1 203	0	45 471
Total	240 866	23 360	-12 504	0	251 722

Note 8. Autres actifs et comptes de régularisation :

Rubriques (en milliers d'euros)	**31/12/2008**	**31/12/2007**
Autres actifs (1)		
- Instruments conditionnels achetés	1 460	1 186
- Comptes de stock et emplois divers	204	84
- Débiteurs divers	155 516	197 456
- Gestion collective des titres Livret de développement durable	0	0
- Comptes de règlement	977 144	331 657
Valeur nette au bilan	1 134 324	530 383
Comptes de régularisation		
- Comptes d'encaissement et de transfert	515 611	64 206
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart	397	116
- Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	0	0
- Charges constatées d'avance	9 140	16 150
- Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	81 965	59 656
- Autres produits à recevoir	125 365	109 594
- Charges à répartir	0	0
- Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires		

- Autres comptes de régularisation	94 338	29 661
Valeur nette au bilan	826 816	279 383
Total comptes de régularisation et actifs divers	1 961 140	809 766

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

Note 9. Dépréciations inscrites en déduction de l'actif :

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2008	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2008
Dépréciations déduites de l'actif						
Sur interbancaire	0	0	0	0	0	0
Sur créances clientèle	199 296	118 765	-67 499	-1 503	0	249 059
Opérations sur titres	54 028	43 688	-13 455	0	0	84 261
Autres valeurs immobilisées	8	455	0	0	-1	462
Total des dépréciations - Actif	253 332	162 908	-80 954	-1 503	-1	333 782

Note 10. Dettes envers les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle :

Dettes (en milliers d'euros)	<= 3mois	>3mois <= 1an	>1 an <= 5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/ 2008	Total 31/12/ 2007
Etablissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
· à vue	57 490				57 490	838	58 328	138 832
· à terme	0	62 416	0	0	62 416	802	63 218	63 004
Valeurs données en pension	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres donnés en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
Valeurs au bilan	57 490	62 416	0	0	119 906	1 640	121 546	201 836
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	1 068 647				1 068 647	723	1 069 370	1 261 973
Comptes et avances à terme	2 541 091	3 457 387	5 263 970	3 457 045	14 719 493	95 433	14 814 926	13 598 086
Valeurs au bilan	3 609 738	3 457 387	5 263 970	3 457 045	15 788 140	96 156	15 884 296	14 860 059

Opérations internes au Crédit agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole SA et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la caisse régionale. (Cf. Cadre Juridique et Financier).

Note 11. Comptes créditeurs de la clientèle :

11.1 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle :

Dettes (en milliers d'euros)	<= 3mois	>3mois <= 1an	>1 an <= 5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/ 2008	Total 31/12/ 2007
Comptes créditeurs de la clientèle								
Comptes ordinaires créditeurs	5 714 374				5 714 374	493	5 714 867	5 597 936
Comptes d'épargne à régime spécial :	163 265	0	0	0	163 265		163 265	209 813
· à vue	163 265				163 265	0	163 265	209 813
· à terme	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dettes envers la clientèle	978 071	686 362	629 773	0	2 294 206	22 112	2 316 318	1 207 985
· à vue					0		0	0
· à terme	978 071	686 362	629 773	0	2 294 206	22 112	2 316 318	1 207 985
Valeurs données en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
Valeurs au bilan	6 855 710	686 362	629 773	0	8 171 845	22 605	8 194 450	7 015 734

L'essentiel des opérations est réalisé avec des contreparties résidant en France métropolitaine.

11.2 Comptes créditeurs de la clientèle – Analyse par agent économique :

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Particuliers	4 967 080	4 261 536

Agriculteurs	94 168	95 063
Autres professionnels	538 244	445 083
Sociétés financières	261 186	120 297
Entreprises	2 021 826	1 796 112
Collectivités publiques	84 436	81 044
Autres agents économiques	227 510	216 599
Total	8 194 450	7 015 734

Note 12. Dettes représentées par un titre – Analyse par durée résiduelle :

Dettes (en milliers d'euros)	<= 3mois	>3mois <= 1an	>1 an <= 5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2008	Total 31/12/2007
Dettes représentées par un titre								
Bons de caisse	5 468	28	381	0	5 877	542	6 419	9 148
Titres du marché interbancaire	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres de créances négociables	2 955 457	134 591	25 570	100 000	3 215 618	11 172	3 226 790	3 861 654
Emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0	0	0
Valeurs au bilan	2 960 925	134 619	25 951	100 000	3 221 495	11 714	3 233 209	3 870 802

Note 13. Autres passifs et comptes de régularisation :

Rubriques (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Autres passifs (1)		
- Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
- Dettes représentatives de titres empruntés		
- Instruments conditionnels vendus	1 701	1 291
- Comptes de règlement et de négociation	962 874	324 392
- Créditeurs divers	108 652	164 917
- Versements restant à effectuer sur titres	21 751	22 297
Valeurs nettes au bilan	1 094 978	512 897
Comptes de régularisation		
- Comptes d'encaissement et de transfert	159 780	316 116
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart	0	1
- Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	0	0
- Produits constatés d'avance	58 754	47 341
- Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	64 924	52 051
- Autres charges à payer	97 084	85 469
- Autres comptes de régularisation	51 993	23 539
Valeurs nettes au bilan	432 535	524 517
Total comptes de régularisation et passifs divers	1 527 513	1 037 414
(1) les montants incluent les dettes rattachées.		

Note 14. Provisions :

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2008	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2008
- Provisions pour engagements de retraite et assimilés						0
- Provisions pour autres engagements sociaux	1 394	930	0	258		2 066
- Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	5 000	6 064	7	3 783	1	7 275

- Provisions pour litiges fiscaux						0
- Provisions pour autres litiges	1 168	857	0	0	1	2 026
- Provision pour risques pays						0
- Provisions pour risques de crédit (1)	142 657	1 306	0	0	0	143 963
- Provisions pour restructurations						0
- Provisions sur GIE d'investissement et provisions pour impôts (2)	6 746	246	356	0	1	6 637
- Provisions sur participations						0
- Provisions pour risques opérationnels (3)	16 398	13 757	787	415	-1	28 952
- Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (4)	27 110	1 590		130		28 570
- Autres provisions (5)	18 707	36 209	1 804	12 096		41 016
Valeur au bilan	219 180	60 959	2 954	16 682	2	260 505

(1) Cette provision comprend 137,8 millions d'euros relatif au provisionnement passif crédit (établi sur base collective à partir des estimations découlant des modèles Bâle II) et une provision crédit à la consommation de 6,2 millions d'euros.

(2) Comprend les impôts dus aux filiales dans le cadre de l'intégration fiscale et les provisions pour risques sur GIE d'investissement cf. note 2.6

(3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en oeuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(4) Voir note 15 ci-après

(5) dont une provision sur instruments financiers pour 6,3 millions d'euros, une provision pour risque sur un titre d'investissement pour 9,8 millions d'euros et une provision de 20,5 millions d'euros sur deux GIE d'investissement.

Autres informations :
Le nombre d'heures de formation correspondant aux droits acquis au titre du droit individuel de formation s'élève au 31 décembre 2008 à 290 236.

Note 15. Épargne logement.

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :
- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en oeuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne :

(en milliers d'euros)	**31/12/2008**	**31/12/2007**
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 244 316	2 590 141
Ancienneté de plus de 10 ans	1 367 111	1 275 597
Total plans d'épargne-logement	3 611 427	3 865 738
Total comptes épargne-logement	630 425	609 890
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	4 241 852	4 475 628

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.
Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédit en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement :

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Plans d'épargne-logement :	60 853	56 452
Comptes épargne-logement :	135 105	137 416
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	195 958	193 868

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement :

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	5 970	5 560
Ancienneté de plus de 10 ans	6 550	7 090
Total plans d'épargne-logement	12 520	12 650
Total comptes épargne-logement	16 050	14 460
Total provision au titre des contrats épargne-logement	28 570	27 110

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

(en milliers d'euros)	01/01/2008	Dotations	Reprises	31/12/2008
Plans d'épargne-logement :	12 650	0	-130	12 520
Comptes épargne-logement :	14 460	1 590	0	16 050
Total provision au titre des contrats épargne-logement	27 110	1 590	-130	28 570

Note 16. Engagements sociaux : Avantages postérieurs a l'emploi, régimes a prestations définies.

Les engagements de retraite et d'indemnités de fin de carrière sont gérés par un organisme spécialisé, auquel le Crédit Agricole d'Ile-de-France verse des cotisations, qui sont comptabilisées en charge durant l'exercice au titre duquel elles sont dues. Ces engagements couvrent ceux du Crédit Agricole d'Ile-de-France dont ceux relatifs au personnel détaché par le Crédit Agricole d'Ile-de-France au GIE informatique Synergie. Les cotisations payées par le Crédit Agricole d'Ile-de-France pour le compte du personnel du GIE Synergie sont refacturées à ce dernier.

Les informations reprises dans les tableaux ci-après sont communiquées par les entités du groupe Crédit Agricole qui gèrent l'ensemble du dispositif.

Variations de la dette actuarielle :

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Dette actuarielle au 1er janvier	41 639	51 486
Coûts des services rendus sur la période	2 000	1 918
Effet de l'actualisation	2 031	1 930
Cotisations de l'employé		
Modification/réduction/liquidation de plan	-13 495	
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	0	
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	-2 827	-1 750
(Gains) / pertes actuariels	990	-11 945
Dette actuarielle au 31 décembre	30 338	41 639

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat :

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Coûts des services rendus sur la période	2 000	1 918
Effet de l'actualisation	2 031	1 930
Rendement attendu des actifs sur la période	-1 695	-2 036
Amortissement du coût des services passés		

Autres gains ou pertes	1	418
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	2 337	2 230

Variations de juste valeur des actifs des régimes :

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 1er janvier	41 770	51 553
Rendement attendu des actifs	1 695	2 036
Gains/pertes actuariels sur les actifs du régime	989	-12 363
Cotisation de l'employeur	2 235	2 294
Cotisation de l'employé	0	
Modification/réduction/liquidation de plan	-13 495	
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	0	
Indemnités de cessation d'activité	0	
Prestations versées	-2 827	-1 750
Juste valeur des actifs / droit à remboursement au 31 décembre	30 367	41 770

Composition des actifs des régimes.

Les actifs des régimes sont constitués de trois polices d'assurance souscrites par le Crédit Agricole d'Ile-de-France auprès d'un organisme spécialisé.

Variations de la provision :

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
(Provisions) / actifs au 1er janvier	131	67
Cotisation de l'employeur	2 235	2 294
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Paiements directs de l'employeur	0	
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-2 337	-2 230
(Provisions) actifs au 31 décembre	29	131

Rendement des actifs des régimes.
Le taux de rendement effectif des actifs des régimes est de 4,15 % pour 2008.

Hypothèses actuarielles utilisées.
Les taux d'actualisation retenus ont été élaborés à partir du taux des OAT auquel a été ajouté un spread (différent selon les piliers de durée).

Le taux d'actualisation retenu en 2008 pour le calcul de la dette actuarielle est compris entre 4, 71% et 5,05%.

Note 17. Fonds pour risques bancaires généraux :

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Fonds pour risques bancaires généraux	90 848	90 848
Valeurs au bilan	90 848	90 848

Au 31/12/2008, le FRBG pour couvrir les risques liés aux engagements en faveur des grandes entreprises et collectivités locales s'élève à 85,7 millions d'euros.

Note 18. Dettes subordonnées : Analyse par durée résiduelle :

(en milliers d'euros)	<= 3mois	>3mois <= 1an	>1 an <= 5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/2008	Total 31/12/2007
Dettes subordonnées								
Dettes subordonnées à terme	0	0	0	0	0	0	0	0
Euro	0	0	0	0	0	0	0	0
Dollar	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres et emprunts participatifs	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres emprunts subordonnés à terme	0	0	0	0	0	0	0	0

Dettes subordonnées à durée indéterminée				0	0	0	0	0
C/C bloqués des Caisses Locales	0	3 517	20 927	7 905	32 349	2 009	34 358	34 099
Dépôts de garantie à caractère mutuel				0	0	0	0	
Valeurs au bilan	0	3 517	20 927	7 905	32 349	2 009	34 358	34 099

Note 19. Variation des capitaux propres (avant répartition).

Variation des capitaux propres :

Capitaux propres (en milliers d'euros)	Capital (1)	Primes, réserves et report à nouveau (2)	Ecarts conversion / réévaluation	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 Décembre 2006	114 658	1 948 889	0	210	262 917	2 326 674
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2006					-29 160	-29 160
Variation de capital						0
Variation des primes et réserves						0
Affectation du résultat social 2006		233 757			-233 757	0
Report à nouveau créditeur		1 529	(3)			1 529
Résultat de l'exercice 2007					298 100	298 100
Autres variations				-210		-210
Solde au 31 Décembre 2007	114 658	2 184 175	0	0	298 100	2 596 933
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2007					-34 175	-34 175
Variation de capital						0
Variation des primes et réserves						0
Affectation du résultat social 2007		263 925			-263 925	0
Report à nouveau débiteur						0
Résultat de l'exercice 2008					266 388	266 388
Ecart d'arrondi		1				1
Solde au 31 Décembre 2008	114 658	2 448 101	0	0	266 388	2 829 147

Commentaires :
Dans le cadre du contrat de liquidité, le montant des CCI ou actions propres achetés pendant l'exercice est de 2.453 milliers d'euros et le montant des CCI ou actions propres vendus pendant l'exercice est de 2.352 milliers d'euros. Au 31/12/2008, la caisse régionale détenait 11.466 actions propres au nominal de 4 euros chacune et ayant une valeur comptable de 492 milliers d'euros classés en titres de transaction.
Le Crédit Agricole d'Ile-de-France a initié en 2008 une opération de rachat de ses titres en application d'une autorisation donnée par l'Assemblée Générale statuant sur les résultats 2007 d'acquérir ses propres titres en vue de les détruire. Dans ce cadre, il a acquis 56 276 CCI au cours de l'année 2008. Ces titres sont comptabilisés en titres de participation pour une valeur comptable de 3.174 milliers d'euros.

(1) Les parts sociales sont au nombre de 18.810.524 pour une valeur nominale de 75.242 milliers d'euros.
Elles sont nominatives. Les sociétaires sont engagés à concurrence du montant des parts souscrites par eux.
Le nombre total de Certificats Coopératifs d'Investissement émis par le Crédit Agricole d'Ile-de-France au 31 décembre 2008 est de 8.927.328 titres pour une valeur nominale de 35.709 milliers d'euros.
Le nombre total de Certificats Coopératifs d'Associés émis par le Crédit Agricole d'Ile-de-France au 31 décembre 2008 est de 926.565 pour une valeur nominale de 3.706 milliers d'euros.
Ce sont des valeurs mobilières sans droit de vote.
(2) dont 237.583 milliers d'euros de prime d'émission.
(3) impact de l'application de l'avis du Comité d'urgence du CNC N° 2007-B du 2 mai 2007 relatif à la comptabilisation du crédit d'impôt lié aux avances remboursables sans intérêt pour l'acquisition ou la construction de logements en accession à la propriété.

Note 20. Composition des fonds propres :

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Capitaux propres	2 829 147	2 596 933
Fonds pour risques bancaires généraux	90 848	90 848
Dettes subordonnées et titres participatifs	34 358	34 099
Dépôts de garantie à caractère mutuel	0	0

Total des fonds propres	2 954 353	2 721 880

Note 21. Opérations effectuées en devises.

Contributions par devises au bilan :

(en milliers d'euros)	31/12/2008		31/12/2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	31 677 560	31 677 560	29 450 235	29 450 235
Autres devises de l'Union Europ.	34 090	34 090	49 024	49 024
Franc Suisse	51 300	51 300	38 050	38 050
Dollar	405 075	405 075	375 907	375 907
Yen	1 864	1 864	2 763	2 763
Autres devises	5 984	5 984	10 926	10 926
Total	32 175 873	32 175 873	29 926 905	29 926 905

Note 22. Opérations à terme en devises non dénouées :

Opérations de change (en milliers d'euros)	31/12/2008		31/12/2007	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations de change au comptant	0	0	0	0
Devises	0	0	0	0
Euros	0	0	0	0
Opérations de change à terme	550 051	549 838	200 918	200 802
Devises	274 000	274 000	98 007	98 007
Euros	276 051	275 838	102 911	102 795
Prêts et emprunts en devises	0	0	2 503	2 503
Total	550 051	549 838	203 421	203 305

Note 23. Opérations sur instruments financiers à terme :

Type d'opération (en milliers d'euros)	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total 31/12/2008	Total 31/12/2007
Opérations fermes	7 658 575	292 420	7 950 995	7 195 072
Opérations sur marchés organisés (1)	0	22 420	22 420	0
- Contrats à terme de taux d'intérêt			0	
- Contrats à terme de change			0	
- Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers		22 420	22 420	
- Autres contrats à terme			0	
Opérations de gré à gré (1)	7 658 575	270 000	7 928 575	7 195 072
- Swaps de taux d'intérêt	7 658 575	260 000	7 918 575	7 185 072
- Autres contrats à terme de taux d'intérêt			0	
- Contrats à terme de change			0	
- FRA			0	0
- Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers		10 000	10 000	10 000
- Autres contrats à terme			0	0
Opérations conditionnelles	1 090 090	0	1 090 090	940 096
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	0
- Instr. de taux d'intérêt à terme conditionnels :				
Achetés			0	

Vendus			0	
- Instr. sur action et ind. Bours. à terme conditionnels :				
Achetés			0	
Vendus			0	
- Instr. de taux de change à terme conditionnels :				
Achetés			0	
Vendus			0	
Opérations de gré à gré	1 090 090	0	1 090 090	940 096
- Options de swap de taux :				
Achetées			0	0
Vendues			0	0
- Instr. de taux d'intérêts à terme conditionnels :				
Achetés	498 010		498 010	422 853
Vendus	498 010		498 010	422 853
- Instr. de taux de change à terme conditionnels :				
Achetés	47 035		47 035	47 195
Vendus	47 035		47 035	47 195
- Instr. sur actions et indices bours. à terme cond. :				
Achetés			0	0
Vendus			0	0
- Autres instruments à terme conditionnels :				
Achetés			0	0
Vendus			0	0
Dérivés de crédit	0	10 000	10 000	98 513
- Contrats de dérivés de crédit :				
Achetés		10 000	10 000	15 000
Vendus		0	0	83 513
Total	8 748 665	302 420	9 051 085	8 233 681

(1) : Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats)

23.1 Opérations sur instruments financiers à terme : Encours notionnels par durée résiduelle :

Répartition par durée restant à courir (en milliers d'euros)	Total 31/12/2008			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	<= 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
- Futures	0	0	0						
- Options de change	63 803	30 267	0	63 803	30 267				
- Options de taux	0	0	0						
- Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
- F.R.A.	0	0	0						
- Swaps de taux d'intérêt	1 819 366	3 524 749	2 574 460	1 819 366	3 524 749	2 574 460			
- Swaps de devises	0	0	0	0	0	0			
- Caps, Floors, Collars	245 563	476 595	273 861	245 563	476 595	273 861			
- Forward taux	0	0	0						
- Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
- Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
- Dérivés de crédit	0	10 000	0		10 000				
- Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux	22 420	10 000	0		10 000		22 420		
Sous total	2 151 152	4 051 611	2 848 321	2 128 732	4 051 611	2 848 321	22 420	0	0

- Opérations de change à terme	1 099 890	0	0	1 099 890					
Total général	3 251 042	4 051 611	2 848 321	3 228 622	4 051 611	2 848 321	22 420	0	0

23.2 Instruments financiers à terme (hors opérations de change à terme) : Juste valeur :

(en milliers d'euros)	31/12/2008		31/12/2007	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
- Futures sur marchés organisés				
- Options de change				
- Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
- Options de taux				
- F.R.A.				
- Swaps de taux d'intérêt	13 196	7 918 575	24 119	7 185 072
- Swaps de devises				
- Forward taux				
- Caps, Floors, Collars	-13	996 020	0	845 705
- Dérivés de crédit	-19	10 000	-204	98 513
- Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux	129	10 000	-914	10 000
Total	13 293	8 934 595	23 001	8 139 290

23.3 Informations sur les swaps.

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises :

Contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises (en milliers d'euros)	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture
Contrats d'échange de taux	260 000	5 703 562	1 955 013

Transferts de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille :

En 2008, il n'y a pas eu de transfert d'opérations du portefeuille de micro-couverture vers le portefeuille de position ouverte isolée.

Note 24. Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés.

Le Crédit Agricole d'Ile-de-France réalise des opérations de trésorerie et utilise des instruments financiers, soit pour accéder à la demande de la clientèle, soit pour sa gestion propre. Ces opérations génèrent des risques de contrepartie, de liquidité, de taux et de marché.
Au regard du règlement CRBF 95-02 relatif à l'adéquation des fonds propres aux risques de marché, le Crédit Agricole d'Ile-de-France, compte-tenu du caractère réduit de ses opérations sur les marchés, n'est pas assujetti au respect des dispositions particulières prévues par ce texte.

- Définition de limites :

Ces opérations sont encadrées par un certain nombre de définitions et de limites. Celles-ci portent sur les opérations autorisées, les modalités de leur réalisation et de leur règlement, les volumes possibles, et les contreparties acceptées.
De plus, dans le cadre du règlement CRBF 97-02, relatif au contrôle interne des établissements de crédits, des limites maximales par facteurs de risque, des seuils d'alerte et un scénario catastrophe ont été définis par le Conseil d'Administration. La vérification de leur respect est réalisée régulièrement en Comité Financier et fait l'objet d'un reporting annuel auprès du Conseil d'Administration.

- Délégations opérationnelles :

Le Comité de Placement et le Comité Financier sont les instances de délibération et de décision principale en matière d'opérations de placement et de trésorerie. Leurs décisions sont mises en oeuvre par le Directeur Financier, après avoir été portées à la connaissance du Directeur Général.
Pour la réalisation des opérations de placement et de trésorerie, le Directeur Financier a la faculté de déléguer au responsable des opérations de marché, au responsable du service en charge de la gestion financière, ainsi qu'aux différents opérateurs de la Table des marchés.

Note 25. Produits nets d'intérêts et revenus assimilés :

Produits nets d'intérêts (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Intérêts et produits assimilés	1 412 717	1 223 905
sur opérations avec les établissements de crédit	69 264	40 684
sur opérations internes au Crédit Agricole	26 068	25 077

sur opérations avec la clientèle	1 285 812	1 090 672
sur obligations et autres titres à revenu fixe	31 277	67 472
Produit net sur opérations de macro-couverture	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	296	0
Intérêts et charges assimilées	-990 787	-826 673
sur opérations avec les établissements de crédit	-55 309	-31 541
sur opérations internes au Crédit Agricole	-663 180	-511 310
sur opérations avec la clientèle	-130 089	-71 251
Charge nette sur opérations de macro-couverture	-1 595	-3 831
sur obligations et autres titres à revenu fixe	-139 763	-208 497
Autres intérêts et charges assimilées	-851	-243
Total Produits nets d'intérêt et revenus assimilés	421 930	397 232

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont donc désormais présentées sur des lignes spécifiques.
Au 31 décembre 2008, le montant de la charge nette sur opérations de couverture s'élève à -1.595 milliers d'euros contre une charge nette de 3.831 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

Note 26. Revenus des titres :

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
· Titres de placement	5 168	6 345
· Livret développement durable	0	
· Titres d'investissement	10 212	14 180
· Opérations diverses sur titres	15 897	46 947
Revenus des titres à revenus fixes	31 277	67 472
· Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	56 272	48 198
· Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	187	18
. Actions propres	30	14
· Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres à revenus variables	56 489	48 230
Total des revenus sur titres	87 766	115 702

Note 27. Produit net des commissions :

(en milliers d'euros)	31/12/2008			31/12/2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
- Sur opérations avec les établissements de crédit	1 012	-36	976	1 427	-11	1 416
- Sur opérations internes au crédit agricole	43 531	-30 919	12 612	38 491	-14 682	23 809
- Sur opérations avec la clientèle	95 424	-32	95 392	90 585	-32	90 553
- Sur opérations sur titres	0	-271	-271	0	-235	-235
- Sur opérations de change	241	0	241	203	0	203
- Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	145	0	145	0	0	0
- Sur prestations de services financiers (1)	211 895	-17 346	194 549	224 662	-33 292	191 370
- Provision pour risques sur commissions	1 814	-3 440	-1 626	6 099	-3 291	2 808
Total	354 062	-52 044	302 018	361 467	-51 543	309 924

(1) dont prestations d'assurance-vie : 28 458 milliers d'euros

Note 28. Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation :

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007

Solde des opérations sur titres de transaction	-341	-138
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	2 283	1 809
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	-5 896	-2 822
Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociations	-3 954	-1 151

Note 29. Gains ou pertes des opérations sur titres de placement et titres de l'activité de portefeuille :

Titres de placement (en milliers d'euros)	**31/12/2008**	**31/12/2007**
Dotations aux dépréciations	-37 455	-15 404
Reprises de dépréciations	8 656	73
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-28 799	-15 331
Plus-values de cession réalisées	82 995	43 402
Moins-values de cession réalisées	-50 915	-2 016
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	32 080	41 386
Frais d'acquisition		-17
Solde des opérations sur titres de placement	3 281	26 038
Titres de l'activité de portefeuille	**31/12/2008**	**31/12/2007**
Dotations aux dépréciations	-1 367	-471
Reprises de dépréciations	2	1 531
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-1 365	1 060
Plus-values de cession réalisées	780	942
Moins-values de cession réalisées	0	0
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	780	942
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	-585	2 002
Total gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	2 696	28 040

Note 30. Autres produits et charges d'exploitation bancaire.

Les autres produits d'exploitation bancaire s'établissent à 70.737 milliers d'euros et comprennent principalement les commissions assurances décès invalidité pour 60.296 milliers d'euros.

Note 31. Charges générales d'exploitation :

Charges générales d'exploitation (en milliers d'euros)	**31/12/2008**	**31/12/2007**
Frais de personnel :		
- Salaires et traitements :	142 744	118 617
- Charges sociales :	66 693	66 050
Dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	2 593	2 242
- Intéressement et participation	33 739	35 845
- Impôts et taxes sur rémunérations	22 547	22 041
Total des charges de personnel	265 723	242 553
Refacturation et transferts de charges de personnel	-19 328	
Frais de personnel nets	246 395	242 553
Frais administratifs :		
- Impôts et taxes	14 148	16 057
- Services extérieurs	137 611	131 019
- Autres frais administratifs	-1 001	656
Total des charges administratives	150 758	147 732
Refacturation et transferts de charges administratives	-611	
Frais administratifs nets	150 147	147 732
Valeur nette au bilan	396 542	390 285

Effectif moyen. — Effectif par catégorie.
(effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité) :

Catégorie de personnel	31/12/2008	31/12/2007
Cadres	974	949
Non cadres	2 743	2 730
Total	3 717	3 679
Dont : France		
Etranger		
Dont personnel mis à disposition	157	164

Rémunération des dirigeants.

Durant l'année 2008 , le montant global des rémunérations de toute nature allouées aux membres du Conseil d'Administration s'est élevé à 264 milliers d'euros et le montant global des rémunérations de toute nature allouées aux membres de la direction de la société s'est élevé à 1.318 milliers d'euros.

Note 32. Coût du risque :

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Dotations aux provisions et dépréciations	-140 027	-102 275
Dépréciations de créances douteuses	-112 215	-89 384
Autres provisions et dépréciations	-27 812	-12 891
Reprises de provisions et dépréciations	79 896	143 629
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	64 491	126 094
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	15 405	17 535
Variation des provisions et dépréciations	-60 131	41 354
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	-12 733	-11 589
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	-11 363	-30 193
Décote sur prêts restructurés		
Récupérations sur créances amorties	3 334	7 612
Pertes sur risques opérationnels	-401	-350
Coût du risque	-81 294	6 834

(1) Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 7 587 milliers d'euros
Dont utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises : 3 776 milliers d'euros
(2) Dont 356 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif
(3) Dont 692 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises
(4) Dont 7 587 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

Note 33. Résultat net sur actifs immobilisés :

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations		
- De titres d'investissement	0	0
- De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-25 363	-8 830
Reprises de dépréciations		
- De titres d'investissement	0	0
- De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	578	8 605
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-24 785	-225
- De titres d'investissement	0	0
- De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-24 785	-225
Plus-values de cessions réalisées		

- Sur titres d'investissement	0	0
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	3 124	0
Moins-values de cession réalisées		
- Sur titres d'investissement	0	0
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	0	0
- Pertes sur créances liées à des titres de participation	0	-6 225
Solde des plus et moins-values de cession	3 124	-6 225
- Sur titres d'investissement	0	0
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	3 124	-6 225
Solde en perte ou en bénéfice	-21 661	-6 450
Immobilisations corporelles et incorporelles		
- Plus-values de cession	1 413	1 285
- Moins-values de cession	-2 385	-809
Solde en perte ou en bénéfice	-972	476
Résultat net sur actifs immobilises	-22 633	-5 974

Note 34. Charges et produits exceptionnels.

Pas de résultat exceptionnel en 2008.

Note 35. Impôt sur les bénéfices :

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
I.S. social sur résultat courant au taux normal	56 615	134 663
I.S. social sur résultat courant au taux réduit	0	104
Avoirs fiscaux et crédits d'impôt	-9 139	-6 787
Gain d'I.S. sur éléments exceptionnels	0	0
Sous total	47 476	127 980
Net de l'intégration fiscale	-370	-247
Extinction de la créance sur l'état pour crédit d'impôt (prêts taux 0%)	6 674	4 818
Net des impôts différés	-110	-665
Redressement de l'Administration, régularisation antérieure	-415	4
Charge fiscale nette	53 255	131 890

La charge fiscale est de 53.255 milliers d'euros après prise en compte des crédits d'impôts (9.139 milliers d'euros), de l'intégration fiscale (gain de 370 milliers d'euros), des impôts différés (gain de 110 milliers d'euros) et de l'extinction de la créance sur l'état dans le cadre des prêts à taux 0 % avec crédit d'impôt (charge de 6.674 milliers d'euros).

Il n'est pas comptabilisé d'impôts différés dans les comptes individuels (à l'exception des provisions pour impôts différés relatifs à des opérations ponctuelles telles que la participation à des opérations de leasing fiscaux aéronautiques qui sont considérées comme des charges à payer, (cf. principes comptables)).

La caisse régionale a opté pour le régime de l'intégration fiscale.
Les modalités de répartition de la charge globale d'impôt et de l'économie globale sont les suivantes :
- pour les sociétés déficitaires : économie d'impôt pour la caisse régionale
- pour les sociétés excédentaires : charge d'impôt à la charge des filiales
- pour les sociétés redevenant bénéficiaires après avoir eu des déficits : récupération du déficit antérieur par la filiale, la charge d'I.S. sur le bénéfice de l'exercice étant supportée par la caisse régionale.

Autres informations.

Note 36. Affectation des résultats (en millions d'euros) :

	2008	2007
- Intérêts versés aux parts sociales	3,4	3,4
- Rémunération des C.C.I.	24,9	27,9
- Rémunération des C.C.A.	2,6	2,9

- Réserve légale	177,8	197,9
- Autres réserves	59,2	66,0
- Report à nouveau débiteur	0,0	0,0
	(1) 267,9	298,1

(1) Ce montant comprend le résultat de l'exercice 2008 soit 266,4 millions d'euros et le report à nouveau créditeur de 1,5 million d'euros constaté au 31 décembre 2007 et affecté en réserves dans la proposition d'affectation des résultats pour l'exercice 2008.

Note 37. Publicité des honoraires de commissaires aux comptes :

(en milliers d'euros)	MAZARS et GUERARD	%	FIDUS	%
Audit :				
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	221	100%	97	100%
- Missions accessoires		0%		0%
Sous-total	221	100%	97	100%
Autres prestations :				
- Juridique, fiscal et social		0%		0%
- Technologie de l'information		0%		0%
- Audit interne		0%		0%
- Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit		0%		0%
Sous-total	0	0%	0	0%
Total	221	100%	97	100%

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

Note 38. Rapport de gestion.

Le rapport de gestion est consultable et disponible sur demande au siège social de la caisse régionale.

Note 39. Rapport du président du conseil d'administration prévu par la loi « sécurité financière ».

Ce rapport est consultable et disponible sur demande au siège social de la caisse régionale.

0900845